

L'US
L'UNIVERSITE
SYNDICALISTE

MAG

ENTRETIEN

Hortense Archambault
directrice du Festival d'Avignon

DOSSIER

Éduquer
à l'environnement



RENTREE 2005,
LOI D'ORIENTATION

Le ministre
choisit le conflit



21

Dossier
Éduquer à l'environnement

42

Fenêtre sur
CO-Psy,
un métier en danger

52

Entretien avec
Hortense Archambault,
directrice du Festival d'Avignon



Édito

Résultats d'examen, orientations, mutations pour certains, attente de leur prochaine affectation pour les TZR, inquiétude chez les contractuels et les vacataires quant aux possibilités de leur réemploi à la rentrée prochaine, épreuves d'admissibilité des concours externes... le début juillet est une période particulière dans nos métiers, marquée à la fois par la fin d'une année scolaire mais aussi par la préparation de la suivante. Cette année écoulée aura été, à bien des titres, singulière dans notre secteur. Vote d'une loi d'orientation, remettant gravement en cause la nature même de nos métiers (au travers de mesures sur le remplacement, les enseignements complémentaires, les recrutements par des concours sans référence aux conditions de diplôme...), contestée par l'ensemble de la communauté éducative, adoptée dans une procédure d'urgence par les seuls élus UMP désavoués ensuite par le Conseil constitutionnel, puis par les résultats d'un référendum qui a aussi sanctionné une politique. Forte mobilisation de la profession qui n'a reçu en retour que le mépris du ministre François Fillon. Contestation lycéenne dont les modalités d'action choisies après les graves incidents de la manifestation du 8 mars ont surpris et qui aujourd'hui subit une répression tout à fait disproportionnée. La nomination d'un nouveau ministre de l'Éducation, ses premières déclarations sur sa volonté de dialogue et d'ouverture, ont laissé un temps l'espoir d'une sortie de crise. Mais au final le choix opéré sera bien le pire : passage en force de la plupart des mesures de la loi par la sortie de décrets en plein été pendant les congés scolaires. Nous prévoyons un numéro spécial de *L'US* après le 14 juillet pour vous informer très vite, ainsi qu'une mise en ligne des textes et des réactions. Et rendez-vous dès la rentrée

pour préparer sans retard mobilisation et action.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Claudie Martens
cosecrétaire générale



Sommaire

Revue de presse

30 jours

Courriers/témoignages

Débat/opinion

• Table ronde : attractivité de nos métiers et revalorisation, avec Mario Soares, Alain Lopes et Stéphane Bonnery

Actualités

- Gilles de Robien fait le choix du conflit
- Loi d'orientation : le SNES refuse le passage en force
- Rentrée 2005 : des choix toujours plus négatifs
- CNDP : un pas vers la concertation
- Jour férié : de la Pentecôte à la Toussaint, les profs au piquet!

Portrait

• Albert Einstein et l'Année mondiale de la physique, par Jean-Marc Lévy-Leblond, professeur à l'université de Nice

Dossier

• Développement durable : éduquer à l'environnement

Eco/social

- Europe : Au-delà des marchandages, des enjeux fondamentaux
- Santé : Parcours de soins
- Quelle cible ? Réduire le chômage ou changer de modèle social

4

Métier

- SMS : L'ensemble des enseignants consultés
- Évaluation des capacités expérimentales des SVT en TS : Bilan et perspectives
- Rencontres avec les inspections générales

5

6

8

Catégo

- Sommet de grade : Indemnité sans lendemain
- Indemnité de changement de résidence
- Indemnités et primes liées à la nouvelle affectation

11

Fenêtre sur

- CO-Psy, un métier en danger

20

International

- Forum social euroméditerranéen : en demi-teinte
- Espace européen de l'enseignement supérieur

21

Culture

- Livres-revues
- Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions
- Multimédia

30

Entretien

- Hortense Archambault directrice du Festival d'Avignon

36

39

42

44

46

52

L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél standard : 01 40 63 28 00). Directeur de la publication : Gérard Anthéaume, Tél. 01 42 80 91 04. Rédacteurs en chef : Serge Chatelain et Alexis Chabot. Secrétaire de direction : Thérèse Bara. Collaborateurs permanents : Nicolas Bénies, Fabrice Giovanazzi. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, tél. : 05 65 11 00 79. Photocomposition et photogravure : C.A.G. Imprimerie : RPN, Livry-Gargan (93). C.P. N° 0108 S 06386. I.S.S.N. N° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Conception : Voltaire & Associés, 15, rue de la Banque, 75002 Paris.

Prix du numéro : 1,30 €. Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France 26 € ; étranger et DOM-TOM : 40 €. 2) Autres, France : 37 € ; étranger : 51 €. Publicité : MICROSOFT (2), Vecchio Asilo (54), CASDEN (55), APPLE (56). Photo de Une : Mark Evans. Pour s'informer et donner son avis : Courriel : secgene2@snes.edu, Internet : http://www.snes.edu



DROITS

Le bel avenir de l'égalité

la Croix 26 mai 2005

ASSOCIATIONS ET SYNDICATS UNIS CONTRE L'EXCLUSION

C'était il y a dix ans. À la veille de l'élection présidentielle, le collectif Alerte, créé quelques mois auparavant sous l'égide de l'Uniopps et l'impulsion de plusieurs associations de lutte contre la pauvreté, publiait « Pacte contre l'exclusion » réclamant l'engagement de tous dans cette bataille. Dix ans après, le bilan de ce « Pacte » laisse les signataires sur leur faim : malgré la loi contre les exclusions votée en 1988, malgré la Couverture maladie universelle entrée en vigueur en 2000, la pauvreté n'a pas cédé un pouce de terrain. Alerte a donc décidé d'engager une nouvelle fois le fer, avec un « Appel » qui cette fois engage non seulement les associations du collectif - elles sont aujourd'hui au nombre d'une quarantaine dont ATD Quart Monde, le Secours catholique ou l'Union nationale des associations familiales - mais également, et c'est nouveau, l'ensemble des partenaires sociaux. [...]

Les associations et les syndicats, qui ont longtemps pensé que leur rôle n'était pas de même nature, ont donc trouvé là un point de convergence, une nécessité de combat.

L'Humanité 30 mai 2005

LES FEMMES DISENT « NON » AU PATRIARCAT

La fillette Kurde brandit fièrement la petite pancarte sur laquelle sa mère a écrit « Femmes d'ici et d'ailleurs, même combat pour la liberté ». [...] Une affirmation qui s'est déclinée sur tous les tons, tout au long de l'étape européenne de la Marche mondiale contre la pauvreté et les violences. Le soleil agressif n'est pas arrivé à tétaniser les milliers de femmes et d'hommes hurlants leur besoin de vivre ensemble dans un monde sans exploitation néolibérale et sans oppression patriarcale, deux systèmes que les féministes, initiatrices de cette action internationale, pointent désormais du doigt : « Ils se renforcent mutuellement, font le lit des fondamentalistes et des intégrismes... ».



Jeudi 9 juin 2005

Le bac, un vieux cancre sauvé au rattrapage

Le bac, « monument national ». L'origine de l'expression se perd dans la nuit des presque deux siècles d'existence de ce diplôme. Mais son actualité est plus vive que jamais : des dizaines de milliers de lycéens sont descendus dans la rue au début du printemps aux cris de « Touche pas à mon bac » et François Fillon a dû remballer sa proposition d'augmenter la part du contrôle continu dans l'examen, idée pourtant soutenue par 67 % des Français et 49 % des 15-20 ans. [...]

1. Il ne donne aucun droit particulier. Le bac est à la fois le diplôme qui sanctionne la fin des études secondaires et le premier grade universitaire. À ce titre, il donne accès, de droit, aux filières non sélectives du supérieur - les premiers cycles universitaires. Toutes les filières sélectives (classes préparatoires, grandes écoles à prépa intégrées, IUT, STS, etc.) font leur marché bien avant les épreuves et prérecrutent sur dossier. [...]

2. Son coût est exorbitant. Les chiffres du bac sont vertigineux : 4 000 sujets élaborés (dont les sujets de secours), environ 4 millions de copies, 46 langues vivantes étrangères, 11 langues régionales, 4 112 centres d'examen en France, 71 pays étrangers organisateurs, 129 441 correcteurs et examinateurs [...], le tout pour un coût avoisinant les 40 millions d'euros. [...]

3. Il paralyse le système. Le bac est une malédiction (ou une bénédiction !) pour les lycéens et les collégiens dont l'établissement est choisi comme centre d'examen : près d'un mois de cours passe à la trappe [...].

4. Il est injuste. [...] Si les enseignants ne font pas mystère des tripatouillages de notes qui interviennent en commission d'harmonisation, aucun directeur de cabinet ni aucun président de jury n'ont eu l'idée saugrenue de coucher sur le papier les instructions qui circulent oralement. [...]

5. Mais c'est l'ultime symbole de la promesse d'égalité. [...] Bien placés pour connaître la hiérarchie entre établissements, les élèves n'étaient probablement pas dupes du paradoxe de leur position. Ils n'ignorent pas que le contrôle continu est déjà en vigueur massivement pour les bacs pro et techno [...]. Ils savent également que les bacs « Henri-IV » et « Sarcelles » existent déjà...

LE FIGARO 2 juin 2005

GRÂCE À LA LOI SUR LE VOILE, LE COMMUNAUTARISME A REÇU À L'ÉCOLE

Dans un bilan encore informel, les responsables de l'Éducation nationale sont unanimes : « La loi sur la laïcité a porté ses fruits ». Ses détracteurs avaient pourtant promis l'embrassement communautaire et exigé un bilan, insistant déjà sur l'impossible distinguo entre le « signe ostensible » et le bandana à la mode. Sur le terrain, les chefs d'établissement ont apparemment reconnu les signes religieux sans difficulté, car la plupart des filles sont venues « très couvertes ». À Strasbourg, un bastion de la lutte provoile, le rectorat rappelle que 500 jeunes filles suivaient les cours voilées en 2003-2004. Seules 17 ont été exclues, les autres étudient tête nue. « L'école est redevenue un espace laïc », se félicite le rectorat. La majorité des professeurs se disent soulagés et notent la régression des « provocations religieuses ».



9 juin 2005

LE DROIT DU TRAVAIL ATTAQUÉ EN DOUCE

En ciblant ses mesures nouvelles sur les très petites entreprises (TPE), Dominique de Villepin a délibérément choisi d'attaquer le « modèle social » français par son maillon faible. Pour profiter de la faiblesse supposée de ses opposants syndicaux. Ainsi, sa principale annonce, le « contrat de nouvelle embauche », ouvre-t-elle une large brèche dans le droit du travail. Mais comme l'implantation syndicale dans les entreprises de moins de 10 salariés est quasi inexistante, au-delà de protestations formelles des confédérations, le sujet risque d'être assez peu mobilisateur. Pourtant, passer d'une période d'essai de deux ou trois mois maximum à deux ans est un bouleversement déterminant. Il ne s'agit pas d'un simple allongement de la durée maximale du contrat à durée déterminée (CDD), aujourd'hui plafonnée à 18 mois. C'est bien une nouvelle forme de contrat de travail, encore moins protecteur pour les salariés, que le Premier ministre met sur les rails.

Le dessin du mois



Le Monde, mai 2005



© AFP/Pascal Pavani

CONTINUITÉ

De Villepin remplace Raffarin

Après le référendum du 29 mai, l'urgence est de réorienter profondément le projet européen aussi bien que la politique gouvernementale. Un mois après, le nouveau gouvernement dirigé par l'improbable tandem de Villepin - Sarkozy montre qu'il n'a rien compris des attentes des français, s'attaquant au droit du travail, ne proposant que de continuer l'œuvre du gouvernement précédent sur l'éducation ou la fonction publique. D'autres choix restent décidément à construire.

Fabrice Giovanazzi

- 29 mai** **Référendum.** Non à 54,5 %.
- 31 mai** **Raffarin, c'est fini.** Dominique de Villepin Premier ministre.
- 1^{er} juin** **Référendum bis.** Pays-Bas : non à 61 %.
- 6 juin** **Nouvelle donne ?** Le nouveau ministre de l'Éducation annonce le report de l'examen des textes d'application de la loi d'orientation sur l'école.
- 8 juin** **Politique générale.** Le Premier ministre annonce la création du « contrat nouvelle embauche », comportant une période d'essai de deux ans.
- 9 juin** **Bac !**
- 10 juin** **Axe du oui.** Jacques Chirac et Gerhard Schröder souhaitent la poursuite de la ratification du projet de Constitution européenne.

- 10 juin** **La guerre des textiles n'aura pas lieu.** L'Union européenne et la Chine parviennent à un accord limitant les exportations de textiles chinois.
- 12 juin** **157 jours.** Florence Aubenas et Hussein Hanoun sont libres !
- 12 juin** **Italie.** Échec du référendum sur la procréation assistée, faute de participation suffisante.
- 16 juin** **Échec au sommet.** Les chefs d'État et de gouvernement ne parviennent à aucun accord sur le budget européen pour 2007-2013.
- 18 juin** **Ferveur.** Tony Blair appelle, devant le Parlement européen, à un débat fondamental sur l'avenir de l'Europe.
- 20 juin** **Karcher.** Nicolas Sarkozy veut « nettoyer » la Courneuve.
- 23 juin** **Indépendance de la justice.** Après les propos de Nicolas Sarkozy souhaitant « faire payer sa faute » à un juge, le Conseil supérieur de la magistrature exprime sa « vive inquiétude ».
- 26 juin** **Tsunami.** Six mois après, seulement 20 % de l'aide internationale ont été utilisés.
- 27 juin** **Front républicain.** Dominique de Villepin reçoit le Front national à Matignon.
- 29 juin** **Tenir bon.** George Bush maintient le cap en Irak.

Dérapages volontaires

Ce qui s'est passé à la Courneuve, la mort d'un enfant victime collatérale de l'économie à peine souterraine d'une cité, est inadmissible. Beaucoup de choses ont été dites sur les propos d'un ministre tellement soucieux d'occuper les médias qu'il s'autorise tous les dérapages verbaux « pour assurer la sécurité des gens ». Louable intention, certes, mais pourquoi n'a-t-il pas écouté ces mêmes « gens » lorsqu'ils protestaient contre la diminution des moyens de la police de proximité ? Par ailleurs, ce ministre compte, à l'occasion de ce drame, procéder à des reconduites à la frontière. Supposer que la Courneuve est un repaire de sans-papiers, c'est bien mal connaître la situation de ces derniers qui tiennent avant tout à se faire oublier de la police donc à éviter les embrouilles et les lieux où l'on risque d'être contrôlé trois fois par jour. Non, Monsieur le Ministre, toutes les occasions pour avancer ses pion(ne)s ne sont pas bonnes à prendre et celle-là encore moins que d'autres. Quant à la pratique de l'amalgame, gageons qu'elle sera tout aussi inefficace que vos descentes de police faites à grand renfort d'annonces médiatiques qui, finalement, n'ont fait que... gêner le travail de la police !

Françoise Dumont

Langues vivantes

Qu'est-ce que l'élitisme ?

Nadine L.

Professeuse de LV, je suis farouchement opposée aux « groupes de compétences » et je ne pense pas, comme Christian (*L'US* du 20 juin) que ces regroupements seraient « salutaires dans une perspective non élitiste... » de l'enseignement des LV. Je continue à penser que précisément pour lutter contre l'élitisme, nous devons avoir les mêmes ambitions pour tous et je suis entièrement d'accord avec Roland Hubert et Thérèse Jamet-Madec pour exiger un retour à 3 heures pour tous. La culture ne doit pas à mon sens être réservée à l'élite, elle doit être proposée à tous, or les regroupements tendraient justement non pas à éliminer mais bien à accentuer le fossé entre les élèves. Je travaille depuis une dizaine d'années avec des Premières d'adaptation, ils adorent les aspects culturels du cours d'espagnol – Lazarillo de Tormes

a eu beaucoup de succès auprès d'eux ! Pourquoi certains élèves se verraient refuser l'accès à la culture et selon quels critères ? Marivaux, Molière, Cervantes, Goya, Picasso, etc., appartiennent à tous. L'enseignement d'une langue n'est pas « communiquer », les habitants du monde entier « communiquent » en anglais (quel anglais !), beaucoup sans jamais l'avoir étudié. L'enseignement d'une LV c'est une ouverture de l'esprit. On peut « communiquer » avec ses mains, penser avec les mains est déjà plus difficile. Maintenir le cap sur cet « objectif », pour reprendre un terme du courrier de Christian, c'est-à-dire « objectif : penser » ne me paraît pas du tout conservateur. Regrouper des élèves par compétence (quelles compétences ?), décider que tels élèves apprendront ceci, d'autres cela : voilà une position conservatrice.



BLOIS : LES RENDEZ-VOUS DE L'HISTOIRE

Le SNES invite des professeurs d'histoire-géographie aux Rendez-vous de l'Histoire de Blois, du 13 au 15 octobre 2005 (voir *L'US* n° 621 du 20 juin 2005). Pour tous renseignements et pour vous inscrire, contactez dès maintenant le secteur formation syndicale du SNES (46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13), formation.syndicale@snes.edu

Groupe de compétences

Pas d'accord

D. D., académie de Grenoble (38)

Pour ce qui est des langues je ne suis pas vraiment d'accord avec la ligne du SNES : je pense en effet que le regroupement par paliers n'est pas une mauvaise idée. Cela dit je crains que les établissements n'en aient pas les moyens, puisqu'au-delà de la volonté affichée de faire ces regroupements il semblerait que l'on fonctionne à moyens constants. Cela peut ne poser aucun problème pour un gros établissement mais je ne vois guère comment faire dans un petit établissement où les enseignants de langue sont parfois seuls dans leur matière : il est évident qu'il faudrait des aménagements pour ces établissements. [...] Sans faire de procès aux intentions, l'air du temps n'est pas au recrutement de personnel supplémentaire. J'en reviens, comme souvent, à penser que c'est toujours la même histoire : sur le papier c'est très bien, en pratique ça fonctionne rarement comme on le souhaitait ou comme on avait imaginé que cela pourrait fonctionner.

Interruption volontaire de grossesse

Laïcité, j'écris ton nom...

Maryvonne G., collègue La Garde (83)

À partir d'un article de presse, les candidat(e)s à l'épreuve anticipée d'enseignements scientifiques du baccalauréat littéraire devaient « dégager des arguments en faveur de l'autorisation légale de l'IVG en France ». Eh oui, l'IVG est légale depuis trente ans en France, n'en déplaise à certains, et faire réfléchir les élèves autour d'une problématique sur la contraception et l'IVG n'est pas vraiment une question hors programme. Mais pourquoi ce déchaînement de violences verbales et écrites de la part de diverses associations militant contre l'avortement a-t-il subitement lieu ? L'information sur la contraception, la venue de professionnels comme le Planning familial sont inscrits dans les BO et si certains criaient au scandale, leur médiatisation était nulle. Le BAC prête à tout et des dizaines de sites sur Internet comme chretiente.net prône « l'honneur de rater son bac », on trouve des lettres types pour se plaindre au ministère, on indique bien les motifs de la plainte, les atteintes à l'objection de conscience... Et que répond le ministre de l'Éducation nationale ? « C'est une épreuve scientifique et, contrairement à ce qu'on a dit, ce n'est pas une épreuve philosophique où on nous demandait l'avis sur l'IVG. [...] Si ça avait été un sujet philosophique, j'aurais réagi différemment bien évidemment ». Ainsi, le ministre n'est pas outré par cette incursion du religieux et du politique dans l'école. Il comprend et il rassure : bien sûr, on n'aurait jamais demandé aux élèves de réfléchir sur un tel sujet ! L'école n'est-elle pas justement le lieu de la culture, de la réflexion, de la construction du libre arbitre, ne peut-on répondre autre chose aux associations anti-avortement que le très poli « vous savez, c'est au programme » ?

Quand Monsieur Chirac fait de la laïcité un combat prioritaire, lorsqu'on débat à couteaux tirés partout en France du port du voile... on sait trouver des arguments autres que « ce n'est pas autorisé dans le règlement du collège ». Pour l'IVG, on baisse les yeux presque honteux d'avoir posé le sujet. À quand le refus de disserter sur un auteur parce qu'il s'appelle Céline ou Sartre ? Et pourquoi pas le retour du bac réservé aux garçons pour ne plus avoir à réfléchir à des problèmes somme toute très féminins qui embêtent tout le monde à commencer par notre ministre.

Concerts

L'environnement, ça s'écoute

Sandrine C.

Concert de baisers, concert de pierres, concert de machines-outils : Nicolas Frize est un compositeur particulièrement sensible à l'environnement sonore dans l'espace public, au « paysage sonore ».

Avec son association « Les Musiques de la Boulangère », il conduit également depuis plusieurs années une étude sur la question du bruit et de l'audition, en relation avec les ministères de l'Environnement et de l'Équipement, qui montre comment nous écoutons, comment nous appréhendons les notions de bruit et d'environnement sonore en général, quelles sont les idéologies ou les usages qui se cachent derrière les questions d'environnement sonore et de lutte antibruit, quelles sont nos représentations et nos constructions mentales (idéologiques, sensibles, éducatives) du concept de bruit, etc.

Il est l'auteur de *Pour une éducation au monde sonore* publié en 2002 dans *Écho Bruit, le magazine de l'actualité de l'environnement sonore*.

Ses recherches devraient notamment le mener à la publication de supports divers pour une pédagogie de l'écoute.





© DR/Oliver Mains

Ubu au festival d'Avignon 2005

La Compagnie Alain Bertrand et le metteur en scène de Commedia dell'arte, Carlo Boso, ancien comédien du Piccolo Teatro de Milan, présentent à Avignon un Ubu, haut en couleurs et complètement déchaîné. Après *Maure à Venise* et *Antigone*, joués avec succès pendant des années au festival, la pièce de Jarry est le troisième volet d'une trilogie que la compagnie dédie aux grandes figures du théâtre populaire. Joué dans une première ébauche en 2003, Ubu a été recréé en novembre dernier avec une nouvelle équipe. Rien n'est statique, rien n'est anodin dans ce spectacle où les chants, les danses, la pantomime, les combats s'enchaînent dans une sorte de carrousel infernal.

Même les objets s'animent et se transforment ! Quant au public, il sera entraîné dans la grande fête collective où, comme dans la tradition de la Commedia dell'arte, chacun participe. À ne pas rater.

Tous les jours à 20 heures, Cour du Barouf (Tél. 04 90 82 15 98), Avignon.

Conseil de classe

Quelle moyenne générale ?

Vincent S., collègue J.-B. Corot, Le Raincy (93)

Je suis syndiqué, professeur de musique au collège J.-B. Corot au Raincy (93) et je me tourne vers vous pour une question qui m'a posé problème avec échange véhément lors d'un conseil de classe de Troisième.

Ma principale pour les passages en Seconde refait des moyennes générales sans technologie, arts plastiques, musique et EPS prétextant que les élèves n'en ont plus en Seconde !

Quels discours doit-on tenir ?

Peut-on accepter une telle discrimination ?

Comment ne pas considérer cela comme du mépris ?

Que faisons-nous aux conseils de classe ?

N'y a-t-il pas là un abus de pouvoir ?

Depuis 6 ans dans ce collège, je me suis battu pour supprimer les coefficients par discipline et maintenant, voilà que ça revient sous une autre forme !

Quand les principaux ont besoin de nous pour l'image du collège au travers des spectacles de fin d'année, là, ils savent venir nous chercher !

C'est inacceptable !

Merci de me donner votre avis et je serais curieux de savoir si ailleurs les collègues sont traités de la même façon.

Humiliation

Je ne m'en remets pas

M. F., collègue Pierre-de-Coubertin, Le Luc (83)

Chers camarades,

Je viens de lire Libération d'aujourd'hui (je l'avais acheté parce qu'on parlait de l'école en première page) et je ne m'en remets pas. Ce numéro contient un tas de démagogie qu'on n'avait plus vu depuis la glorieuse époque de Claude Allègre : 50 % des élèves auraient été « humiliés » par leurs professeurs ; on s'indigne parce qu'une « élève » de lycée, ayant menacé de mort par écrit son professeur de mathématiques après avoir refusé de s'excuser, se retrouve en garde à vue - le méchant professeur ayant porté plainte ! - on s'émeut, en passant, du nombre grandissant de conseils de discipline dans les collèges (leur nombre exploserait, d'après Libération, à Caen et à Créteil) [...] alors que nous savons tous bien que nombreux sont les administrateurs qui freinent des quatre fers pour les empêcher [...]. Deux pleines pages de cet acabit.

Donc, d'après Libération, nous sommes nombreux à ne pas tenir nos classes et à nous réfugier dans « l'autoritarisme », on traumatiserait nos élèves et notre seule solution serait l'exclusion [...].

Pas un mot sur les professeurs qui sont humiliés au quotidien par leurs élèves, victimes de dégradations sur leurs véhicules, discrédités par leurs supérieurs qui enlèvent les sanctions qu'ils mettent où leur renvoient en cours des élèves exclus...

Pas un mot sur « ceux qui craquent », sur les dépressions nerveuses, les suicides, les chantages, les inspections-sanctions...

[...] Je vous écris donc pour vous demander, à vous qui avez la charge de la défense des personnels que nous sommes, de rétablir la vérité ou, à tout le moins, de la compléter en utilisant votre droit de réponse dans ce journal car ces insinuations et ces mensonges sont insupportables.

Veillez agréer, chers camarades, mes meilleures salutations.

Surtitre

Vous avez dit marchandisation ?

Ph. L., S3 Rouen (76)

Rouen, le 30 juin 2005

Madame le Recteur,

De nombreux collègues ont alerté le SNES sur la multiplication des messages publicitaires portant sur l'annonce des résultats du baccalauréat.

Moyennant finances, la société France-examen propose aux candidats de s'informer, sur son site ou par SMS, de leur résultat personnel, grâce au « concours des Rectorats ». D'après les informations que nous avons recueillies, il existerait bel et bien, à Rouen comme ailleurs, une convention entre le Rectorat et cette société commerciale.

Nous souhaiterions connaître les termes précis de cette convention : quels sont les engagements exacts des deux parties ? Suivant quelles modalités les élèves ont-ils accès aux résultats ? À quelle date ?

Quels sont les examens concernés ? Existe-t-il une note ou une circulaire invitant les chefs d'établissement à faire connaître aux élèves la possibilité de s'abonner à France-examen ?

En tout état de cause, le SNES désapprouve cette initiative qui joue sur l'anxiété des jeunes et commercialise à leur insu le travail des personnels de l'Académie. Le baccalauréat, Mme le Recteur, n'est pas une marchandise, et la gratuité reste un des fondements du service public laïque d'Éducation.

Le SNES demande qu'il soit mis fin à cette convention dans les meilleurs délais et propose qu'on étudie les moyens d'une information moderne, gratuite et fiable des candidats par le service public d'Éducation lui-même.

Je vous prie d'agréer, Madame le Recteur, l'expression de mes salutations distinguées.

TABLE RONDE. Pour évoquer l'avenir de nos métiers, le SNES a réuni lors de son dernier congrès **Mario Soares**, du syndicat enseignant portugais FEN PROF et membre du CES européen, **Alain Lopes**, chef du bureau des études statistiques sur les personnels au sein de la DEP et **Stéphane Bonnery**, maître de conférences en sciences d'éducation à l'université Paris VIII.

Attractivité de nos métiers et revalorisation



Frédérique Rolet : Il est urgent de réaffirmer plus que jamais notre conception du métier, des qualifications, de la

formation de tout ce que nous mettons souvent sous le terme de revalorisation de nos métiers. La nécessité de développer le système éducatif pour un accès élargi aux études secondaires et une augmentation des diplômes doit s'appuyer sur des métiers qualifiés et donc enrichis.

Dans cette logique de démocratisation de l'école, nous avons depuis longtemps porté des exigences sur la qualification enseignante, sur les questions de formation initiale et continue, sur le renforcement du travail collectif, qui doit permettre à la fois de suivre les évolutions disciplinaires de ne pas baisser les exigences, tout en réfléchissant aux contenus et aux pratiques nécessaires pour une réelle démocratisation.

La loi d'orientation de 1989 s'inscrivait dans une perspective d'accroissement des niveaux de qualification et manifestait la volonté de parvenir à une démocratisation. Cependant, la faible place accordée à la lutte contre les inégalités, l'insuffisance des budgets de l'éducation n'ont pas permis de résorber les inégalités, et même si l'on constate une montée de l'accès aux qualifications, elle reste encore insuffisante. Nous sommes dans tout autre contexte, de réductions drastiques des dépenses budgétaires, des recrutements de personnel, où le gouvernement a fait voter une nouvelle loi d'orientation, fondé sur la volonté de tri social et d'éviction d'une partie des élèves. Dans le même temps, le traitement de la question des missions des enseignants fait émerger une vision régressive de nos métiers, de la qualification et de la professionnalité des différents personnels, à travers des mesures comme l'imposition du remplacement forcé des collègues absents, la polyvalence, le rôle donné aux chefs d'établissement en matière d'évaluation les menaces sur la formation et le potentiel des IUFM, l'appauvrissement des contenus

dispensés aux élèves et des formes de hiérarchisation des savoirs. Or on le sait, les métiers de l'éducation ont subi dans leur exercice les tensions et les contradictions qui traversent la société; la massification des études, a transformé en profondeur le métier d'enseignant. La notion problématique de réussite scolaire, non éclaircie, renvoie au rapport entre école et société, pèse sur la définition du rôle, du sens de la scolarité. Celle-ci est censée à la fois assurer la formation commune, l'intégration de tous, et dans le même temps participer de l'intégration sociale par le diplôme. La dégradation des conditions de l'insertion professionnelle, la mise en place de nouveaux processus ségrégatifs, au moment même où s'élevait le niveau général de formation, ont ainsi débouché sur un brouillage, des frontières séparant réussite et échec scolaire, et on sait ce que cela procure comme difficultés professionnelles aux collègues. Cela conditionne le rapport qu'entretiennent les élèves à l'école, cela nourrit un sentiment d'injustice et d'inégalité vécu par ceux d'entre eux scolarisés dans les établissements dans les filières les moins prestigieuses et on l'a encore vu récemment dans un certain nombre d'événements qui ont encadré les manifestations lycéennes. Cela a des conséquences sur les stratégies scolaires des jeunes et de leurs familles davantage centrées sur des finalités de réussite sociale que des finalités proprement culturelles. Cette incertitude pesant sur les missions complique considérablement le métier enseignant et oblige à un investissement professionnel accru.

Elle oblige à une analyse de l'activité, elle oblige à penser les moyens de mobiliser les élèves dans leur activité cognitive, à articuler enseignement et éducation. Elle implique une véritable réflexion politique sur les enjeux et les objectifs de l'activité enseignante, les conditions à créer pour permettre un travail des savoirs avec les élèves. Jusqu'alors, tous les travaux du ministère de l'Éducation nationale autour de la question de la crise du métier ont fait l'impasse sur l'analyse de ce qui est constitutif du métier enseignant,

la spécificité et l'unité de ses missions. Prenant appui sur les pistes proposées par l'OCDE, ils ont souvent valorisé la notion de compétences, la recomposition des activités la division du travail, sans jamais traiter de l'essentiel, à savoir la question de l'accès démocratique de tous au savoir. Ils prétendent prescrire, encadrer le métier, lister des compétences, d'ordre comportemental, au lieu de réfléchir à une véritable identité professionnelle, qui traite de l'enseignant comme un concepteur, concepteur de ses contenus et de ses pratiques. Les conceptions ayant piloté la loi Fillon débouchent, elles, sur un abandon de tout projet politique de lutte contre l'échec scolaire et corrélativement, une dénaturation de nos métiers. Elles risquent, et ce serait extrêmement grave pour l'avenir, de déstabiliser les personnels de les démobiler, d'aggraver des difficultés de recrutement, déjà sensibles dans certaines disciplines.

Elles sont bien loin de répondre aux demandes des personnels, en matière de formation initiale et continue, de développement du travail collectif, de renforcement de la qualification, de mesures rendant à nos métiers leur attractivité. Cette problématique de l'attractivité est présente au niveau européen, elle l'est aussi fortement en France. Il en est effectivement question à travers la lecture de plusieurs rapports qui mettent l'accent sur des difficultés prévisibles à l'horizon 2010. En effet, alors qu'il faudra assurer le remplacement de 167 000 enseignants, CO-Psy et CPE, soit 41 % des effectifs actuels de titulaires, certains indices sont d'ores et déjà préoccupants. Dans un rapport de novembre 2004, l'OCDE préconise bien une action nécessaire des différents gouvernements pour recruter davantage d'enseignants, simplement, les préconisations financières, elles, sont absentes.

Revenir sur les questions des viviers des recrutements des enseignants et de l'attractivité de nos métiers, c'est aussi revenir sur les questions des viviers de licenciés, c'est aussi revenir sur la relance de la question de la démocratisation sujets liés, que cette table ronde devrait éclairer.



Mario Soares : Aujourd'hui, l'école est l'affaire de tous, tout le monde est capable aujourd'hui de se prononcer sur

l'éducation, et d'y apporter des jugements. Apparemment tout le monde en est capable sauf les enseignants. Les parents peuvent dire, les journalistes doivent analyser, le patronat aussi a des solutions, les ministres décident, même s'ils ne savent rien du tout de l'éducation, mais les enseignants doivent accomplir les tâches que les autres ont décidé pour l'école et même pour les enseignants. Ce constat, à mon avis, porte une ambiguïté qu'il faut éclaircir. D'un côté, l'école a une importance accrue, ce qui n'est pas négligeable pour nous, les enseignants. Mais d'autre part, on veut nous remettre à un rôle secondaire, dans la définition des contenus éducatifs. On veut surtout des fonctionnaires, qui exécutent des ordres, qui doivent accomplir une tâche que les autres définissent, ils ne veulent pas que l'on soit des intellectuels capables de réfléchir sur leur travail et y trouver les meilleures solutions. Il y a passage d'une profession intellectuelle à une profession de fonctionnaire, c'est-à-dire quelqu'un qui exécute une tâche sans réfléchir à ce qu'il fait.

Quand on parle des grands principes de l'éducation, il n'est pas difficile de se mettre d'accord. Qui peut contester que l'école a changé et qu'il faut s'adapter aux changements de la société ? Qui peut ne pas être d'accord avec la lutte contre l'échec scolaire des élèves ? Les grands discours, les grandes lignes issues de la commission ou du Conseil de l'Europe contiennent, presque tous, de très belles paroles. Le problème apparaît toujours quand on va appliquer les idées, quand on regarde le financement qui leur est dédié, et aussi l'idéologie qui est sous-jacente à ces grandes paroles. Pour vous donner un petit exemple : au sein du comité économique et social, nous allons voter un avis sur l'évaluation de l'enseignement supérieur dont je suis le rapporteur. Quand j'ai fait le rapport, on a pu constater qu'on

était d'accord avec la nécessité d'évaluation de l'enseignement supérieur. C'est une nécessité si on veut la mobilité des travailleurs, il faut reconnaître les diplômés. Mais le texte de la commission ne fait pas référence au processus de Bologne qui est vraiment l'idée sous-jacente à ce texte. Il ne parle pas du financement des universités. On nous montre une pierre, on peut être d'accord avec une pierre, mais on cache l'édifice pour qu'on ne voie pas tout ce qui est dedans. Mais hélas, les enseignants sont là. Ils doivent être formés, ils doivent être rémunérés, ils vieillissent et malgré tout ils doivent avoir un minimum de conditions de travail. Je vais me concentrer sur trois points. Le premier : pourquoi une profession il y a quelques années très considérée socialement est devenue très peu attractive ? ; le second : quels sont aujourd'hui les besoins de formation des enseignants face aux exigences de la société actuelle ? ; et le troisième : quels facteurs on doit jouer aujourd'hui pour que la profession devienne attractive ou plus attractive ?

En très peu de temps, le métier enseignant est passé d'une profession socialement très respectée et très attractive à une profession que les meilleurs élèves qui sortent des écoles ne désirent pas embrasser. Je sais bien que ce phénomène est très complexe et comporte des éléments différents, quelques-uns même très positifs, comme ceux de la démocratisation de l'éducation dans de nombreux pays, quelques-uns parlent même de la massification de l'enseignement, et aussi un autre, le droit démocratique des parents à participer à l'éducation de leurs enfants. Certains veulent même voir dans ces deux aspects la cause de l'inévitabilité de la perte de l'importance sociale des enseignants. Cependant je crois que si on doit considérer ces éléments, il faut chercher les vraies causes ailleurs. Tout d'abord, on constate que l'école est devenue responsable pour toutes les tâches éducatives que la famille et la société ne sont plus en condition de faire. Aujourd'hui, c'est l'école qui doit apprendre aux élèves à s'asseoir à table, à manger correctement, à se comporter en société, à respecter les autres, à acquérir les habitudes de travail, etc. Si le théâtre, le cinéma, la culture sont en crise, c'est l'école qui doit donner les bases culturelles, et faire en sorte que les élèves aiment le théâtre, le cinéma, la grande musique. S'il y a trop d'accidents de voiture, il faut que l'école fasse de la prévention routière. Si la famille est destruc-

turée, on doit veiller à donner aux enfants l'amour qu'ils n'ont pas chez eux. Et il faut aussi qu'on enseigne aux élèves les matières du programme qui seront objet de l'examen final.

Je n'ai pas parlé des enseignants mais de l'école. Je suis prêt à accepter que l'école puisse avoir toutes ces tâches, mais ce qui est impossible et inacceptable, c'est d'exiger des enseignants qu'ils le fassent. On ne donne pas les moyens aux écoles qui n'ont pas de psychologue, d'autres personnels spécialisés, qui puissent participer au projet éducatif de l'école et peu à peu on a attribué toutes ces tâches aux enseignants. Et comme, malgré tout, les enseignants sont le visage de l'école, ce sont eux les responsables du succès ou de l'échec des jeunes. Ce sont eux qui doivent répondre de ce que la jeunesse devient.

Le stress chez les enseignants augmente et ils sont les premiers en consultation psychiatrique. La pression permanente, la tentative de fonctionnaliser les enseignants, la sensation d'incapacité personnelle et collective pour accomplir toutes les tâches dont nous sommes responsables sont, à mon avis, à la base du mal-être de la profession, et de l'impression chez les jeunes que cette profession ne vaut pas la peine. La pénurie des enseignants n'est pas une fatalité, mais le résultat d'une politique concrète. Si on regarde les responsabilités qu'on attribue aujourd'hui à l'école, on peut s'imaginer les besoins de la formation initiale et continue des professionnels qui veulent répondre à ces exigences. D'une part, une formation scientifique de haut niveau, une formation psychopédagogique solide et une connaissance profonde des didactiques qu'on peut appliquer en classe. Or ce qu'on peut craindre à juste titre, c'est que les politiques budgétaires des gouvernements aillent dans le sens contraire à ces besoins. Si l'on s'en tient au processus de Bologne, on peut craindre que la formation des enseignants au lieu de devenir plus exigeante soit plus courte qu'actuellement. Et on peut même s'interroger s'il y a ou non le risque de diviser la formation des enseignants selon un critère sectoriel ou même selon un critère de difficulté de la discipline qu'on enseigne par exemple. On peut quand même trouver des solutions.

Un dernier mot sur la carrière et le statut rémunérateur des enseignants. Cette question est au cœur de l'actualité de la profession. Avoir une carrière et une rémunération compatibles avec la responsa-

bilité sociale est un élément très important. Or les gouvernements, encore une fois, ne vont pas dans ce sens. Ils cherchent même à trouver des solutions immédiates qui à court terme seront très néfastes. Au Portugal, il y a 20 000 enseignants au chômage mais je ne parle pas des candidats à l'enseignement. Je parle des jeunes qui ont une formation spécialisée dans la profession d'enseignant. On commence à gagner au Portugal très peu, on commence très mal et on termine très bien, la différence salariale entre le 1^{er} échelon et le 10^e échelon, c'est inimaginablement 3,6 fois, ça n'existe pas dans d'autres pays de l'Europe, nous avons cette différence.



Alain Lopes : Je travaille au ministère de l'Éducation nationale, mais ce qui va être dit n'est pas la parole du ministère.

Celui-ci a mené une enquête l'année dernière, sur les enseignants du second degré, de tous âges, de tous les corps, dans toutes les disciplines. On en a interrogé 986 en face à face. Quand on vous demande si vous avez été très satisfaits, assez satisfaits, assez peu satisfaits de votre métier, on se rend compte que 80 % d'entre vous nous assurent qu'ils sont soit très satisfaits, soit assez satisfaits. Il y a une petite baisse par rapport à 2002. La première source de satisfaction que vous évoquez, c'est le contact avec les élèves et le deuxième l'enseignement de la discipline que vous aimez, puis l'autonomie dans le travail. Lorsque vous entrez dans le métier d'enseignant, la première raison qui vous amène, c'est d'enseigner la discipline que vous aimez à 64 %, et ensuite le contact avec les élèves. Au bout d'un certain temps, ces deux thèmes sont intervertis, et le contact avec les élèves prend le pas sur la discipline.

Vous êtes 31 % à trouver que le métier est de plus en plus difficile, mais vous êtes encore satisfaits ou assez satisfaits. Vous êtes 20 % à trouver le métier ni plus, ni moins difficile et toujours assez satisfaits, et vous êtes 51 % à trouver que le métier est de plus en plus difficile. L'âge est important et l'usure du métier existe. Le cap des 20 ans est important puisque les personnes qui ont de 11 à 20 ans d'ancienneté sont à 45 % à trouver que le métier est de plus en plus difficile, et pour celles qui ont de 21 à 30 ans on passe à 70 %, et pour plus de 30 ans à 79 %.

Pour la première, fois on a posé une question sur le malaise : 91 % reconnaissent l'existence d'un malaise, mais seulement 60 % se sentent personnellement concernés par ce malaise. Second cause, le déphasage entre l'idéal de transmission, et le fait d'arriver sur le terrain et de voir des niveaux d'élèves hétérogènes, ce qui induit frustration et découragement.

Vous aimez le contact avec les élèves, mais la principale source de difficulté, c'est leur indiscipline ou la démotivation qui sont pour vous difficiles à gérer. La deuxième cause, c'est le mal que vous avez à faire progresser tous les élèves, et la troisième, c'est que vous estimez que les classes sont trop lourdes. Le comportement des élèves peut même pousser à quitter l'enseignement secondaire, je dis bien quitter l'enseignement secondaire et non pas quitter l'enseignement. Cette année vous étiez 47 % à le penser. En second lieu, la dévalorisation du métier et le caractère répétitif de l'enseignement, le manque de reconnaissance de vos capacités et de votre investissement.

On a demandé si vous souhaitiez en fin de carrière être déchargés d'un certain nombre de cours : 75 % le souhaitent. On a demandé quelles seraient les tâches que vous aimeriez occuper. On voit que ce sont des tâches qui ne perdent pas le lien avec l'élève.

Par ailleurs, 69 % trouvent intéressante la perspective d'une seconde carrière. 35 % des enseignants ont planifié leur départ. Les raisons sont toujours les mêmes, comportement des élèves, dévalorisation du métier et le caractère répétitif de l'enseignement. Parmi les 35 % qui envisagent de partir, 38 % désirent une mobilité partielle, 23 % une mobilité totale temporaire, les autres, 29 %, quitter définitivement l'enseignement secondaire.

Que voulez-vous faire quand vous voulez quitter l'enseignement secondaire ? 16 % veulent aller à l'université, 8 % en IUFM, faire de la formation continue dans les GRETA 5 %, autres Éducation nationale 11 % et 57 % des enseignants demandent ou demanderaient une mobilité au sein de l'Éducation nationale. Parmi les 43 % d'autres, 14 % choisiraient la Fonction publique, 9 % une entreprise privée. L'autre possibilité qui est prévue dans la loi, c'est de rejoindre les corps de l'administration hors de l'Éducation nationale. Seul un tiers des enseignants savait qu'il y avait cette possibilité. Et puis quand on leur a indiqué que cette possibilité existait, 69 % se trouvaient soient intéressés, soit plutôt intéressés.

Je vais terminer là-dessus : 48 % recommanderaient le métier d'enseignant à leurs enfants ou à leurs proches. On n'a pas posé cette question souvent, et on avait à peu près toujours 50 % d'enseignants qui recommanderaient le métier soit à leurs enfants soit à leurs proches. Ce qui m'interpelle vraiment, ce sont ces 39 % d'enseignants qui auraient recommandé le métier et qui maintenant ne le recommandent plus.



Stéphane Bonnery :

La première phase de démocratisation des chercheurs l'appellent selon les options massification ou démocratisation

quantitative, puisque effectivement dans les années 60 et 70 la première « injustice » sur laquelle la démocratisation a porté c'était celle de « l'accès à ». Depuis, on se pose la question d'un deuxième aspect de la démocratisation, une démocratisation qualitative, celle de l'appropriation des savoirs par tous les élèves que l'on accueille, c'est-à-dire quasiment tous les enfants d'une génération, ce qu'on pourrait appeler l'appropriation par chaque citoyen des outils intellectuels de sa propre émancipation. Ce deuxième aspect de la démocratisation porte davantage la question du côté de l'enseignement en tant que tel. Si le premier aspect est porté sur « l'accès à », les enseignants n'en étaient finalement que peu maîtres d'œuvre, tandis que le deuxième aspect, c'est que l'école et les enseignants ne peuvent pas tout mais ils ne peuvent pas rien. On a tendance soit à laisser croire que les enseignants peuvent tout, donc que les échecs viendraient d'eux, soit par désillusion qu'ils ne peuvent rien. En premier lieu, il faut évoquer l'individualisation culpabilisante des enjeux de la démocratisation. Rapidement côté élèves d'abord : autrefois un enfant de paysan ou d'ouvrier avait de très fortes probabilités de faire le même métier que ses parents, la question de la réussite ou de l'échec individuel n'était pas posée. De fait à partir du moment où c'est possible en théorie, la question de la responsabilité individuelle de l'élève se trouve engagée. C'est assez significatif de l'évolution de la société où les inégalités structurelles sont de plus en plus reportées vers l'individu. Le plan Borloo est intéressant pour penser la loi Fillon. Dans le volet sur les chômeurs, on part du constat selon lequel le chômage serait une fatalité. Les pouvoirs publics auraient pour mission de

gérer les événements une fois qu'ils se sont produits. Dans les réformes actuelles sur l'école, le constat premier c'est que l'échec scolaire serait une fatalité. On focalise le débat sur les dispositifs de remédiation. Ces dispositifs, une fois que l'échec est avéré, servent finalement à empêcher de penser la manière dont on en est arrivé là avec ces élèves.

Je tire la même conclusion côté enseignants. Il y a quelque temps, si les élèves et notamment les élèves du secondaire échouaient, c'était la faute aux profs, qui étaient des mamouths ou je ne sais quoi encore. Plutôt que de penser le problème avec la réussite socialement située, les institutions se déresponsabilisent sur les enseignants en disant c'est leur faute. Ensuite, on dit que les enseignants sont formidables, qu'il faut les laisser innover et qu'ils vont régler tout seuls le problème. C'est de la décentralisation pédagogique, ce qui évidemment n'est pas étranger à l'air du temps de la décentralisation tout court. On reporte les contradictions sociales, la question des inégalités structurelles de la société dans laquelle on vit, à l'échelon local.

Finalement c'est aux enseignants, aux équipes, de trouver des solutions tout seuls pour résoudre cela. Le discours officiel sur l'innovation est un report de responsabilité vers le niveau local, et, *a fortiori*, vers les familles. On voit ça quelque fois avec des collègues néo-titulaires, dans le primaire comme dans le secondaire, qui arrivent avec beaucoup d'envies de bien faire, de faire réussir tous les élèves, avec cette idée que les enfants sont éducatibles, « je vais y arriver parce que je suis de bonne volonté ». Et puis on passe de « tout est possible » à « rien n'est possible » avec ces élèves-là. La loi de 89 finalement promet un objectif tout à fait louable mais sans qu'il y ait les moyens quantitatifs, ni qualitatifs avec la formation des outils à disposition des enseignants, pour dire comment on atteint cet objectif.

Le rapport Thélot ou la loi Fillon partent d'un constat brut : vous voyez bien que ça ne marche pas comme c'était dit que ça marcherait donc on arrête. Ce qui amène à penser que la démocratisation n'a pas complètement échoué. Mais une fois qu'on a proclamé les intentions, comment en faire un objet de travail et pas seulement une série de slogans ?

Je crois que les enseignants et *a fortiori* les enseignants du secondaire se sont trouvés dans une position de repli, ce que j'appelle la

logique de la citadelle assiégée. Un certain nombre de propositions ont émergé, notamment des collègues du secondaire, qui évitent cette logique-là. La pression est très forte parce que l'écart a considérablement augmenté entre les élèves à qui on a affaire et ce qu'on enseigne, parce qu'il y a des choses qu'on enseigne beaucoup plus compliquées qu'avant. Au certificat d'études primaires, il y a quelques décennies, il s'agissait de contenus de savoirs pour lesquels on pouvait faire le pari qu'une part des élèves, 50 % seulement obtenait le certificat d'études primaires qui validait le lire, écrire, compter, moraliser. Quand j'ai passé le bac, il y a 15 ans, il fallait retenir par cœur des savoirs pendant l'année et dissenter le jour de l'épreuve, c'est-à-dire du par cœur oui, mais intégré. Il y a deux ou trois ans, dans une académie francilienne, l'épreuve à laquelle ont été confrontés les élèves le jour du bac en géographie, c'était sur la géographie du Brésil, ce qui n'était pas forcément au programme en tant que tel pendant l'année parce que le programme porte moins sur la géographie de tel ou tel pays que sur l'application de méthode, d'analyse, de données, de documents, à appliquer. Le travail des élèves consistait à faire le métier de cartographe et dans un deuxième temps de dissenter à partir de ces données. Ce qu'on demande aux élèves aujourd'hui, c'est quand même nettement plus compliqué qu'avant. Ce qu'on attend ce n'est plus seulement de retenir des savoirs, c'est l'idée qu'en apprenant des savoirs, on construit des postures intellectuelles. On met les enseignants dans une position de porte-à-faux, c'est-à-dire qu'ils sont au milieu des contradictions. A l'université, on a des étudiants qui en licence font comme au lycée et comme au collège : je fais un cours sur la sociologie des inégalités, sur la copie ils me mettent tous les exemples et rien du contenu du développement général. Ils savent retenir un savoir localisé, mais faire le lien entre l'exemple pratique et la généralité du propos c'est finalement ce sur quoi on butte de la maternelle à l'université. Au lieu de stigmatiser un niveau, au lieu de culpabiliser tel enseignant de tel niveau, il faudrait interroger l'institution sur sa capacité à prendre cette question à bras-le-corps, et ne pas laisser chaque enseignant tout seul démêler toutes ces contradictions. L'école primaire et le collège ont vu leurs missions largement redéfinies par le fait qu'il faut préparer des élèves quasiment à entrer à l'université. On est tiré vers

l'aval du système, mais en même temps les élèves qu'on a sont de plus en plus modelés par une influence de l'amont.

Les élèves et les enseignants sont pris en porte-à-faux entre l'héritage des niveaux précédents et ce à quoi ils doivent préparer vers les niveaux futurs dans la scolarité de l'élève. Ce qui fait une des difficultés de métier d'enseignant aujourd'hui, c'est cette difficulté à arbitrer ces choix dont l'institution se débarrasse, cette décentralisation pédagogique. De plus, l'école doit éduquer le citoyen, mais en même temps laisser chacun s'émanciper, s'exprimer. On multiplie les objectifs sans jamais dire aux enseignants ce qu'on fait de tout ça, ce qui est prioritaire, en quoi c'est en rapport avec les savoirs de la discipline enseignée au lycée. Dans l'ancien lycée élitiste où on recueillait les enfants de la bourgeoisie et les boursiers, on avait des élèves qui partageaient les valeurs de la culture scolaire. Ils savaient à peu près pourquoi ils étaient là.

Aujourd'hui, dans un certain nombre d'établissements, la majorité a basculé, on a des élèves qui ne partagent plus ces évidences. Devant ce qui leur paraissait être un lieu où on allait les reconnaître, leur donner de bonnes notes, leur permettre de réussir dans la vie, confrontés à cette difficulté à réussir alors qu'ils voulaient réussir, l'attitude de rejet et même de culture anti-scolaire se développe et finalement c'est encore une fois aux enseignants qu'on demande d'arbitrer ces difficultés. En définitive, il y a peut-être une action revendicative à mener sur ce report de contradictions, le fait que c'est à chacun dans son coin à arbitrer les choix que nos décideurs refusent de porter publiquement. Car la loi Fillon tranche sur des choses, mais elle ne dit pas ce sur quoi elle tranche, sur le fait que devant les difficultés à faire réussir tout le monde, on fait justement le choix de ne plus faire réussir tout le monde. Quand le système renvoie aux enseignants, le Pouvoir a tranché dans ces contradictions, elle leur fait un cadeau empoisonné certes, mais il y a aussi à s'en saisir. Car si on ne peut pas tout, on ne peut pas rien non plus. Il y a là vraiment la question d'un objet de travail, savoir si c'est cela que la société attend de l'école, d'enseigner des savoirs et des postures un peu particulières à la fois, dont on ne peut pas demander aux familles populaires de les transmettre. Si on est une force de proposition, peut-être cela évitera-t-il qu'on ait à se battre pour ou contre les options qui nous sont proposées. ■

APRÈS AVOIR CÉDÉ AUX INJONCTIONS DE LA MAJORITÉ PARLEMENTAIRE

GILLES DE ROBIEN FAIT LE CHOIX DU CONFLIT

Alors que le Grand Débat sur l'École en 2004 avait suscité un réel intérêt de l'ensemble des acteurs du système éducatif et mis en évidence leurs attentes par rapport aux évolutions nécessaires du système éducatif, la loi Fillon a suscité une opposition presque unanime dont le ministre de l'époque n'a tenu aucun compte (en dehors du report de la réforme du bac).

Le SNES a demandé l'abrogation de la loi Fillon pour trois grandes raisons

• Si les objectifs affichés pour la loi étaient *a priori* positifs (100% de sorties qualifiées, 80% au niveau bac, 50% de diplômés de l'enseignement supérieur), aucune mesure dans la loi ne permettait de crédibiliser ces objectifs alors même que le problème majeur du système éducatif est justement qu'il ne progresse plus depuis le milieu des années 90 après sa montée en puissance des années 80. De plus aucun financement n'était prévu pour les mesures nouvelles qui auraient donc été mises en œuvre par redéploiement interne à l'Éducation nationale. Cette réalité plus ou moins occultée au moment de la discussion de la loi vient d'être confirmée par les récentes déclarations du ministre du budget et du Premier ministre.

• La combinaison au collège du socle commun, du PPRE (le soutien à l'individu se substituant pour tout ou partie à la politique des ZEP) et du développement de l'apprentissage dès la Quatrième conduisent à la reconstitution de filières et à la multiplication des sorties avant la fin de la classe de Troisième. Ces dispositions risquent de faire glisser le collège vers une fonction de tri social. Le développement des bourses au mérite va dans le même sens.

• Certaines des dispositions prévues par le dispositif remettent en cause la qualification et le sens même du métier d'enseignant, remplacements, concours 3^e voie, contrats d'associations, mise en place de la bivalence avec notamment les mentions complémentaires (voir page 15).



© Thierry Nectoux

L'occasion perdue d'une nouvelle donne

L'annulation par le Conseil constitutionnel du rapport annexé qui a vidé la loi de ses dispositions les plus précises, puis la nomination d'un nouveau ministre constituaient l'occasion de renouer un véritable dialogue et de remettre à plat le dispositif Fillon.

Le Ministre a semblé aller dans ce sens en reportant les séances du CTPM et du CSE et en multipliant les déclarations suivant lesquelles il voulait discuter, comprendre les raisons des blocages et

ne pas passer en force. Nous avons fait état, dans la dernière *US*, des propositions qu'il a formulées lors de l'audience FSU du 8 juin et lors de son passage sur *Europe 1*, le 16. Dans cette période le SNES n'a rien négligé de ce qui pouvait faire avancer les demandes des personnels et nos propositions pour le système éducatif. Il n'a cessé de dire en même temps que le ministre serait, au final, jugé sur ses actes. Force est de constater que les marges de manœuvre dont il semblait disposer au départ n'ont cessé de se réduire, comme l'a encore confirmé l'audience qu'il a accordée au SNES le 4 juillet et au cours de laquelle il s'est montré particulièrement fermé. En résumé, à l'examen des textes

présentés au CSE du 7 juillet et au CTPM du 13 juillet, il apparaît que, si quelques concessions ont été faites (report du conseil pédagogique, conseil consultatif placé aux côtés du haut-comité, réaffirmation de la politique des ZEP), sur l'essentiel, le ministre a finalement mis ses pas dans ceux de son prédécesseur et s'est rangé aux injonctions de la partie la plus radicale de la majorité parlementaire (cf. textes sur les décrets dans cette *US*). C'est en particulier vrai pour le texte sur les remplacements, particulièrement provocateur. L'idée est même avancée

30 000 emplois supprimés en 3 rentrées, 18 000 enseignants en moins en 4 ans

par certains que le ministre aurait « baladé » les personnels pendant quelques semaines pour mieux faire passer les textes pendant la période de vacances scolaires. Sa décision en tout état de cause ne manquera pas de réactiver le conflit entre le ministère de l'Éducation et les personnels.



© Thierry Nectoux

Une rentrée 2005 particulièrement difficile

Aucune mesure nouvelle n'est envisagée pour une rentrée qui s'annonce catastrophique : 7 000 suppressions de postes d'enseignants (5 500 postes budgétaires et 1 500 postes non budgétaires supprimés au titre des sur-nombres. La moitié seulement (3 500) sont justifiés par la baisse des effectifs. Le nombre des aides-éducateurs non remplacés sera de l'ordre de 6 000 portant le

déficit global en personnels d'encadrement éducatif à 30 000 en 3 rentrées. Le ministère évoque cepen-

dant la possibilité de l'affectation à l'Éducation nationale, dans des conditions encore très floues, de 20 000 contrats d'accompagnement.

Quant au budget 2006, il pourrait porter à 18 000 le nombre de postes d'enseignants supprimés dans les collèges et les lycées en 4 ans.

L'action toujours aussi indispensable

Le Conseil national qui s'est réuni les 28 et 29 juin à Paris a analysé cette situation. De toute évidence l'action reste toujours aussi indispensable.

Il a arrêté en conséquence les décisions suivantes : le SNES appellera à des rassemblements auprès des rectorats et des Inspections académiques dans la première semaine de rentrée, sur les conditions de rentrée notamment. Il propose en outre à l'ensemble de ses partenaires du système éducatif une action de grève fin septembre-début octobre sur la rentrée 2005, le budget 2006 et la loi Fillon. ■

Bernard Boisseau

LOI D'ORIENTATION : LE SNES

Après un premier recul sur le calendrier, le Ministère a choisi de passer au Conseil Supérieur de l'Éducation le 7 juillet et au CTPM le 13 juillet un ensemble de décrets d'application de la loi. Le SNES conteste la plupart de ces textes liés à une loi dont nous avons réclamé l'abrogation. Dans le décret collège, le Ministre annonce, dès la rentrée 2005, une réorganisation des enseignements sur la base du socle commun qui n'a toujours pas été défini et, pour la rentrée 2006, du soutien sans moyens en lien avec le socle commun. Le décret langues vivantes constitue une menace pour l'enseignement des langues et préfigure de nouvelles modalités d'enseignement et d'évaluation dans d'autres disciplines. Bien que provisoirement vidé du conseil pédagogique, le texte EPLE reste problématique. D'autres décrets seront examinés comme celui sur « bourses au mérite », label « lycée des métiers », « brevet ».

Au CTPM du 13 juillet seront soumis le texte sur les remplacements, les textes sur les concours 3^e voie et le recrutement d'assistants pédagogiques. Nous développons ci-dessous nos analyses sur les textes les plus emblématiques.

REPLACEMENT

Le nouveau ministre vient de dévoiler ses projets sur le remplacement de courte durée ; à la suite de plusieurs déclarations contradictoires, hésitant entre le respect de l'affichage du dialogue et les pressions de la majorité gouvernementale, Gilles de Robien a désormais tranché : on ne peut faire confiance aux enseignants, il faut les contraindre.

Un projet de décret sera soumis au CTPM du 13 juillet, modifiant les décrets de 1950 relatifs aux

maxima de service hebdomadaire des enseignants du second degré en ajoutant la possibilité de 60 heures supplémentaires par année scolaire. Il prévoit l'élaboration par le chef d'établissement d'un protocole fixant les objectifs et les priorités ainsi que les modalités d'organisation du remplacement de courte durée (< 15 jours). Ce protocole sera présenté au conseil d'administration par le chef d'établissement et un bilan régulièrement présenté.

La note de service complémentaire précise que le chef d'établissement choisira le ou les professeurs disponibles pour le remplacement en étant guidé par la qualification ; un enseignant ne pourra être tenu d'effectuer plus de 5 HS par semaine, quelle qu'en soit la nature.

Essayant de ménager la chèvre et le chou, le ministre prétend vendre un aménagement du dispositif initial, en retardant au 1^{er} janvier 2006 la désignation des ensei-

gnants par le chef d'établissement, en cas de non volontariat. Curieuse conception de l'expérimentation, maintes fois pratiquée à l'Éducation nationale, qui consiste à généraliser sans bilan ! Plutôt que de laisser les enseignants prendre des initiatives, d'examiner les différences de situation entre collège et lycée, de se donner le temps de la concertation, le ministre choisit, sur ce sujet aussi, de passer en force. ■ **Frédérique Rolet**

COLLEGE

Malgré sa nouvelle dénomination (« décret relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves au collège ») le décret collège vise à réorganiser les enseignements dispensés au collège en distinguant le socle commun d'une part et les « autres enseignements » d'autre part.

Nous retrouvons donc la philosophie générale de la loi d'orientation que nous contestons parce qu'elle organise le tri social au sein des collèges en naturalisant les difficultés scolaires (le strict minimum pour les uns avec de possibles cursus dérogatoires, et une culture élargie pour les autres). Le PPRE ne ferait plus l'objet d'un document signé par l'élève et ses parents mais il reste connecté au socle commun, contrairement aux affirmations du ministre. Ce texte ne présente aucun caractère d'urgence puisque le socle commun (que



© Daniel Maunoury

nous récusons) n'a pas été défini et que les dispositifs d'aide et de soutien seraient la seule mesure à ne pas entrer en vigueur à la rentrée prochaine, faute de moyens ! La volonté de le soumettre au CSE pendant les vacances scolaires atteste donc d'une logique qui rappelle d'autres passages en force !

Le SNES (et la FSU) ont été bien seuls à exiger explicitement le retrait de ce texte, même si la CGT a critiqué sur le fond la conception éducative qui le sous-tend. Toutes les autres organisations présentes ont souscrit à la

notion de socle commun et se sont limitées à des remarques d'ordre technique et budgétaire, le SE-UNSA s'inscrivant même dans une démarche d'amendement du texte.

En revanche un large consensus s'est dégagé pour dénoncer la logique des bourses au mérite. Elles n'augmenteront pas le nombre total de boursiers alors que la situation économique et

sociale s'est fortement dégradée ces dernières années, et naturaliseront deux types de pauvres : les méritants et les autres ! La demande du SNES que soit au contraire élargi le nombre de bénéficiaires de bourses sur critères sociaux et revalorisé le montant de ces bourses a été relayée par toutes les autres organisations, sauf la CGC. ■

Monique Parra-Ponce

INFORMATION DE DERNIÈRE MINUTE !

Contrairement à ce qu'annonçait la circulaire de rentrée 2005, le brevet rénové ne sera pas mis en œuvre à la session 2006 et le dossier ne sera soumis à concertation que l'année prochaine. Le SNES continuera à peser pour empêcher tout brevet à la carte et toute anticipation des épreuves en mai.

Nous avons par ailleurs appris que le Ministre aurait récemment décidé que les notes de 4^e continueraient de compter, au moins pour le brevet 2006, alors que les fiches n'ont pas été renseignées en cette fin d'année puisque la circulaire de rentrée stipulait le contraire. Le SNES intervient auprès du Ministre pour lui faire entendre raison. Nous reviendrons sur cette question dans l'US de septembre.

REFUSE LE PASSAGE EN FORCE

LANGUES VIVANTES

Le projet de décret relatif à l'organisation de l'enseignement des langues vivantes étrangères soulève beaucoup de questions : réponses peu satisfaisantes de la part du ministère.

Titre I^{er} - Organisation de l'enseignement des langues vivantes

Article 2 : une organisation qui risque d'enfermer les élèves dans des groupes de niveaux

« Les enseignements de LVE peuvent être dispensés en groupes de compétences, indépendamment des divisions ; les dispositions relatives à la constitution de ces groupes sont arrêtées par le projet d'établissement ».

Le « peuvent » risque d'être source de différences entre les établissements. Il s'agit en fait d'un maintien de la déréglementation.

Les certifications devant être délivrées en fonction des niveaux de compétences du cadre européen

commun de référence, est-il possible de continuer l'enseignement des LV en groupes-classes ?

Les niveaux A2, B1, B2 du cadre européen sont « exigibles » en fin de scolarité obligatoire ou en fin d'études secondaires selon que la LV a été étudiée en LV1 ou LV2. Y aura-t-il obligation pour l'établissement de maintenir un enseignement de la LV si l'élève a atteint le niveau requis avant l'échéance fixée ?

Y aura-t-il adéquation entre les niveaux de compétences exigibles et les programmes et les horaires ? Le texte ne fait pas référence comme la circulaire de rentrée du 15/4/2005 à des « dispositifs permettant un enseignement intensif ou semi-intensif » expérimentés depuis la rentrée 2001-2002. De tels dispositifs sont lourds de conséquences sur les services des enseignants. Ne va-t-il pas y avoir une « course » vers le niveau de

certification et recours spontané à ce type d'initiatives ?

Article 4 : Un flou dangereux
L'Etat pourrait passer des conventions avec des organismes délivrant des certifications étrangères internationalement reconnues » pour définir le cadre dans lequel seraient organisées les certifications.

De quels organismes s'agit-il ? Quelle place ces organismes privés vont-ils prendre dans la détermination des certifications ? Nous avons exprimé nos inquiétudes et demandons des éclaircissements.

Article 5 : Les certifications sont délivrées par l'autorité académique

Nous redoutons la déconnexion de la certification des langues du Baccalauréat, même si l'article 6 envisage que les certifications soient « prises en compte par la délivrance des diplômes nationaux ».

Titre II - Commission académique sur l'enseignement des LV

La composition de la commission (8 membres au titre de l'administration, 8 membres au titre des personnels enseignants (public et privé) et des usagers (parents et élèves), 8 membres au titre des représentants des collectivités territoriales, des milieux économiques et professionnels minimise gravement la place des enseignants puisqu'ils ne seront que deux. Nous avons demandé une plus forte représentation des enseignants. Elle peut être consultée par le recteur « sur toute question relative à l'enseignement des LV ». Cette commission aura certainement à donner son avis sur la carte des langues et il y a fort à craindre que celle-ci prenne en compte une adaptation aux besoins économiques plus que le souci de formation des jeunes. ■

**Gisèle Jean,
Thérèse Jamet-Madec**

VIE DES ÉTABLISSEMENTS

Conseil pédagogique

Le nouveau projet de décret est présenté sans ses dispositions sur le conseil pédagogique dont la mise en œuvre serait « reportée de quelques mois ». Rappelons les raisons de notre opposition à la mise en place d'un tel conseil.

Le SNES est favorable au développement du travail en équipe, à la concertation entre les enseignants et aux réflexions collectives sur les pratiques pédagogiques dans le respect de la « liberté pédagogique » de chacun, liberté qui est reconnue dans la loi Fillon. Il ne peut, en revanche, soutenir une structure conçue comme une tutelle supplémentaire. La présidence par le chef d'établissement, la désignation par le chef d'établissement de la plupart des enseignants de ce conseil, les compétences de ce conseil en particulier en matière de remplacement des enseignants ne pouvaient que légitimer cette inquiétude.

Délégation à la commission permanente

La possibilité d'une délégation de compétences du conseil d'admini-

stration à la commission permanente est quant à elle maintenue dans le nouveau projet.

L'argument, souvent entendu, selon lequel cette délégation permettrait une prise de décision plus rapide pour des questions financières qui apparaissent urgentes ne tient pas. En effet un décret très récent⁽²⁾ a traité ce sujet en donnant des possibilités d'engagements financiers, singulièrement en cas d'urgence, sans réunion du conseil d'administration.

L'autre argument est que cette délégation permettrait au conseil d'administration de « se concentrer sur les décisions majeures pour la vie et le pilotage de l'établissement »⁽³⁾. Cependant l'autorisation de signature des contrats et des conventions peut être déléguée, dans le projet de décret, à la commission permanente. Or les contrats et les conventions peuvent avoir des effets très importants sur la vie de l'établissement : intervenants extérieurs, recrutement de personnels (assistants d'éducation et bientôt assistants pédagogiques), contrats éducatifs locaux, partenariats divers, conventions avec la collec-

tivité de rattachement⁽⁴⁾ dans le cadre de la mise en place de la décentralisation pour ne citer que quelques exemples. Il nous paraît indispensable que ces choix soient faits par une instance large et non en petit comité.

L'autonomie de l'établissement n'a de sens que si elle est associée à un fonctionnement démocratique des EPLE, fonctionnement qui associe le plus largement possible l'ensemble de la communauté scolaire. Nous avons souvent dit que le fonctionnement des instances, en particulier du conseil d'administration, ne donnait pas satisfaction, non que les textes qui le régissent soient contestables, mais parce qu'ils étaient trop sou-

vent pas ou mal appliqués, en rupture avec la lettre et l'esprit du décret du 30 août 1985. C'est d'abord sur ce point que nous avons toujours souhaité qu'une réflexion soit menée au niveau ministériel. Ce sont d'abord ces dysfonctionnements qui conduisent de plus en plus de personnels et d'usagers à ne plus se sentir impliqués dans les prises de décision de ces instances. ■

Daniel Robin
daniel.robin@snes.edu

1. EPLE : Établissement public local d'enseignement (les lycées et les collèges).
2. Décret 2004-885 du 29 août 2004.
3. Note de présentation du ministère.
4. Conseil général pour les collèges, conseil régional pour les lycées.

LES CPE AUX ORDRES

Le nouveau projet de décret sur les EPLE introduit des modifications de dernière minute qui concernent les CPE. Jusqu'à maintenant, lorsqu'il existait plusieurs CPE dans un établissement, c'était le plus ancien qui représentait la « vie scolaire » au conseil d'administration. Avec ce texte, le CPE qui siègerait serait désigné par le chef d'établissement. Dans le même esprit le CPE siégeant dans un conseil de classe serait choisi par le chef d'établissement : ce ne serait donc pas nécessairement celui qui aurait suivi la classe toute l'année, il eût été sinon absurde d'introduire cette disposition. La reprise en main continue !

LYCEE

TPE

Le ministère a présenté un ensemble de textes pour l'évaluation des TPE de première. Le dispositif transitoire pour la session 2006 ainsi que le définitif pour les sessions suivantes sont ceux qui avaient été annoncés fin mai (voir L'US 620) :

— Pour la session 2006, les points obtenus au dessus de la moyenne lors de l'épreuve finale en juin 2006 dans l'une des deux disciplines (choisie par le candidat) qui avaient de servi de support au TPE en 2005 seront multipliés par 2 et ajoutés au total général.

— Pour les sessions suivantes, les TPE seraient pris en compte sous la forme d'une épreuve obligatoire anticipée en fin de Première. Les modalités retenues sont identiques à celles qui étaient en vigueur pour l'évaluation des TPE de Terminale : (jusqu'à 8 points attribués par l'équipe qui a encadré le TPE, les autres points l'étant lors d'une interrogation orale organisée dans l'établissement). Seuls les points au-dessus de la moyenne seraient retenus et affectés du coefficient 2. Il s'agirait donc d'une épreuve obligatoire comptabilisée comme une épreuve facultative !

Le SNES a redit son opposition aux modalités transitoires qui déconnectent les points attribués au baccalauréat du TPE (voir L'US 619).

Il a également exprimé son refus de voir revenir une forme de contrôle local et demandé que le ministre renonce à mettre en place une épreuve obligatoire dont seuls les points au-dessus de la moyenne seraient comptabilisés. Il a renouvelé sa demande d'une remise à plat de l'ensemble du dispositif sur l'ensemble de la scolarité au lycée. La grande majorité des membres de la CSL a exprimé son désaccord avec l'ensemble des textes présentés sur des bases convergentes avec celles du SNES.

Bac STG

Toujours dans la précipitation, le ministère de l'Éducation nationale nous a fait parvenir le projet de maquette pour les baccalauréats de la série STG ; il doit être présenté au Conseil supérieur de l'Éducation du 7 juillet 2005. Ce projet prévoit l'introduction du contrôle en cours de formation pour l'évaluation des langues vivantes et pour l'évaluation des activités.

Le SNES reste opposé à ces orientations et porte la revendication d'évaluations finales pour l'ensemble des disciplines.

Le SNES a tout fait pour que ce projet ne soit pas présenté au CSE, il n'est pas acceptable qu'une telle orientation soit validée sans consultation des collègues...



Assistants pédagogiques

Création de F. Fillon, dans l'urgence et sans concertation, les assistants pédagogiques destinés à 344 lycées jugés difficiles doivent relever du décret sur les assistants d'éducation modifié. On en connaît les grandes lignes depuis deux mois : recrutement de candidats détenteurs d'un diplôme de niveau bac +2, priorité aux étudiants, recrutement sur des contrats à mi-temps (cf. US 619 du 6 mai et Courrier de S1).

Le projet initial prévoyait une pondération des heures (1 heure = 1 h 30) du fait de la nature des tâches effectuées et l'impossibilité de services mixtes (surveillance...). Nous avons souligné la lourdeur d'un service assis sur 13 heures/semaine (mais pouvant excéder 15 heures du fait de l'annualisation) pour des missions de nature pédagogique, dans le cadre d'un mi-temps.

Il semble que le ministère du budget ait trouvé l'Éducation nationale encore trop munificente et supprimé la pondération !

En clair, l'« assistance pédagogique », le soutien scolaire, ne nécessitent ni préparation, ni suivi, ni concertation... Ce projet, ficelé à la hâte, jeté en pâture aux lycéens par un Ministre qui avait

refusé de les recevoir, doit être retiré, la question de l'aide aux élèves étudiée sérieusement, dans toutes ses implications, en distinguant ce qui relève pleinement des missions des enseignants et en rouvrant les discussions sur le statut des MI-SE.

Heures de première chaire

Dominique de Villepin évoquait le 30 juin la possibilité de rémunérer en heures supplémentaires au taux de 40 € l'heure les décharges statutaires comme l'heure de 1re chaire limitant ainsi les réductions de service qu'elles entraînent. Il envisage ainsi de récupérer l'équivalent de 1 000 emplois à temps plein. Rappelons que ce tarif est inférieur au tarif d'une heure de cours de notre service (43 € pour un certifié au 8^e échelon, 67 € pour un agrégé) et que bien trop souvent déjà ces heures sont rétribuées en heures supplémentaires-années.

Le Premier ministre prétend ainsi revaloriser le pouvoir d'achat des enseignants. La situation appelle d'autres réponses que ce « travailler plus pour gagner plus » au risque d'aggraver le chômage des non-titulaires. ■



© Thierry Nectoux

Liste et texte des décrets examinés les 7 et 13 juillet à consulter sur notre site www.snes.edu

POSTES DANS LES ÉTABLISSEMENTS

DES CHOIX TOUJOURS PLUS NÉGATIFS

Les collègues nous font part de ce qui n'est plus le fait de quelques cas isolés, mais une pratique répandue : l'installation de postes à cheval entre deux établissements, voire de suppressions de postes alors même que les heures existent pour l'éviter. Pour prendre l'exemple d'un collègue de l'Académie de Bordeaux, un professeur de musique devrait aller enseigner 5 heures dans un autre établissement, pendant qu'un vacataire viendrait faire les 5 heures non couvertes du fait de cette modification de service. Aberrant et scandaleux. Cela existe aussi en anglais, en histoire-géographie, etc. Ailleurs en STG, le recteur maintient des heures supplémentaires – tant que les collègues les acceptent – parallèlement à la suppression de postes.

Conséquence comptable de l'insuffisance des dotations horaires, cette logique doit être dénoncée publiquement et combattue. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises au ministère sur cette question. Les chefs d'établissement n'ayant en effet pas assez d'heures postes pour couvrir les

besoins, ils complètent avec des vacataires ou des heures supplémentaires.

Réglementairement, les textes prévoient que les compléments de service ne peuvent être imposés que s'il n'y a pas assez d'heures pour l'enseignant dans l'établissement. Le Ministère oppose que bien évidemment il s'agit là du nombre d'heures postes et que ce sont les Recteurs et les chefs d'établissement qui ont en main la répartition.

Nous appelons les collègues à dénoncer publiquement cette situation, alerter les parents, les élus, la presse pour faire pression et intervenir sur les conditions de la rentrée 2005. Dans les Rectorats, il faut exiger les transformations d'heures supplémentaires en heures-postes.

Nous réinterviendrons au ministère en appui à toutes les démarches, demandes, mobilisations dans les académies. Merci de faire remonter tout ce qui peut aider à faire cesser cette tendance si dangereuse pour le Service public. ■

Frédérique Rolet

frederique.rolet@snes.edu

LETTRE À M. GILLES DE ROBIEN

Monsieur le Ministre,

Nous tenons à vous alerter sur les conditions dans lesquelles se prépare la rentrée 2005. Les suppressions d'emplois et les dotations attribuées aux Académies conduisent, dans les établissements, à des politiques préjudiciables, tant aux élèves qu'aux personnels.

Alors que sont opérées de nombreuses fermetures de postes, des blocs de moyens provisoires sont implantés dans les établissements et un nombre croissant d'HSA imposées aux enseignants. Ces orientations engendrent plusieurs conséquences : recul de la mobilité pour les personnels du fait de la raréfaction du nombre de postes offerts au mouvement intra, dégradation des conditions de travail des élèves et des personnels, instabilité accrue des équipes pédagogiques ou mise au chômage des non titulaires.

Il n'est pas rare de voir des collègues nommés sur deux, voire trois établissements du fait de la multiplication des compléments de service, ce qui interdit toute implication fructueuse dans l'équipe éducative ; dans le même temps, d'autres enseignants sont soumis à des pressions pour accepter des HSA.

Nous souhaiterions que des indications puissent être données aux Recteurs afin de privilégier d'autres choix : l'implantation de postes définitifs pour le mouvement intra, voire provisoires dans certains cas pour la phase d'ajustement et de diminuer le poids des HSA.

De telles préconisations seraient seules de nature à prendre en compte la pénibilité accrue du métier d'enseignant, le besoin accru de travail collectif, la qualité d'étude des élèves.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour les trois organisations :

Françoise Bourniolle, cosecrétaire générale du SNUEP

Jean Lafontan, secrétaire général du SNEP

Frédérique Rolet, cosecrétaire générale du SNES

CAPES EXTERNE 2006

MENTIONS COMPLÉMENTAIRES ET BIVALENCE

À la détour d'une note de service sur l'organisation des concours de la session 2006⁽¹⁾, on découvre comment le ministère, sans aucune concertation préalable, met en place les premiers éléments du dispositif de certification complémentaire prévu pour les recrutements externes dans feu le rapport annexé à la loi d'orientation. Un arrêté doit être publié sous quinzaine.

La possibilité serait offerte :

– aux candidats aux CAPES d'histoire-géographie et de langues vivantes de passer une épreuve écrite supplémentaire (du CAPES de lettres modernes) en vue d'obtenir une mention complémentaire de « français » ;

– aux candidats aux CAPES d'histoire-géographie et de lettres modernes de passer une épreuve orale supplémentaire (d'un CAPES de langue vivante) en vue d'obtenir une mention complémentaire de « langue vivante étrangère » ;

– aux candidats aux CAPES de physique-chimie et de SVT de passer une épreuve écrite supplémentaire (du CAPES de mathématiques) en vue d'obtenir une mention complémentaire de « mathématiques ».

Les candidats au CAPEPS auraient la possibilité de postuler à une mention complémentaire de français, de langue ou de mathématiques. Officiellement, il s'agit d'offrir à certains candidats volontaires qui souhaitent faire valoir des compétences dans une discipline dite « connexe » (sic) la possibilité d'assurer un complément de service dans une autre discipline que leur discipline de recrutement. Obtiendraient la mention complémentaire les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à la note moyenne obtenue par les admis sur liste principale du concours de la discipline faisant l'objet d'une mention complémentaire.

Il s'agit d'introduire un coin dans la

monovalence des recrutements, de valider et banaliser la pratique des compléments de service (pour les enseignants de langues vivantes notamment), de générer un vivier d'enseignants profilés pour assurer les remplacements de courte durée. Cela reviendrait à brader la mention complémentaire, alors qu'on fait des difficultés aux collègues en exercice pour leur attribuer les certifications complémentaires prévues par les textes. Pour partiel que soit le dispositif

en l'état, il faut se placer dans l'hypothèse de son extension progressive. C'est pourquoi, dans une démarche commune avec le SNEP et le SNESUP, le SNES intervient directement auprès du ministre pour en obtenir le retrait immédiat et empêcher la publication de l'arrêté. Il n'y a rien de négociable en la matière. ■

Francis Valenti, fmaitres@snes.edu

1. Note de service n° 2005-087 du 30/05/2005, parue au BO spécial n° 6 du 16 juin 2005.

CONCOURS 2006

La note de service concours 2006 est parue au BO spécial 6 du 16 juin 2005 (<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/special6/default.html>).

Modalités d'inscription :

par Internet à l'adresse <http://www.education.gouv.fr/siac>

Calendrier :

• Phase d'inscription du jeudi 15 septembre au jeudi 27 octobre 2005 ;

• Phase de confirmation d'inscription du jeudi 3 novembre au mardi 15 novembre 2005.
Un supplément spécial à L'US sera publié après la rentrée. Les programmes ont été publiés aux BO spécial 5 du 19 juin 2005 et encart n° 5 du 30 juin 2005.

HORS-CLASSES

INQUIETUDES CONFIRMÉES, LA BATAILLE CONTINUE

LES PROMOTIONS 2005 à la hors-classe ont pris un grand retard : les CAPA commencent à peine et vont s'échelonner jusqu'à la mi-juillet dans les académies, et même bien au delà parfois ! Voilà dans l'immédiat le résultat du bouleversement des procédures qu'a imposées le ministère contre l'avis unanime des organisations syndicales.

Nous n'avons pas renoncé à contrecarrer les choix de régression : batailles unitaires sur la note de service ministérielle de septembre à décembre pour obtenir une réécriture totale du premier projet, batailles dans les académies pour neutraliser le nouveau dispositif. Chacun le sait désormais, les enjeux sont considérables : il s'agit pour le ministère de remettre en cause le droit de tous à accéder à la hors classe en fin de carrière et de bouleverser les équilibres antérieurs fondés

sur des critères objectifs et transparents traduits dans un barème national commun à tous.

Des critères subjectifs, au gré des politiques locales

C'est donc bien le principe même de la carrière qui est visé pour y substituer une logique hiérarchique et inégalitaire individualisant les promotions en les faisant dépendre des avis de proximité des chefs d'établissement et inspecteurs émis sur la base de critères flous, subjectifs et au gré des politiques recto-



© Thierry Nectoux

rales. Ces choix néfastes accompagnent la politique éducative gouvernementale.

À partir des premières remontées de la préparation des CAPA comme de celle de la CAPN des agrégés qui doit se tenir dans la première semaine de juillet, le premier bilan que nous pouvons faire est net : inacceptable et dangereux, malgré les limites imposées par l'action que nous avons menée. L'étude des avis portés sur les dossiers tant par les chefs d'établissement que l'inspection révèle disparités, inégalités, flous des critères, jugements péremptaires et discriminatoires, injustices. Et c'est pourtant sur cette base que sont classés les collègues ! Ici, la « note » du chef d'établissement « plafonne »

à 5 sur 20 et là, dans un autre établissement voisin, la moyenne est à 15 ou 18 ou 20, certains collègues ne « méritent » eux que le « zéro » si décrié par ailleurs... Mêmes constats pour les avis portés par l'inspection, mêmes constats du côté des agrégés : ici des « bonifications rectoriales » généreusement distribuées – tout particulièrement dans les académies où le nombre d'agrégés est limité... – et qui vont « rafler » les promotions et là exclusion par centaines des agrégés par concours en fin de carrière... Le résultat se dessine clairement et confirme nos analyses : dans les tableaux d'avancement établis, arbitraire individuel, inégalités majeures entre les académies, entre les disciplines... À l'exception de quelques académies

où le dispositif a pu être combattu avec un certain succès, les promotions déconcentrées (certifiés, CPE, PEPS, PLP) seraient d'ores et déjà bouleversées dans la proportion du 1/5 voire du quart, excluant souvent de façon définitive de l'accès à la hors classe des centaines de collègues. Ce serait sans doute une proportion encore plus grande pour le tableau national d'accès à la hors-classe des agrégés.

Le SNES ne se résigne pas. Dans les CAPA comme dans la CAPN des agrégés, les élu(e)s entendent combattre les conséquences des choix ministériels et rectoraux. Appuyés sur les constats détaillés et sur la défense des dossiers individuels des collègues ainsi lésés, ils continuent à demander que soient garantis l'égalité de traitement et le respect des engagements en matière de revalorisation de nos métiers. Leur détermination amène certains recteurs – à

Les tableaux d'avancement excluent de façon définitive de l'accès à la hors-classe des centaines de collègues.

Rennes par exemple le 30 juin, ou à Nice – à reconvoquer la CAPA, ou les élus des personnels à refuser de siéger comme à Toulouse et en CAPN des agrégés.

Assurer la transparence

Le SNES entend assurer la transparence et se donne, avec ses sections académiques et ses élu(e)s, tous les moyens pour que chaque collègue et toute la profession puissent faire un bilan approfondi pour s'en saisir collectivement à la rentrée et relancer l'action. Nos carrières et notre métier ne sauraient être bafoués par tant de mépris et d'injustices ! Parce que nous avons de l'ambition pour nos élèves, nous voulons pour tous que soient respectées et reconnues nos qualifications. ■

Nicole Sergent

PRÉPARATION DES CAPA

IMPROVISATION, DÉSORDRE, ATTEINTES AU DROIT DES ÉLUS ET AU PARITARISME

Dans de nombreuses académies, le choix du ministère d'imposer à marche forcée le nouveau dispositif s'est accompagné de l'utilisation d'I PROF. Ce dispositif nouveau de « gestion des promotions » largement conçu pour faciliter l'individualisation et casser les repères collectifs se met en place dans la plus grande improvisation. Ce n'est que courant mai par exemple que les rectorats ont reçu les modules informatiques de traitement des dossiers, sans pouvoir disposer du temps nécessaire aux tests indispensables.

Les conditions de préparation des CAPA sont inacceptables, nombre de rectorats ne pouvant mettre à disposition ni les documents papier, ni les fichiers informatiques pourtant absolument indispensables pour assurer la vérification des milliers de dossiers censés être présentés en CAPA puisqu'y figurent désormais tous les collègues ayant atteint au moins le 7ème échelon de la classe normale ; les ordinateurs nécessaires et les procédures n'ayant pas été prévus pour les élus, pas de possibilité non plus d'avoir accès aux éléments de barème et notamment aux avis portés sur chaque dossier par les chefs d'établissement et les IPR alors qu'ils sont déterminants pour la promotion ! On ne peut aller plus loin dans la remise en cause du droit des élus, du contrôle paritaire et des nécessités de rendre compte aux collègues après les CAP ! Le plus souvent, les rectorats invoquent les difficultés techniques mais on voit bien que ces pratiques sont dans la droite ligne de l'objectif affiché par le ministère. Le SNES vient d'intervenir fortement auprès de la Direction des personnels enseignants du ministère. Une des explications de ces dysfonctionnements majeurs donnée par le ministère lui-même éclaire d'ailleurs les enjeux : l'outil mis à disposition des rectorats était programmé uniquement pour l'individualisation et l'appréciation hiérarchique du mérite et il ne prévoyait donc pas la prise en compte d'éléments objectifs qui ont été introduits par l'action syndicale ! Néanmoins, la DPE n'a pu que s'engager à assurer partout le respect du droit des élus et à fournir si nécessaire aux rectorats toute la logistique nécessaire pour que les CAPA se tiennent dans le respect de la réglementation. Il est grand temps ! Les sections académiques du SNES exigent donc les moyens de contrôle pour les élu(e)s, sans que soit encore retardé l'examen des promotions qu'attendent légitimement les collègues.

DERNIÈRE MINUTE

Dans plusieurs académies (Aix, Limoges, etc.), I-prof a affiché la liste des propositions rectorales avant que les CAPA ne se soient tenues. Il paraît que la faute incombait au logiciel ! Nouvelle illustration de l'improvisation, du mépris des personnels et de leurs représentants.

DÉCENTRALISATION

CONVENTIONS ENTRE LES EPLE ET LE CONSEIL GÉNÉRAL OU RÉGIONAL

EN APPLICATION DE LA LOI DE DÉCENTRALISATION des conventions doivent être signées entre chaque EPLE et la collectivité de rattachement⁽¹⁾. Les départements tentent d'utiliser cette convention pour élargir leurs domaines d'intervention au-delà même de la loi.

Des conventions doivent être signées entre chaque EPLE et sa collectivité de rattachement. Cette convention doit fixer les « modalités d'exercice de leurs compétences respectives ». Elle doit donc fixer les conditions dans lesquelles les compétences transférées aux Régions et aux départements seront exercées. Elle présente en ce sens un énorme intérêt puisque ainsi le conseil d'administration de l'établissement devra être saisi de toute tentative d'une collectivité territoriale d'externaliser voire de privatiser certaines missions exercées aujourd'hui par les personnels TOS⁽²⁾ (le service de restauration par exemple). Ces conventions doivent avoir l'accord du CA de chaque établissement, ainsi que toute modification qui serait ultérieurement apportée. Les départements qui, pour la plupart, ont accepté les conditions du transfert lié à la loi (nature des services et personnels transférés) sont donc en situation de proposer au CA des collèges un projet de convention⁽³⁾.



© Thierry Nectoux

Les projets de conventions dont nous avons pris connaissance posent de graves problèmes et dénotent de la part des départements une volonté de prendre dans les établissements plus de pouvoir que la loi en prévoit, tout en tentant d'évacuer les raisons même de l'existence de ces conventions.

• Alors que l'objet même de la convention était de définir les conditions de fonctionnement des missions décentralisées assurées par les TOS dans les EPLE, cette dimension est soit absente, soit très floue. De tels projets de conventions ne permettent donc pas de définir précisément les conditions d'exercice de ces missions.

• Des articles des projets de conventions visent à donner aux départements des compétences qu'ils ne possèdent pas par la loi. D'abord en matière budgétaire en s'arrogeant parfois la possibilité d'agir « au nom de l'EPLE », ce que seul le chef d'établissement, en tant qu'exécutif, peut faire avec mandat du conseil d'administration. Ensuite en donnant au département le droit de décider du bien fondé ou non de certaines activités à l'intérieur de l'établissement scolaire pendant ses heures d'ouverture (intervention par exemple de personnes ou d'associations extérieures à l'établissement) alors que la loi prévoit que cela relève exclusivement de la com-

pétence de l'EPLE donc du CA. Par ailleurs aucune négociation ne semble être proposée par les conseils généraux aux représentants des personnels dans la phase d'élaboration de ces projets.

Il convient de préciser qu'aucune convention ne peut contredire les dispositions légales et réglementaires sur les compétences respectives des départements, de l'État et des EPLE. De tels projets sont totalement inacceptables.

Nous appelons les personnels à la plus grande vigilance et les élus dans les conseils d'administration à amender les projets de convention⁽⁴⁾ ou à les faire rejeter par le conseil d'administration. ■

Daniel Robin

daniel.robin@snes.edu

1. Conseil général pour les collèges, conseil régional pour les lycées.

2. TOS : Personnel techniciens, ouvriers et de service.

3. Les Régions, quant à elles, refusent les conditions de transfert proposées par l'État. Aucun projet de convention ne peut donc être à ce jour soumis aux CA des lycées.

CNDP

UN PAS VERS LA CONCERTATION

Cette semaine semble être marquée par un tournant dans l'approche gouvernementale de la délocalisation du CNDP. L'intersyndicale avait écrit dès le 6 juin à Gilles de Robien pour lui demander une audience. Aucune réponse du cabinet du nouveau ministre ne nous était parvenue. Pendant ce temps, le site du CNDP demeurait fermé et des dizaines de collègues incertains sur leur sort au 1^{er} septembre. À l'intersyndicale, reçue mercredi dernier, le ministère a annoncé la reprise immédiate de la concertation avec Jean-François Cervel, bientôt renommé officiellement à la tête du conseil

d'administration du CNDP et dûment mandaté à ce titre par le ministère pour piloter la négociation et prendre les décisions qui en résultent.

Dès jeudi matin, une première réunion a eu lieu au ministère, afin de définir les points prioritaires à régler, de restaurer très vite la continuité du service public et de mettre en place ce nouveau cycle de concertation. Les discussions ont été franches et approfondies. Elles ont permis de construire au fil de la journée l'accord suivant en cinq points :
1. Jean-François Cervel devra recevoir du ministre une lettre de mission, le chargeant de mener

la concertation avec les représentants des personnels afin de mettre à plat l'ensemble des problèmes de fond qui se posent au CNDP et à son réseau.

2. En dehors de la gestion quotidienne, aucune décision nouvelle de fond sur le fonctionnement de l'établissement ne sera prise tant que le processus de concertation n'aura pas été mené à son terme.
3. S'agissant des 78 CDD actuellement basés en Île-de-France : ils ont été reconduits pour un an jusqu'au 31 août 2006, sauf quelques cas particuliers.

4. Les serveurs débranchés le 12 mai seront rebranchés à Montrouge pour l'instant. Une

réflexion globale sur les plateformes informatiques du CNDP sera menée dans le cadre de la concertation, afin de les faire évoluer et de les localiser au mieux suivant l'organisation des implantations géographiques de l'établissement.

5. La concertation se poursuivra dès le mois de septembre. Sans attendre, deux réunions auront encore lieu d'ici la mi-juillet sur la mission éditoriale du CNDP. Enfin, le CTP du CNDP et le CTPC du réseau se sont normalement tenus ce vendredi 24 juin, présidés par Jacques Hollebecque, le directeur général adjoint du CNDP. ■ **Gisèle Jean**

Répression

Les lycéens reçus au ministère de l'Éducation

Deux mois après les premières interpellations, une délégation de la coordination nationale des lycéens et de son comité de soutien ont été reçus par le nouveau ministre de l'Éducation. Les lycéens, qui avaient fait le choix d'exclure de leur délégation les organisations, ont demandé l'abandon de toutes les poursuites engagées contre eux. Le ministère a refusé, au nom de l'indépendance de la justice. Même refus pour la demande d'amnistie. Quant aux sanctions disciplinaires, voire administratives dont certains font l'objet, le ministère a demandé à la FCPE de lui en fournir un relevé précis. La pétition demandant l'abandon des poursuites est maintenant signée par plus de 200 personnalités du monde politique associatif ou culturel.

Une nouvelle manifestation est prévue pour le samedi 2 juillet, à Paris.

Prestations sociales

Transfert aux CAF : ce qui va changer

Au 1^{er} juillet s'achève, avec les enseignants, le transfert aux CAF (Caisse d'allocations familiales) de tous les agents de l'État en fonction en métropole, pour le service de toutes les prestations familiales qui leur sont dues.

La FSU, comme les organisations syndicales, s'était prononcée contre ce transfert. Il permet à l'État de supprimer plusieurs centaines de postes, même si l'argument avancé est celui de l'avantage que peut présenter « l'interlocuteur unique » CAF pour l'ensemble des prestations, ainsi que l'accès à l'ensemble des équipements collectifs subventionnés par les CAF, dans les conditions tarifaires préférentielles (site : www.caf.fr).

Concrètement : à compter du mois de juillet, le paiement des prestations s'effectuera au 5 du mois suivant (et non au 28 du mois en cours comme actuellement). Les CAF transféreront les dossiers en cas de mutation.

Attention le montant des allocations familiales qui apparaît actuellement sur la fiche de paie est en brut (mais le montant versé est bien sûr celui d'après déduction de la CRDS - 0,5 %). Le montant notifié par la CAF apparaîtra directement en net.

PS : Ce transfert ne concerne ni les prestations d'action sociale, ni bien sûr le supplément familial de traitement.

ACADÉMIE DE LYON

RÉPUBLIQUE BANANIÈRE ?

Lors de la commission des mutations intra-académiques de Lyon, le recteur, représenté par sa secrétaire générale, nous a montré une conception du service public loin de ses déclarations incantatoires habituelles, du style : « je suis un moine-soldat du service public d'Éducation ». Lors de la commission, certaines mutations relevaient plus de « la part d'arbitraire du recteur sur laquelle il n'a pas à s'expliquer » (*sic*) que de l'équité indispensable aux mutations. Et la part d'arbitraire en l'occurrence, c'était une bonification de 9999 points (l'ordinateur ne peut aller au-delà, dommage !) accordée à une jeune collègue afin qu'elle obtienne un poste fixe dans la ville de Lyon. Il est vrai qu'avec seulement 21 points à son crédit, elle avait fort peu de chance. L'administration, avec morgue, a refusé de justifier ce passe-droit.

Les élus SNES ont dû faire la transparence et porter à la connaissance des membres de la FPMA que les immenses mérites de la collègue étaient tout sim-

plement d'être liée familialement au recteur de la Guadeloupe. À la demande des élus SNES, un vote a été organisé entre deux propositions alternatives de mutations, celle du recteur entérinant le passe-droit et celle du SNES fondée sur le respect des barèmes et des vœux. Le résultat est édifiant (6 votes pour les propositions du recteur, 34 contre et 11 abstentions) et il est tout à l'honneur de celles et ceux, qui, à la base, font vivre l'Éducation nationale. La suite n'en est pas moins stupéfiante. Le recteur, sans se déplacer, a fait dire par l'intermédiaire de sa secrétaire générale qu'il passerait outre l'avis de la CAPA, poussant jusqu'au bout sa logique. Népotisme, morgue des grands, véritable déni de démocratie... L'Ancien régime est-il à ce point de retour ?

Nous attendons avec impatience la justification à laquelle le recteur est désormais contraint pour expliciter sa décision contraire à l'avis de la FPMA.

En attendant, à l'initiative du SNES une lettre intersyndicale (UNSA, SGEN, FO, sauf le



SNALC qui n'a pas répondu à notre demande) a été envoyée au ministre pour qu'il revienne sur la décision du recteur. ■

Stéphane Morand, André Voirin
Secrétaires académiques

LYCÉENS DE MONTREUIL

OU SONT KHALIDIATOU ET SOUKHOUNA ?

Deux jeunes filles, deux sœurs de nationalité française, Khalidiatou et Soukhouna, scolarisées respectivement en Seconde au lycée Jean-Jaurès de Montreuil et en Terminale, bac professionnel au lycée Liberté de Romainville en Seine Saint-Denis, parties en vacances au Sénégal pendant les vacances d'hiver, n'ont pas repris les cours à la rentrée le 7 mars. En l'absence de nouvelles les concernant maintenant depuis trois mois et devant l'échec de la médiation et des procédures institutionnelles, les personnels, les parents et les élèves des deux établissements ont décidé de créer un Comité de Soutien pour :

- connaître l'endroit précis où elles se trouvent actuellement ;

- avoir les moyens de savoir si elles ont librement choisi de rester en Afrique et de renoncer ainsi à leur scolarité en France. S'il advenait qu'il ne s'agisse pas d'un choix de leur part, il exige qu'elles puissent revenir en France dans les meilleurs délais. Il demande aux pouvoirs publics et aux élus d'engager toutes les actions permettant d'être informés de leur sort et de prendre les mesures favorisant leur retour si elles le demandent.

Aujourd'hui de nombreuses associations et organisations, des élus ont rejoint le comité de soutien. Une pétition circule qui a rassemblé des centaines de signatures... des contacts ont été pris avec les députés du secteur, et avec les ministres concernés. Un

rassemblement a eu lieu samedi 25 juin devant la mairie de Montreuil qui a permis grâce à une importante couverture médiatique d'alerter l'opinion publique au niveau national.

L'action se poursuivra pendant les vacances pour permettre à Soukhouna et à Khalidiatou de reprendre leur scolarité si c'est leur choix au mois de septembre. Vous pouvez soutenir l'action du comité en signant la pétition qui se trouvera dans quelques jours en ligne sur le site de Ni Putes Ni Soumises ou bien en envoyant un courriel à dom.balducci@wanadoo.fr ■

Pour le comité de soutien,
Dominique Balducci
Professeure au lycée Jean-Jaurès de Montreuil

JOUR FÉRIÉ

DE LA PENTECÔTE À LA TOUSSAINT, LES PROFS AU PIQUET!

Après le fiasco de la journée dite de solidarité, qu'une majorité de français juge « arbitraire et injuste », la mission parlementaire chargée d'en faire le bilan a rendu ses conclusions. La FSU, auditionnée, avait rappelé que cette journée était non seulement illégitime sur le fond, et faisait porter la solidarité – qui devrait être nationale – sur les seuls salariés, mais aussi que pour les personnels de l'Éducation nationale, elle ne provoquait aucune rentrée « d'argent » voire même engendrait des dépenses supplémentaires! Une brimade, donc. Face aux critiques qui fusaient de toutes parts, la mission pouvait reconnaître que cette mesure n'était pas la solution et proposer en conséquence au gouvernement de l'abandonner, d'autant que selon l'Insee, l'impact du 16 mai « à moitié travaillé » serait quasi-nul en terme de croissance en 2005.

Le vice-président du groupe UMP, Jean Leonetti, président du comité d'évaluation, persiste pourtant en

affirmant que « le principe est bon », et qu'il faut simplement l'adapter. Face au mécontentement du lobby du tourisme (le Mont Saint-Michel aurait perdu 40 % de nuitées), il fait donc marche arrière sur le lundi de Pentecôte, qui resterait férié dans l'Éducation nationale, celle-ci ayant évidemment un fort effet d'entraînement sur les autres secteurs. Mais il propose dans la foulée de le remplacer une journée de travail gratuit pendant les vacances de la Toussaint (ou 2 demi-journées dans l'année). Pour éviter l'ire des parents d'élèves, il ajoute que seuls les enseignants viendraient travailler, hors présence d'élèves. Bref, la double peine: les enseignants n'avaient pas eu droit à la réduction du temps de travail en même temps que les autres salariés. Aujourd'hui, c'est clairement une augmentation du temps de travail qui est annoncée, sans d'ailleurs que la commission s'interroge sur la pertinence de cette journée de travail sans élèves, et oubliant que pendant les vacances de Toussaint,

comme pendant les autres congés et le week-end, les enseignants préparent leurs cours et corrigent des copies. Si le gouvernement suivait la commission, il faudrait donc venir dans l'établissement (avec les dépenses de chauffage et d'électricité que cela engendrerait), et sans que cela profite aux personnes dépendantes ou handicapées.

Pour les autres salariés, c'est la « souplesse et la liberté » qui doivent prédominer, mais bien sûr, chaque salarié devra travailler gratuitement 7 heures, journée fixée ou non, heures éventuellement fractionnées, selon les accords intervenant dans les entreprises. Évidemment tout cela manquant de lisibilité et, pour faire bonne mesure, un « dimanche de la solidarité » serait instauré avec une fonction pédagogique, cette manifestation venant s'adosser au dispositif sans s'y substituer. Une mesure fait débat: certains ont proposé que les artisans et professions libérales (environ 15 % des actifs) soient également soumis à cette

obligation, mais il n'est pas certain que le gouvernement choisisse de fâcher une clientèle électorale qui lui est a priori favorable.

Pour la FSU, il s'agit de la « fuite en avant » d'un gouvernement qui refuse d'admettre ses erreurs et son échec. Au moment où la canicule se fait sentir, et où les hôpitaux s'inquiètent du peu d'améliorations intervenues depuis l'été tragique de 2003, on ne peut que s'interroger sur la volonté réelle du gouvernement de mettre en œuvre une véritable réflexion sur la dépendance et le handicap, et sur l'importance de son financement.

La FSU estime que ce dossier de la solidarité devait faire l'objet de négociations sur les modalités de financement de la prise en charge de la dépendance et du handicap, qui permettent de répondre aux besoins grandissants de la population. C'est d'ailleurs la demande que nous portons pour l'ensemble de la protection sociale. ■

Élizabeth Labaye

MARCHE DES FIERTÉS LESBIENNES, GAIES, BI ET TRANS 2005

CONTRE LES DISCRIMINATIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Le 25 juin dernier, pour la première fois en France, sept organisations (FSU/FCPE/FERC-CGT/SGEN-CFDT/UNEF/UNL/UNSA Éducation) ont manifesté ensemble à la Marche des Fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans leur volonté commune de combattre à l'école les discriminations liées à l'orientation sexuelle (homophobie, lesbophobie) et à l'identité de genre (transphobie).

Déjà reçues ensemble en février dernier par des conseillers du ministère de l'Éducation nationale, ces sept organisations avaient pu exposer leur analyse de la situation et préconiser diverses mesures à mettre en œuvre pour faire reculer les préjugés et l'intolérance. Le 17 mai dernier, à l'occasion de



la première journée mondiale de lutte contre l'homophobie, elles ont aussi présenté, lors d'un colloque consacré à ces questions, un document où définitions, témoignages, pistes pédagogiques et éléments juridiques permettent de donner à leurs adhérents des arguments pour prévenir et combattre la lesbophobie, l'homophobie et la transphobie, à l'école comme dans la vie professionnelle.

Leur présence commune à la Marche des Fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans, derrière une banderole « Pour une école sans discriminations liées à la sexualité et au genre » a ainsi permis de témoigner avec force de leur engagement pour qu'à l'école reculent enfin toutes les discriminations. ■

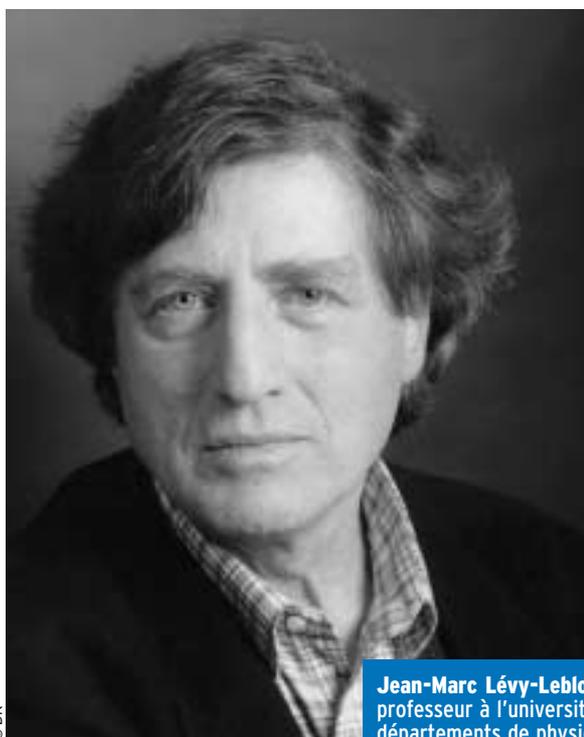
Philippe Castel

EN CETTE ANNÉE MONDIALE DE LA PHYSIQUE fleurissent, et c'est tant mieux, expositions, ouvrages et manifestations diverses pour célébrer le centenaire de la parution des célèbres articles d'Albert Einstein. En mettant en cause les piliers même de cette science, et notamment les notions d'espace et de temps absolu, les travaux d'Einstein sont à l'origine de ce qu'on peut raisonnablement considérer comme une révolution copernicienne. Justement c'est du sort que l'on fait à cette révolution qu'il s'agit dans cet article que son auteur, Jean-Marc Lévy-Leblond, et la revue *La Recherche*, nous ont aimablement autorisés à reproduire ci-dessous. Le débat n'est pas sans en rappeler un autre, qui nous concerne encore plus directement ; celui sur la conception des savoirs scientifiques, inclus dans une culture commune scientifique qui ne se résume pas à des méthodes et des savoir-faire - en l'occurrence des résolutions d'équations - mais qui permet à chacun de transformer sa représentation du monde.

Sylvie Nony, Groupe physique-chimie, physique.chimie@snes.edu

Albert, Henri et les autres

Déboulonner les statues des grands hommes est un sport toujours stimulant. Aussi n'est-il guère surprenant qu'en cette année du centenaire des découvertes d'Einstein, ait fleuri toute une industrie éditoriale visant à les déprécier⁽¹⁾. Après tout, quoi de plus naturel que de relativiser ses apports ? Hélas, ces tentatives oscillent entre naïveté et mesquinerie. Qu'Einstein n'ait pas créé *ex nihilo* une nouvelle conception de l'espace-temps et que son travail vienne couronner un long effort collectif, seuls peuvent s'en étonner ceux qui sont restés victimes du mythe du génie solitaire. La communauté des physiciens, malgré sa médiocre connaissance de son propre passé, a depuis longtemps adopté la terminologie des « transformations de Lorentz », du « groupe de Poincaré », etc., pour désigner des notions théoriques essentielles qui forment l'ossature de la relativité einsteinienne, rendant ainsi hommage à ses prédécesseurs. Mais certains ne se contentent pas d'enfoncer cette porte ouverte et, reprenant un anti-mythe déjà ancien⁽²⁾, vont jusqu'à accuser Einstein d'avoir purement et simplement plagié les découvertes de Poincaré, qui serait le véritable inventeur de la relativité. On sait bien d'ailleurs que les œuvres de Racine sont en fait dues à Corneille, et celles de Shakespeare à Marlowe ou à un inconnu (qui s'appelait aussi Shakespeare)... Et comme il serait agréable que la physique moderne de l'espace-temps ait été fondée par un grand savant bien de chez nous, polytechnicien de surcroît, et non par un



Jean-Marc Lévy-Leblond, professeur à l'université de Nice, départements de physique et de philosophie, dirige les collections sur les sciences au Seuil et la revue *Alliage*

blanc-bec judéo-germanique. L'ennui est que Poincaré, malgré un évident malaise par rapport à Einstein, n'a jamais revendiqué cette priorité - et pour cause : la contribution majeure d'Einstein n'a pas consisté en l'élaboration d'un formalisme déjà largement connu, mais en une transformation radicale de sa signification physique, en particulier par l'élimination de l'éther, auquel Poincaré n'a jamais renoncé⁽³⁾. À la vérité, les rôles respectifs d'Einstein, de Poincaré et des autres ont déjà été largement traités par les historiens sérieux⁽⁴⁾.

Une brillante imagination judéo-orientale

Il est sans doute plus cohérent et plus honnête, si l'on veut s'en

moins que leurs collègues de l'Europe centrale ou orientale les dons de l'imagination, (...) ils ne sauraient rester indifférents au spectacle de la "pensée déductrice" (...) menaçant de prendre le dessus jusqu'au point d'ébranler la confiance en tout travail scientifique »⁽⁶⁾. Dans cette foulée, on ne s'étonnera pas de constater le rôle actif joué dans la propagande anti-einsteinienne d'aujourd'hui par une officine d'extrême droite, le club de l'Horloge - une horloge qui retarde considérablement. ■

Jean-Marc Lévy-Leblond

(1) J.-P. Auffray, Einstein et Poincaré sur les traces de la relativité, Le Pommier, 1999 (nlle éd. ss presse); Ch.-J. Bjerknes, Albert Einstein, The Incurable Plagiarist, TXX Inc., 2002; J. Hladik, Comment le jeune et ambitieux Einstein s'est approprié la relativité restreinte de Poincaré, Ellipses, 2004; J. Leveugle, La relativité, Poincaré et Einstein, Planck et Hilbert, L'Harmattan, 2004.

(2) Voir par exemple E. Whittaker, A History of the Theories of Aether and Electricity (1910), Nelson, 1951.

(3) G. Granek, "Poincaré's Ether", Apeiron, n° 8 (janvier 2001).

(4) G. Holton, Thematic Origins of Scientific Thought: Kepler to Einstein, Harvard U. Press, 1973 [trad. fr. : L'imagination scientifique, Gallimard, 1981]; Arthur I. Miller, Albert Einstein's Special History of Relativity, Emergence (1905) and Early Interpretation (1905-1911), Addison-Wesley, 1981.

(5) M. Allais, L'effondrement de la théorie de la relativité, Clément Juglar, 2004.

(6) Ch. Cornelissen, Les hallucinations des einsteiniens, ou les erreurs de méthode chez les physiciens mathématiciens, Librairie scientifique Albert Blanchard, 1923.

prendre à Einstein, de réfuter en bloc la théorie de la relativité. Nobel contre Nobel, c'est dans ce combat donquichottesque que s'est lancée une de nos gloires intellectuelles⁽⁵⁾; il n'est pas physicien, certes, mais polytechnicien (tiens...) et donc compétent par hypothèse. Sans doute serait-il conforté, en tant qu'économiste, par ce jugement déjà ancien d'un autre adversaire de la relativité : « *M. Einstein nous fait souvent penser, dans l'élaboration de ses idées et intuitions, à Karl Marx, avec qui il a encore de commun la brillante imagination judéo-orientale. Cependant, si les travailleurs scientifiques de l'Occident possèdent*

DOSSIER

Développement durable

Éduquer à l'environnement



© DR/Andrei Tchernov



© DR/Mark Evans



© DR/Peter Hung



© DR/Joel Gough



© DR/Scott Cressman

Dossier coordonné par Jean-Paul Robin, Monique Bacelli, Yves Cauet, Sylvie Nony, Gisèle Jean
Avec la participation de : Alain Prévot, Liliane Cotton, Sandrine Charrier, Hélène Dant, Roger Ferrari

Droits à polluer qui s'échangent en bourse, protection de l'environnement devenu argument de vente pour les grandes marques les plus polluantes ou les grandes surfaces, lien entre sécheresse et ressources en eau limitées, succès des produits du commerce équitable, la référence au développement durable est désormais prégnante de manière explicite ou implicite. Est-ce pour autant le fait d'une véritable prise de conscience des enjeux réels auxquels les modes de production et de consommation actuels nous conduisent ?

Comment satisfaire les besoins des générations vivantes sans aliéner les besoins des générations futures ? Le concept de développement durable largement diffusé notamment depuis les années 90 avec le sommet de Rio puis de Johannesburg, reste assez flou. Les enjeux de choix de société sont très souvent occultés par un renvoi à une modification des comportements individuels comme solution à la pollution, à l'économie d'énergie et à ses conséquences sur la santé.

Ainsi l'Éducation nationale est de plus en plus mobilisée. L'éducation à l'environnement se développe en France et en Europe. D'abord à partir de projets portés par des collègues soucieux d'ouvrir leur enseignement aux problèmes de société et de donner aux jeunes les outils d'une approche citoyenne.

Mais très vite aussi s'est généralisé un discours officiel, relayé à l'échelle européenne, dont le dogmatisme inquiète parfois : des projets clé en main, contenant des passages obligés, une conception des contenus qui expurge la réflexion sur les choix de société et des jonctions pédagogiques qui valorisent l'apprentissage de comportements tel que le prône la loi Fillon.

Or, la conception de l'éducation que nous développons est celle de la formation de citoyens avertis et qui puissent être critiques. Ceci suppose que la question du développement durable passe par l'acquisition de contenus scientifiques et d'une posture d'analyse critique des discours.

Quelle définition ?

Le développement durable, un concept glouton

« Le développement durable serait-il une version contemporaine et planétaire de l'intérêt général ? Un concept fourre-tout ? Un pléonasme, puisque tout développement se doit d'être durable ? Ou une formule de plus en plus galvaudée, que chacun utilise et s'approprie, sans forcément y mettre la même signification ? » s'interroge Sylvie Brunel dans son ouvrage*.

Un succès qui invite à la prudence

Un tel succès du vocable exige pour le moins une approche prudente : « Comprendre ce qu'est le développement durable est essentiel car il est devenu aujourd'hui une référence majeure pour tous les programmes d'action ». Est-il pour autant « une véritable composante des politiques publiques comme des actions privées ? ». « L'ambiguïté persiste car le brandir, comme emblème, comme étendard, est aussi un moyen de se concilier les bonnes grâces de ses interlocuteurs, de ses partenaires... de ses cibles, qu'il s'agisse d'électeurs, de consommateurs, de donateurs, de bailleurs de fonds, de se doter d'un vernis respectable et séduisant. »

Et Sylvie Brunel de conclure : « Il en résulte un brouillage de la notion, réduite à un impressionnant fourre-tout de ce que l'on pourrait qualifier des « 3M » :

- les menaces qui pèsent sur la planète ;
- les misères de l'humanité ;
- les manques de la gouvernance mondiale.

Un concept glouton

Dès lors l'auteur qualifie le développement

durable de « concept glouton » car les champs d'action du développement durable sont innombrables.

- Environnemental : biodiversité, eau, réchauffement climatique, pollutions, désertification.
 - Economique : agriculture, sécurité alimentaire, commerce équitable, politique énergétique.
 - Social : santé, alimentation, lutte contre la pauvreté, droit du travail, droit à l'information.
- Ce qui explique que chacun les décline à sa façon !

L'auteur souligne ensuite que « le développement durable peut être considéré comme une simple interprétation de l'intérêt général » mais que la déclinaison du principe soulève bien des problèmes : les entreprises cotées en bourse, nouvelles reines du DD, publient chaque année un rapport sur la façon dont elles mettent en œuvre le DD (obligation imposée par la loi « NRE », *Nouvelles Régulations Economiques*, de mars 2002). Mais c'est souvent le service communication de l'entreprise qui se charge de réaliser les plaquettes ! Les organisations non gouvernementales

(ONG), qui décernent volontiers des labels de bonne conduite, ne se caractérisent pas toujours elles-mêmes par la transparence, brassent des chiffres d'affaires considérables... Quant aux États, « ils s'approprient la responsabilité du développement durable... créent des ministères ou secrétariats d'État... sans toutefois les doter des moyens financiers qui leur permettraient d'exécuter leur mission ».

Se préoccuper, non de la planète, mais de l'humanité !

C'est dire que la réponse se trouve sur le terrain politique, sur le terrain de la volonté commune et des choix de sociétés : elle invite à « redéfinir ensemble un développement durable qui se préoccupe de l'intérêt de tous en considérant que les priorités doivent s'imposer dès aujourd'hui et que tous les êtres humains ont un droit égal à vivre en sécurité et dans le plein exercice de leurs droits ». ■

* Sylvie Brunel « Le développement durable » QSJ ? 3719 PUF Paris, novembre 2004.



© DR/Mark Evans

La réponse se trouve sur le terrain politique, sur le terrain de la volonté commune et des choix de sociétés.

Le Développement durable sur le Net

Les sites consacrés en totalité ou en partie au DD (ou aux problèmes d'environnement) sont légions, l'information est très éclatée, vous trouverez le meilleur et le pire. DD et protection de l'environnement sont ainsi très présents sur des sites de compagnies pétrolières...

« Développement durable » saisi dans Google donne 4 millions d'occurrences ! Soyez donc méthodiques :

- Définissez bien ce que vous cherchez, passez par un portail ou utilisez la « recherche avancée » en testant plusieurs combinaisons ;
- Évaluez qualité et intentions des articles en commençant par identifier commanditaire du site et auteurs des textes (cf. http://www.adapt.snes.edu/article.php?id_article=145).

Quelques sites, en anglais ou en français

- **Données** : World Resources Institute, à l'échelle mondiale, synthétique, <http://www.wri.org> et sa base de données gratuites <http://www.earth-trends.wri.org>, Agence européenne pour l'environnement, <http://www.eea.eu.int>, Programme des Nations unies pour l'environnement, <http://www.unep.org>.

- **Agora21**, <http://www.agora21.org>, riche, bien actualisé, ouvrant sur des listes de diffusion francophones. Nombreux intervenants des grandes institutions concernées par le DD.

- **Économie de l'environnement**, <http://www.aere.org> ou <http://c3ed.uvsq.fr>.

- **Éducation** : Planet'ERE, <http://www.planetere.org>, réseau francophone des acteurs de l'éducation à l'environnement.

- **Énergie** : <http://www.energies-renouvelables.org>, la référence ou l'Ademe, <http://www.ademe.fr>.

- **Décroissance** : <http://www.decroissance.org>.

- **Changement climatique** : Giec, Groupe intergouvernemental d'experts, <http://www.ipcc.ch>.

- **Politiques** : ministère de l'écologie et du DD, <http://www.ecologie.gouv.fr>, les cahiers de Global Chance, <http://www.agora21.org/bibliotheque.html>.

- **Et aussi** : <http://www.mediaterrre.org>, avec nombreux liens.

- Plus d'adresses sur http://www.adapt.snes.edu/rubrique.php?id_rubrique=77 (site d'Adapt-SNES).

Le marché des droits à polluer

Comment réduire les émissions de gaz à effet de serre considérés comme responsables du réchauffement de la planète en créant des droits à polluer ?

La pollution peut être interdite, lorsqu'elle est trop dangereuse. Mais, le plus souvent, les pouvoirs publics souhaitent seulement la limiter. Deux instruments sont utilisables : la taxation et la vente de permis d'émission négociables. La taxation serait une bonne solution s'il était possible de calculer précisément ce que coûte la pollution à la collectivité et de fixer la taxe à un niveau qui tienne compte de ce coût. Mais il est bien difficile de connaître ces informations et l'expérience des agences de bassin montre malheureusement que les taxes sont sans rapport avec le coût de la pollution.

L'autre solution est la vente de permis de



© DR/Joë Gough

polluer par les autorités, qui fixent ainsi la pollution maximale qui leur semble acceptable. Comme ces permis sont négociables sur un marché, leur prix augmente lorsqu'il y a plus de pollueurs ; à tel point que certains industriels peuvent préférer polluer moins et vendre leurs permis. Si les pouvoirs publics estiment la pollution excessive, il leur suffit

de racheter des permis. Les permis d'émission négociables sont donc un instrument plus souple et moins perturbant pour la production que la taxation. Ils sont utilisables uniquement lorsque les pollueurs sont de gros industriels et qu'il est possible de vérifier les quantités de polluants émises. Introduite pour l'émission de poussières en Californie il y a trente ans, la vente de permis devrait déboucher sur un marché mondial du CO2 dans le cadre du protocole de Kyoto, sans qu'on sache encore si les États-Unis joueront le jeu. De nouvelles bourses se créent à travers le monde, la France se met désormais au diapason.

Plutôt que de développer une réflexion sur les modes de production actuels, les modes de vie, sur d'autres modes de développement, le choix opéré est celui de l'extension du marché. ■

Fuite en avant

Un développement insoutenable

Pourquoi le développement n'est-il pas « durable » ?

Le développement est inséparable de la modernité et de son mythe fondateur, celui du progrès. Ce mythe naît au XVIII^e siècle, parmi les esprits éclairés des Lumières. Ainsi, en prononçant le divorce d'avec la « tradition », qu'il s'agisse de la morale établie, de la religion, de la coutume ou de la superstition, le projet émancipateur des Lumières a libéré la Raison de toute entrave, tout comme l'action humaine : [...] Désormais, plus égale mieux, donc croissance économique égale développement, et développement égale progrès. Aujourd'hui, on peut souligner le caractère tout à fait relatif des progrès du développement :

- **Au niveau social**, l'indéniable confort matériel qu'il apporte est loin de concerner la majorité de la population mondiale. [...] Seuls 20 % de la population mondiale disposent d'un niveau acceptable de développement humain. Si les inégalités sont criantes et atteignent, selon les termes du PNUD, des niveaux « grotesques », le plus préoccupant est qu'elles ne cessent de s'accroître : c'est ce que l'on appelle l'insoutenable sociale du développement.

- **Au niveau écologique**, la domestication de la nature, par la démesure de son succès, est parvenue à un point où les modes de production et de consommation que suppose notre développement compromettent la survie à moyen terme de la biosphère : en se référant à l'indicateur de l'empreinte écologique : sur la base du mode de vie américain,

une généralisation à l'ensemble de la planète nécessiterait l'équivalent de 5 planètes ; il en faudrait encore 3 sur la base du mode de vie européen...

C'est ce qu'on appelle l'insoutenable écologique du développement.

Au final, il semble qu'il n'y ait aujourd'hui de durable que la folie de cette fuite en avant dans une production/consommation toujours croissante de marchandises (destinées à l'unique demande solvable et dont l'utilité so-

ciale n'a aucune importance) pour alimenter une croissance économique dont le contenu nous échappe, et ce quel qu'en soit le prix écologique et social.

Si nous ne relevons pas ce défi, le développement durable risque bien de rester un simple gadget idéologique pour pompiers pyromanes...

• S. Bonnevault, *Développement insoutenable*. Pour une conscience économique et sociale, Éditions du Croquant, 2003.

Chronologie

50 ans de réflexion

1951 : Rapport sur le lien économie/écologie de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

1964 : Création de la CNUCED (Conférence des Nations unies pour le Commerce et le Développement).

1965 : Création du PNUD (Programme des Nations unies pour le Développement).

1971 : Création de Greenpeace.

1971 : Création du Ministère français de l'Environnement.

1972 : Première conférence de l'ONU sur l'environnement à Stockholm. Création du programme des Nations unies pour l'environnement.

1973 : Premier choc pétrolier.

1976 : Catastrophe de Seveso en Italie.

1980 : L'Union internationale pour la conservation de la nature utilise l'expression « sustainable development » (développement durable) dans son rapport sur une stratégie mondiale.

1983 : L'AG de l'ONU crée une commission pour « rapprocher les soucis de protection de l'environnement du développement économique ».

1986 : Catastrophe de Tchernobyl.

1987 : Rapport BRUNDTLAND « Our common future ».

1987 : Protocole de Montréal pour protéger la couche d'ozone.

1992 : Sommet de Rio qui adopte 27 principes : la déclaration de Rio.

1993 : Création de la commission française pour le DD.
1997 : Ratification du protocole de Kyoto (émissions de gaz à effet de serre).

2001 : Sommet de Göteborg : Stratégie européenne pour le DD.

2002 : Sommet mondial du DD à Johannesburg.

2005 : Davos : le G8. Deux priorités seront évoquées, le climat et l'Afrique.

2005-2014

Éduquer au développement durable

Éducation et développement durable : les enjeux déclarés

Depuis janvier 2005, les gouvernements du monde entier ont été invités par les Nations unies à mettre à profit la *Décennie déclarée* (2005-2014) pour intégrer l'éducation en vue du développement durable dans les stratégies et plans d'action nationaux relatifs à l'éducation à tous les niveaux appropriés.

Considérée par la communauté internationale comme « le principal agent capable de faire progresser les capacités des personnes et des sociétés à œuvrer pour un avenir viable », l'éducation s'inscrit dans

une nouvelle perspective : celle de concrétiser le concept de développement durable et de réaliser les objectifs de développement du Millénaire : triompher de la pauvreté, améliorer la santé infantile, maternelle, sexuelle, renforcer l'offre éducative, corriger les inégalités entre les hommes et les femmes dans l'éducation et élaborer des stratégies nationales de développement durable.

La résolution des Nations unies précise aussi la nécessité d'articuler la Décennie avec les autres priorités internationales définies en matière d'éducation : l'Éducation

pour tous (EPT) et la décennie des Nations unies pour l'alphabétisation (DNUA).

Une décennie qui marque peu la politique éducative de la France

Dans le train de réformes mis en place par le gouvernement en matière éducative, la décennie semble ne pas avoir trouvé encore sa place.

Peu de mobilisation, de propositions, des déclarations « de bonnes intentions » peu suivies d'effets et des expérimentations qui restent dans le domaine « d'initiés » sur notre territoire. ■

Responsabilité

La prise de conscience passe par l'éducation

L'année 2005 marque le lancement de la Décennie mondiale de l'éducation en vue d'un développement durable (DEDD), décrétée par les Nations unies et orchestrée par l'UNESCO. Cette décennie offre l'occasion de faire progresser le développement des ressources humaines, de l'éducation et de la formation en vue d'un avenir viable. Elle a aussi pour but de promouvoir l'éducation pour tous (EPT) comme fondement d'une société humaine durable. En outre, forte des résultats du Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, 2002), la Décennie proclame la nécessité d'intégrer le développement durable dans les systèmes éducatifs à tous les niveaux, afin que l'éducation devienne le principal agent de changement, notamment en regard de la lutte contre la pauvreté, du respect des droits de la personne et de l'environnement.

C'est en ce sens que l'Internationale de l'Éducation (IE), lors de son quatrième congrès mondial tenu à Porto Alegre, au Brésil, en juillet 2004, a invité ses organisations membres à faire pression sur les gouvernements pour qu'ils prennent les mesures nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'Action de Johannesburg et de la Décennie, à s'impliquer dans l'élaboration et l'implantation de politiques et de pratiques novatrices, et à agir pour que le personnel de l'éducation reçoive une formation initiale intégrant les valeurs du développement durable.

Pour le personnel de l'éducation et les syndicats membres du Comité syndical francophone pour l'éducation et la formation (CSFEF), l'éducation pour tous représente aussi le fer de lance du développement durable. Ils sont convaincus qu'aucun chan-



gement n'est possible sans que se modifient le savoir et la prise de conscience des populations, et que l'éducation joue un rôle essentiel dans ce processus.

Intervenants privilégiés auprès des jeunes et des adultes, le personnel de l'éducation peut, à ce titre, transmettre les valeurs de démocratie, de pacifisme, de respect de l'environnement et de solidarité nécessaires à un véritable développement durable. Membres incontournables de la société civile, les organisations syndicales, quant à elles, sont aussi appelées directement à s'investir dans la transformation des curriculums scolaires, la formation initiale et continue des maîtres, la promotion et l'intégration des valeurs liées au développement durable.

Cette prise de conscience du CSFEF n'est pas nouvelle. C'est en effet en 1997, que la grande famille de la francophonie s'est réunie pour une première fois à ce sujet, à Montréal,

et qu'elle a perçu l'importance d'œuvrer en faveur de l'éducation au développement durable. C'était à l'occasion de Planèt'ERE 1, premier forum international francophone pour l'éducation à l'environnement et au développement durable. Planèt'ERE 2, organisé par le collectif français en éducation à l'environnement pour un développement durable (CFEEDD) a pris le relais en France en 2001. La francophonie se réunira à nouveau au Burkina Faso, en juillet prochain, pour vivre Planèt'ERE 3.

Les travaux de Planèt'ERE se sont inspirés et s'inspirent encore largement du rapport de la Commission Brundtland sur l'environnement et le développement, Notre avenir à tous, publié en 1987. Ce rapport a permis de faire connaître à l'échelon planétaire le concept de développement durable, défini comme un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le rapport Brundtland met aussi en relief l'importance de l'éducation en démontrant les liens essentiels entre la société, le développement et l'environnement. La diversité culturelle s'est ajoutée par la suite à ces trois composantes traditionnelles du développement durable.

Un consensus existe donc autour du fait que, pour mieux préparer les populations aux défis de demain, l'éducation au développement durable doit être au cœur des systèmes éducatifs et être abordée à travers l'ensemble des programmes scolaires.

Il est indispensable que le 3^e forum Planèt'ERE s'inscrive dans le cadre des travaux de la DEDD, qu'il y joue un rôle moteur pour inviter les pays francophones partici-

pants à développer des activités d'éducation relative à l'environnement en vue du développement durable et qu'il favorise la synergie entre les autorités publiques et la société civile.

De plus, il va de soi que la mise en œuvre de la DEDD ne saurait se faire en dehors d'un partenariat entre gouvernements, syndicats du personnel de l'éducation, organisations de chercheurs et de scientifiques, ONG, communautés et médias.

La Décennie offre donc à l'UNESCO et à ses partenaires syndicaux l'occasion de réorienter l'éducation vers la prise de conscience de notre destinée commune et de notre engage-

ment à œuvrer pour un avenir meilleur pour tous les peuples et pour la planète. L'éducation, à tous les niveaux où elle est dispensée, possède le pouvoir de façonner le monde de demain, conférant aux individus comme aux sociétés des compétences, des perspectives, des savoirs et des valeurs qui leur assurent une existence et un travail viables.

Alain Pélissier

Monsieur Pélissier est le secrétaire-trésorier de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). La CSQ a été à l'origine de la création du mouvement des Établissements verts

Brundtland (EVB), en 1993. Les EVB réunissent au Québec plus de 1 000 établissements qui ont choisi de se donner un projet éducatif prônant les valeurs propres à l'Éducation pour un avenir viable (EAV). Ces valeurs sont regroupées autour des principes d'écologie, de pacifisme, de solidarité et de démocratie.

Il est également membre du bureau exécutif de L'Internationale de l'Éducation et du bureau de direction de l'OING Planèt'ERE, dont le mandat principal consiste à faire la promotion de l'éducation pour le développement durable dans toute la francophonie mondiale. ■

Engagement

Le SNES-FSU : quelle implication ?

Janvier 93 : le SNES organise un colloque national « Éduquer à l'environnement ».

Depuis, aux côtés de chercheurs, d'enseignants, d'institutions, au niveau national et international, le syndicat a joué un rôle important dans la construction d'une politique en matière d'éducation à l'environnement. Le SNES et la FSU participent alors à des colloques internationaux sur ce thème, soutiennent des actions de formation d'enseignants dans plusieurs pays d'Afrique et d'Amérique du Sud.

1997 : il participe à la création du premier sommet francophone des acteurs de l'Éducation à l'Environnement, Planèt'ERE à

Montréal, aux côtés des syndicats canadiens. En 1998-99, l'Institut de la FSU met en place un séminaire pour poursuivre et approfondir la réflexion syndicale sur le dossier : face à l'aggravation des problèmes environnementaux, à la multiplicité des organisations intervenant sur ce sujet dans et hors l'école, le SNES FSU, dans une perspective démocratique, pose la question « l'éducation à l'environnement : mission nouvelle pour le système éducatif ou faux problème ? ».

Une présence permanente sur le terrain de l'EEDD

Le SNES-FSU adhère à la création d'un Collectif Français d'Éducation à l'Environne-

ment (CFEE). Aux côtés d'une quarantaine de partenaires (associations, institutions...), il participe à la mise en place des Assises de Lille qui réunissent près de 1 000 participants en janvier 2000 et élaborent un Plan National d'Action pour l'EE.

En 2001, la FSU crée un groupe de travail permanent qui s'appuie sur des groupes par syndicat. Celui du SNES est rattaché au secteur Contenu.

Il s'agit d'impulser une réflexion et une dynamique au niveau syndical, de veiller aux modalités d'application concrètes des textes officiels et de poursuivre au niveau national et international la construction d'une politique éducative en la matière. ■

Éducation

La nécessité d'un ancrage disciplinaire

Si l'idée de responsabiliser les jeunes face à leur environnement et au développement durable est une nécessité pédagogique et éducative, elle ne peut se résumer à l'apprentissage de « bons gestes » supposés, que chaque individu devrait reproduire. Dans cette optique, nous rejetons toute approche culpabilisante de l'Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable (EEDD). Bien au contraire, l'EEDD doit être liée à la réflexion sur les choix de société, sur l'existence même de choix alternatifs.

Quel est l'impact du tri sélectif si la question de la quantité d'emballage de produit consommé n'est pas posée ?

Or les dernières évolutions des programmes en collège, ne vont pas dans le bon sens. De fait, suite aux différentes réformes, l'acqui-

sition de certaines notions est devenue difficile faute de temps, des champs de connaissances ont été négligés (le monde végétal par exemple en SVT). En même temps, les projets qui contribuaient à donner plus de sens aux savoirs construits dans chaque discipline ont progressivement disparu.

Aujourd'hui, avec la définition du « socle commun », c'est l'idée même de culture commune qui est attaquée pour faire place à une conception « utilitariste » de la formation de l'individu.

Cependant, pour participer à ces choix de société sans « subir des injonctions », il est essentiel que chaque individu reçoive une culture commune, large, ouverte, diversifiée, structurant les connaissances et permettant le raisonnement, le questionnement, l'expérimentation, l'argumentation, le développement de l'esprit critique et de la créativité.

Les modalités de fonctionnement des écosystèmes vivants se construisent en SVT, celles qui définissent les peuplements et activités humaines concernent l'historien géographe, pendant que le mathématicien donne les clés d'étude des statistiques ...

Développer une véritable éducation à l'environnement et au développement durable suppose que des connaissances soient construites dans chaque discipline, connaissances basées sur des contenus formateurs et porteurs de cohérence. C'est en s'appuyant sur ces connaissances acquises à travers les disciplines, dans des espaces de travail pluridisciplinaires ou interdisciplinaires que peuvent se mettre en œuvre des projets d'EEDD.

Ainsi l'école remplira sa mission d'enseignement et d'éducation. ■

Entretien

L'Enseignement Agricole Public et l'Éducation à l'Environnement

L'US : L'Enseignement Agricole Public et le Développement Durable, c'est une vieille histoire ?

Fabrice Cardon : Dès la création de l'enseignement agricole public, le milieu environnant a été pour les enseignants un support privilégié d'étude. L'ouverture des lycées agricoles sur leur milieu, tant naturel que socioprofessionnel, l'existence de centres d'expérimentation pédagogique, l'introduction de l'écologie dans les programmes puis de la pluridisciplinarité ... ont été des facteurs déterminants de cette dynamique et de sa poursuite jusqu'à nos jours. Cette approche pédagogique est un terreau favorable à la déclinaison du développement durable, dans les pratiques de formation des élèves.



© DR/Andrei Tchermov

L'US : Par exemple ?

F. C. : L'enseignement de détermination « Ecologie-Agronomie-Territoire-Citoyenneté » (EATC) en Seconde générale et technologique (SGT) est un bon support pédagogique alliant approche monodisciplinaire et

pluridisciplinarité. Nous disposons, dans mon établissement, d'une plage horaire hebdomadaire de 4 heures, le mercredi matin, pendant laquelle les enseignants d'économie, de SVT, d'Education socio-culturelle (ESC), d'histoire-géographie et d'agronomie ont la possibilité d'être ensemble, d'encadrer les élèves pour une sortie, d'assurer des séances disciplinaires ou pluridisciplinaires...

qui doit conduire à privilégier les approches pluridisciplinaires pour mieux en comprendre la complexité...

L'US : Et concrètement ?

F. C. : Cette année, en EATC, nos élèves ont travaillé sur une zone humide de la Marne, les marais de Saint-Gond, à partir de la situation-problème suivante : « Pourquoi depuis plus de 40 ans, détruit-on un milieu qui protège naturellement Paris des crues alors que dans le même temps on a construit des retenues artificielles à quelques dizaines de kilomètres ? » ■

Fabrice Cardon,

Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public (SNETAP), professeur d'histoire-géographie, Avize (Marne)

Développement durable et Sciences Physiques

La notion de développement durable est absente en tant que telle des programmes. En revanche, les questions d'environnement sont fréquemment évoquées :

« Au même titre que les autres disciplines scientifiques, la physique et la chimie interviennent dans les choix politiques, économiques, sociaux, voire d'éthique. L'enseignement de physique-chimie doit contribuer à la construction d'un « mode d'emploi de la science et de la technique » afin que les élèves soient préparés à ces choix. » (Introduction aux programmes du cycle central).

Place de l'environnement dans les programmes

Au collège : une forte invitation à puiser dans les questions d'environnement des situations d'exploration liées aux notions du programme : cycle de l'eau, composition de l'air, produits des combustions, gestion des déchets au laboratoire, recyclage des matériaux...

Au lycée : des prolongements possibles de certaines leçons sous forme d'étude documentaire : radioactivité et gestion des déchets en TS, mode de production d'énergie en Première...

L'US : De la pluridisciplinarité ?

F. C. : Cette dernière n'est pas conçue de façon dogmatique mais elle vise à faciliter la construction des savoirs des élèves parce que les points de rencontre des disciplines donnent du sens là où une seule discipline n'y parvient pas nécessairement. Il y a par ailleurs l'approche globale des systèmes

Le développement durable dans les programmes de Sciences

	Notion de développement durable dans les problèmes	Place des questions d'environnement dans le programme
SVT	Absente en tant que telle	De nombreux thèmes d'étude : cycle de l'eau, engrais, pollutions, atmosphère, écosystèmes...
Sciences Physiques	Absente en tant que telle	Thème d'étude (interdisciplinaire) en cycle central du collège. Prolongement documentaire de certaines leçons en second degré. Une partie du programme de Première L (alimentation et environnement).
SES	Dans la partie « Accumulation du capital, organisation du travail et croissance économique » : notion complémentaire du premier item « le développement durable » mais c'était une notion essentielle des anciens programmes de Terminale.	
Philosophie	Notion évoquée très souvent à l'occasion du traitement des notions comme la technique, le travail, la nature.	

Water is life, *un projet sur un enjeu majeur du XXI^e siècle*

Un cadre pédagogique qui croise les approches

Un projet pour des élèves, citoyens en devenir : 5 partenaires européens ; 2 lycées français ; 300 jeunes ; 10 professeurs et 3 années scolaires.

Projet interdisciplinaire (scientifique, social, culturel) ; interfilières et interniveaux (industrie, labo, tertiaire, BEP, bac pro, bac général, bac technique, CPGE, BTS...) ; international (5 pays européens - Comenius 1).

Problématique : « L'eau en danger, enjeu local et européen : faut-il assurer la protection de notre ressource en eau pour nous aujourd'hui et pour les générations futures ». Cette problématique permet de croiser les regards par des entrées disciplinaires multiples (SVT, histoire, français, sciences économiques, sciences physiques, chimie, microbiologie, etc.), de situer les divers enjeux pour notre société, d'appréhender les choix des différents décideurs (entreprises, conseil général, communauté de communes, consommateurs, associations de pêcheurs, etc.).

Exemple d'un thème : Zones humides

Disciplines convoquées : SVT, chimie, géographie, sciences économiques, histoire de l'art. Partenaires : Station d'épuration de Curienne, GIP Grand Lac, entreprise privée (SAUR, Station de pompage), Conservatoire du patrimoine...

Activités de chaque professeur dans le cadre de sa discipline

La problématique interrogeait l'intérêt des zones humides dans notre environnement. L'observation des zones humides et leur étude

« Pas d'eau, pas de sève, pas d'arbres »

Dans le cadre du projet « Water is life », une activité spécifique a été conduite par les professeurs de SVT et de Sciences Physiques et chimie sous le titre « Pas d'eau, pas de sève, pas d'arbres ».

La vie d'un arbre dépend, entre autres, de quatre propriétés

qu'expliquent, en les modélisant, les sciences physiques : Capillarité, Dissolution, Osmose et Evaporation. Chacune de ces propriétés a fait l'objet d'expériences et d'observations en travaux pratiques. Ces connaissances ont été présentées dans des ateliers animés par

les élèves eux-mêmes (rencontres inter lycées) et lors de présentations publiques (Fête de la science) Trois élèves présenteront, en anglais et en espagnol, ce travail à Santiago de Chili, lors d'une Expo sciences Internationale en juillet 2005.

en SVT a permis aux élèves de comprendre les milieux complexes que constituent les zones humides, leur rôle (filtre naturel), l'intérêt de les protéger dans le temps (régulateur du régime des eaux, crues) et dans l'espace (paysage, réservoir de biodiversité). Ils ont acquis en SVT les connaissances indispensables en botanique par exemple, ont utilisé l'histoire de la région pour repérer des lieux d'habitations (cité lacustre). Par ailleurs un travail de création artistique a permis de sensibiliser les élèves tant à la beauté du paysage qu'à l'art de l'écriture (recueil d'« éloges de l'eau » écrits et présentés publiquement par les élèves). Les zones humides sont le support de nombreuses activités touristiques et ludiques représentant un enjeu économique et politique important (SES, HG).

Mais encore...

Plusieurs débats (Café-citoyen) avec des universitaires, des associations, des professeurs de BTS Traitement de l'eau, ... et rencontres

entre élèves et étudiants (Amphithéâtre du conseil général) des diverses sections (BEP, Seconde, Première STL, CPGE, BTS...), ont mis en évidence la diversité des enjeux environnementaux, économiques, sociaux mais aussi culturels de ces zones humides. Ateliers et rencontres ont permis à chacun de s'entraîner à communiquer, à argumenter, et à synthétiser... pour élaborer « 7 propositions pour l'action » diffusées en 10 langues vivantes auprès des partenaires européens. Chacun a pu aborder la complexité attachée à la problématique de départ, d'appréhender les diverses entrées et de comprendre les choix faits par les divers responsables de la communauté locale. Ils ont pu débattre avec différents acteurs locaux de la nécessité de leur maintien, des enjeux liés à leur rôle et des impacts socio-économiques que cela induisait. Des alternatives aux choix faits par les responsables des collectivités locales ont pu être présentés. ■

Nathalie Carenco
coordinatrice de l'équipe « Water is life »



STI

Environnement et formations industrielles

Comment aborder les problèmes liés à l'environnement et au développement durable dans les formations industrielles ? Si les aspects économiques, coûts, rendement, analyse de la valeur, sont présents dans les enseignements depuis plusieurs décennies, la dimension environnementale a longtemps été oubliée. Pourtant, dans la maquette du futur baccalauréat technologies industrielles « Énergies et environnement » on peut lire : « La conception des systèmes techniques qui utilisent de l'énergie dans toutes les phases de leur cycle de vie doit... respecter les contraintes environnementales... Ce nouvel impératif technologique peut trou-

ver sa traduction dans l'éco-conception⁽¹⁾ des systèmes artificiels et la gestion optimisée de l'énergie ».

C'est ainsi que sont présentés, dans cette maquette, les rapports entre développement technique et développement durable.

En introduisant, dès la classe de Première, l'étude du cycle de vie du produit, de l'analyse des besoins au recyclage des déchets, ces notions visent à faire prendre conscience aux élèves des impacts du produit sur l'environnement. Ces problématiques étaient déjà présentes dans de nombreux BTS (Biotechnologie, Hygiène-Propreté, environnements, qualités dans les industries alimentaires, Design d'es-

pace, etc.), mais la conceptualisation du problème est novatrice dans la mesure où elle vise la mise en place d'outils et de procédures capables d'y répondre.

L'effort est louable, mais il ne faudrait pas qu'un modèle trop abstrait détourne les élèves des problèmes concrets engendrés par la prolifération d'objets techniques. ■

(1) L'éco-conception correspond à l'intégration des aspects environnementaux dans la conception ou la reconception des produits. Il s'agit de prendre en compte les exigences environnementales sur le produit : consommation de ressources, émissions atmosphériques, production de déchets, valorisation du produit dans l'ensemble du cycle de vie.

Éducation à l'environnement

Trois problèmes... et deux questions

Trois problèmes...

L'Éducation à l'Environnement telle qu'elle apparaît dans le projet de circulaire de rentrée soulève trois problèmes d'importance.

Tout d'abord elle s'inscrit dans une multiplication d'« éducation à... » qui sous le titre « développer l'éducation à la responsabilité » ne souligne pas la mission fondamentale de l'Éducation nationale « former des citoyens informés, critiques et responsables », mais au contraire conduit à une parcellisation d'objets d'éducation juxtaposés les uns aux autres, là où former des citoyens requiert une prise de conscience du sens général des actions collectives, actions de tous et de chacun.

Au-delà de l'acquisition de notions indispensables, l'EE DD cible « l'acquisition de comportements » individuels davantage qu'une démarche réflexive et critique sur les faits de sociétés c'est-à-dire sur l'environnement au sens complet. La piste de la culpabilisation et de l'individualisation des problèmes apparaît nettement, là où l'approche critique des réalités sociales s'impose.

Enfin « les équipes pédagogiques veilleront à coordonner leurs interventions » : c'est dire clairement qu'en l'absence de tout dispositif adapté et de moyens réels de concertation, les équipes pédagogiques et les enseignants sont invités à faire plus et différemment sans moyens particuliers. Et nous ne parlons pas de la disparition progressive des pistes de travail interdisciplinaires, disparition qui entraîne avec elle les moyens dont elles étaient dotées et qui avaient été prélevés sur les disciplines elles-mêmes.

...et deux questions de fond

Le temps de l'institutionnalisation

La circulaire de juillet 2004

L'éducation à l'environnement pour un développement durable « vise à donner une dimension pédagogique nouvelle à l'éducation à l'environnement en l'intégrant dans une perspective de DD. Elle s'inscrit dans la stratégie nationale en faveur du DD » (...) « L'EE pour un DD doit être une composante importante de la formation initiale des élèves, dès leur jeune âge et tout au long de leur scolarité, pour leur permettre d'acquérir des connaissances et des méthodes nécessaires pour se situer dans

leur environnement et y agir de manière responsable ».

« L'EE pour un DD ne constitue pas une nouvelle discipline.(...) Elle doit donc s'appuyer

- sur les enseignements disciplinaires dont les objectifs sont définis par les programmes scolaires ;

- sur les croisements des apports disciplinaires préconisés dans les programmes et adoptant une approche systémique ;

- sur les dispositifs transversaux inscrits dans les grilles horaires et permettant la mise en œuvre de démarches de projet... ;

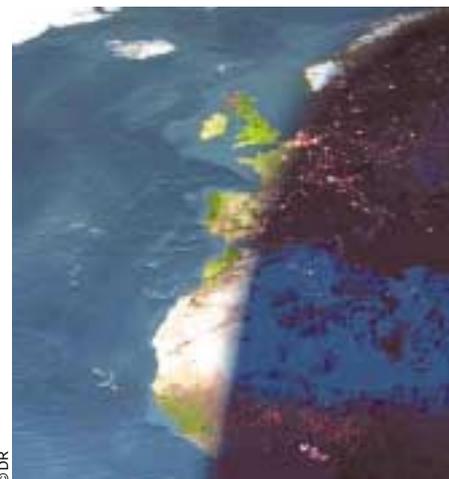
- sur les temps de débats organisés. »

« L'ensemble des disciplines doit concourir à l'EE pour un DD »

Celle-ci « doit reposer sur des démarches pédagogiques diversifiées privilégiant les situations concrètes qui développeront chez les élèves la sensibilité, l'initiative, la créativité, le sens des responsabilités et de l'action. « Les ressources et partenariats, dans leur diversité, doivent contribuer à servir les objectifs (...) tels qu'ils sont fixés par le ministère de l'Éducation nationale. »

La notion de Développement Durable n'a pas de statut scientifique réellement stabilisé. Ses liens avec l'Éducation à l'Environnement ne cessent de changer : EE et DD, EE vers un DD, EE pour un DD... Or cette dernière expression traduit un engagement... un engagement qui mérite au moins l'application du principe de précaution !

La mise en place de cette généralisation dans les académies aujourd'hui semble préfigurer un partage de cette éducation en deux pôles : un travail strictement disciplinaire dans l'institution scolaire, et des projets et actions interdisciplinaires et partenariales à l'initiative – très inégale – des collectivités territoriales et des acteurs locaux, ainsi qu'aux contenus scientifiques incertains. ■



Pour une politique de long terme

Pour une politique de long terme en faveur du développement durable, de la qualité de la vie et de l'environnement.

Comment concilier les besoins des générations vivantes sans aliéner les besoins des générations futures ? Tel est l'enjeu des choix de société que nous avons à formuler dès aujourd'hui pour donner des droits aux générations futures. L'extinction en masse d'espèces vivantes, la pollution croissante des sols, des eaux et de l'atmosphère, l'épuisement des ressources alléatoires sont le résultat d'un mode de croissance insoutenable au sens éthique et écologique. Le pillage des ressources par quelques grands pays, le maintien dans la pauvreté et l'ignorance de nombreux pays, le patrimoine des trois plus grosses fortunes dépasse le PNB des 35 pays les plus pauvres (600 millions d'habitants). La dégradation de l'environnement frappe plus durement les pays les plus pauvres. L'immense majorité des personnes qui meurent chaque année de la pollution de l'eau et de l'air sont des personnes issues des pays en développement. La détérioration des ressources (eaux polluées, déforestation, etc.) accroît la pauvreté et rend difficile le développement de ces pays condamnés à les épuiser.

Il faut désormais envisager l'économie comme un outil au service de la production d'un meilleur environnement, et d'une répartition plus égalitaire des richesses. Il faut développer les énergies propres, les services notamment dans le domaine de l'éducation, de la culture, de la santé. Repenser les politiques des pouvoirs publics non plus pour des profits de court terme mais une autre logique, celle d'un développement soutenable. Cela implique des politiques œuvrant sur le long terme.

En matière d'environnement : le sommet de Johannesburg en 2002 a constaté que nombre d'engagements pris à Rio en 1992 n'ont jamais été tenus, ceux notamment sur la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la situation sanitaire, la prévention des écosystèmes et la limitation de la pollution. Le refus des États-Unis de signer le protocole de Kyoto visant à limiter les risques climatiques a été uniquement constaté, sans que rien ne soit décidé. En France, les répercussions des émissions sur le climat font l'objet de constats sans que des décisions soient prises. Par exemple le gouvernement français vient de prendre plusieurs décisions en faveur du transport routier, alors que chacun sait que la France ne tiendra pas l'engagement pris à Kyoto de stabiliser au niveau de 1990 les émissions de gaz à effet de serre.

La FSU s'élève contre la priorité donnée au transport routier, qui connaît une très forte

croissance du fait du nouveau mode de gestion des entreprises (flux tendus), et à la voiture individuelle comme moyen privilégié de transport urbain. Elle dénonce les choix de supprimer des subventions aux transports publics urbains sur site propre, de renoncer à des programmes ferroviaires d'envergure (ligne Lyon-Turin) qui avaient été décidés, et de conditionner le développement des transports collectifs à leur rentabilité immédiate. Ces choix ont des conséquences immédiates sur notre environnement, sur le cadre de vie, l'espace disponible, et l'insécurité routière. La FSU veut d'autres choix en faveur de services publics de transport (notamment ferroviaires) de qualité, et permettant l'accès du plus grand nombre aux moyens de transport collectifs, notamment dans le cadre d'une politique visant à réduire les inégalités entre territoires. Des mesures enfin efficaces devraient être prises à l'échelle européenne et française pour réglementer le transport maritime international, livré aujourd'hui au libéralisme le plus sauvage, avec les conséquences qu'on sait sur l'environnement (marées noires) et l'exploitation des marins privés des droits sociaux élémentaires. Énergie : le pillage des ressources du monde par les grandes puissances se poursuit. Le modèle de consommation américain ne peut s'étendre à tous les pays. Il faut des décisions fortes pour mettre fin aux gaspillages énergétiques et développer les énergies propres et renouvelables et tendre à remplacer le nucléaire. L'expérience récente de certains pays montre que la privatisation de l'électricité est dangereuse car elle nuit gravement à la sécurité de l'approvisionnement : le service public du gaz et de l'électricité doit être maintenu en France. Eau : la domination des multinationales françaises sur le marché mondial de l'eau trouve ses fondements dans la politique de délégation du service public à des intérêts privés, qui existe de longue date en France. Un bilan de cette gestion privée doit être entrepris,

notamment lors du renouvellement des contrats avec les collectivités locales. Un service public de l'eau doit être créé.

De nombreuses ONG se sont mobilisées sur ces questions partout dans le monde. La FSU soutient ces mouvements en faveur d'une autre économie au service des hommes, centrée sur la satisfaction des besoins sociaux, pour un développement au service des générations futures et plus égalitaire dès aujourd'hui. Face aux risques (alimentaires, sanitaires, environnementaux) apparus avec la domination de la loi du profit et la déréglementation libérale, les citoyens se sont d'autant plus inquiétés qu'ils ont eu le sentiment d'être sans moyen de contrôle, et d'une certaine impunité des responsables. La FSU demande que le moratoire européen sur l'importation des produits OGM soit reconduit, et que des recherches scientifiques se poursuivent en ce domaine dans le cadre d'un protocole garantissant la sûreté et un contrôle démocratique. La FSU demande que les systèmes d'information et de consultation soient révisés dans le sens de la démocratie. On parle beaucoup de démocratie de proximité, mais elle s'exerce peu dans ces domaines qui ont un impact direct sur la vie des citoyens. Elle demande que soit favorisée l'émergence d'une population d'experts qualifiée et indépendante des intérêts privés. En particulier, les organisations syndicales et les ONG devraient pouvoir utiliser les services de ces experts. Une confrontation publique et équilibrée, ce qui suppose la participation de droit des syndicats, associations et ONG, doit être organisée devant les élus et les citoyens eux-mêmes. La FSU, membre du comité de pilotage du collectif français pour l'Éducation à l'environnement, doit continuer à œuvrer à tous les échelons du territoire pour une prise en compte réelle de l'éducation à l'environnement vers un développement durable. ■

Texte adopté au congrès de la FSU à Perpignan

Pistes bibliographiques

MC Smouts : *Le développement durable. Les termes du débat*, Éd. A. Colin 2005.

J.-P. Maréchal et B. Quenault : *Le DD, Une perspective pour le XXI^e siècle*, PUR 2005.

Sylvie Brunel : *Le développement durable*, QSJ Puf 2004.

J.-M. Harribey : *Le développement a-t-il un avenir ? Éd. Mille et une nuits 2004.*

Ducroux A-M : *Les nouveaux utopistes du développement durable*, Éd. Autrement 2002

Saquet A-M : *Atlas mondial du développement durable*, Éd. Autrement 2002.

I. Sachs : *L'éco-développement*, Éd. Syros 1997

Lucie Sauvé : *Pour une éducation relative à l'environnement*, Éd. Guérin 1997.

René Passet : *L'économie et le vivant*, Éd. Economica 1996.

N. Georgescu-Roegen : *La décroissance. Entropie, écologie, économie*. Sang de la terre 1995.

M Clary : *La pédagogie de projet outils de l'Éducation à l'environnement*, Hachette 1994.

EUROPE. Les tristes marchandages budgétaires du dernier Conseil européen s'expliquent, chacun l'a bien compris, par des calculs plus ou moins subtils de politique intérieure. De ce fait, les enjeux de la discussion ont été brouillés.

Au-delà des marchandages, des enjeux fondamentaux

Vu leur importance, c'est dommage. La politique agricole commune est venue de manière impromptue dans le débat. Il faut rappeler que l'agriculture, activité très particulière, ne peut être régulée par le seul jeu du marché. En effet, l'offre est imprévisible du fait des aléas climatiques, alors que la demande est très rigide (personne n'augmente sa consommation de pommes de terre si leur prix baisse). Organiser cette régulation au niveau européen est une bonne idée. Encore faudrait-il se donner des objectifs. Tony Blair a beau jeu d'expliquer que les exportations ultra-subsidées de produits européens appauvrissent certains producteurs africains tout en dénaturant nos campagnes ; car, en effet, la PAC ne devrait pas servir à faire une industrie exportatrice et productiviste, mais à assurer une relative autosuffisance, la qualité des produits et un niveau de vie décent pour les agriculteurs ; objectifs qui semblent avoir été perdus de vue. D'autre part, si la PAC absorbe 40 % du budget européen, c'est surtout le signe de la faiblesse des autres politiques.

Ces autres politiques sont un enjeu important des discussions budgétaires. Il est en effet impossible de

se donner des objectifs ambitieux (faire de l'Europe la région la plus avancée en matière de savoir et de techniques) sans envisager les moyens de réaliser ces objectifs. Il faut poursuivre une politique réformée de soutien à l'agriculture et favoriser la recherche et les grands projets d'infrastructures. Mais une augmentation sensible du budget européen, jusqu'ici limité à 1,27 % du PIB de l'Union et que les principaux contributeurs veulent réduire à 1 % du fait de leurs difficultés budgétaires, pose la question des ressources de l'Union : doivent-elles dépendre de contributions des États membres ou l'Union doit-elle avoir ses ressources propres, telles que l'écotaxe voulue par Jacques Delors autrefois ? Mais l'Union peut-elle lever des impôts sans avoir une direction politique légitime ?

Le troisième enjeu, peut-être le plus urgent, est celui de l'élargissement. Compte tenu du faible niveau de productivité des nou-

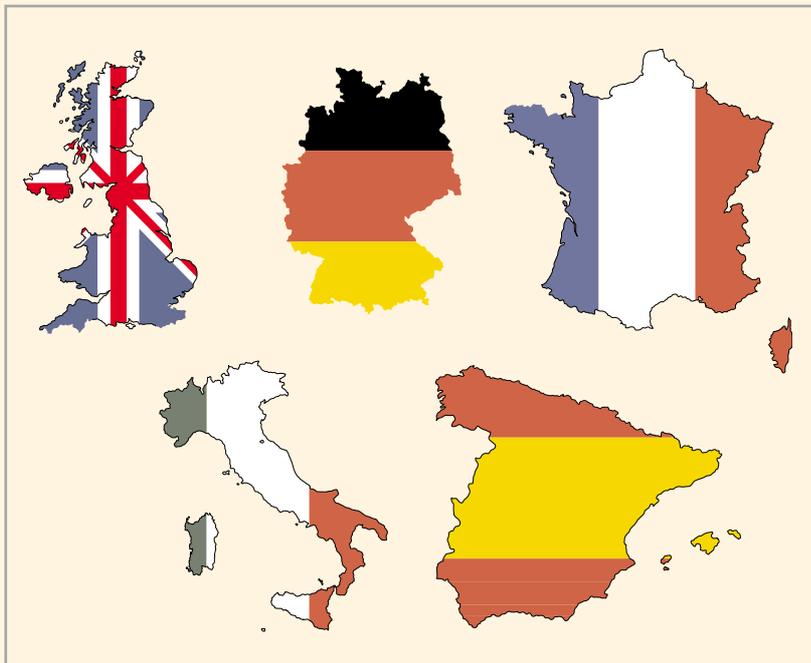
veaux États membres, leurs entreprises ne peuvent pas tenir le choc face aux firmes allemandes, néerlandaises ou françaises. Il faut leur apporter rapidement des financements forcés élevés pour mettre à niveau leurs infrastructures et moderniser leur appareil productif. Les fonds structurels ont joué ce rôle pour le Portugal ou l'Irlande autrefois, mais les sommes prévues pour la Pologne, la Hongrie ou les pays baltes sont très inférieures aux besoins.

Or, sans aide financière, la seule

carte restant dans les mains de ces pays est celle du dumping social et fiscal. Évidemment, jouer cette carte ne ferait l'affaire de personne.

Enfin, le Conseil européen a montré les limites de la démarche intergouvernementale lorsque l'axe franco-allemand perd sa capacité d'entraînement, ce qui est le cas actuellement du fait du discrédit affectant les dirigeants des deux pays. Il n'existe malheureusement pas de solution de rechange, au moins à court terme. ■

Arnaud Parienty



© DR/Emanuele Grani

ESPÉRANCE DE VIE

Des écarts qui se creusent

L'INSEE le confirme dans une étude publiée cette semaine sur « les différences sociales de mortalité ».

Si l'espérance de vie augmente pour tout le monde (e=80,2 en 2004), elle n'a progressé dans la dernière période étudiée (1991-1999) que de 3,5 ans chez les ouvriers, mais de 4,5 ans pour les cadres (masculins).

Ainsi l'espérance de vie d'un cadre à 35 ans est de 46 ans, mais

de 39 ans pour un ouvrier (soit un écart de 7 ans).

Entre les femmes, l'écart de 3 ans reste stable (50 ans pour les cadres contre 47 pour les ouvrières).

Pour l'INSEE, ces différences s'expliquent par les conditions de travail (emplois physiquement plus pénibles, risques professionnels plus fréquents), les comportements sociaux et modes de vie : moindre attention portée à la

santé – surtout chez les hommes – (alimentation, sport, préven-



© DR/Sharon Dominick

tion), tabagisme et alcoolisme plus fréquents. L'INSEE rappelle également que les ouvriers ont « aussi en général des conditions de vie dans l'enfance moins favorables » et qu'ils consultent plus tardivement les médecins.

Une étude qui montre combien sont prégnantes les inégalités sociales de santé, contre lesquelles hélas, la loi Douste-Blazy n'apporte aucun remède. ■

Élizabeth Labaye

Le SNES et la FSU soutiennent l'idée d'une coordination des soins et d'un médecin généraliste, pivot du système et travaillant avec les autres professionnels de santé, mais le parcours prévu ne propose ni de nouvelles pratiques, ni une meilleure formation continue des médecins, ni des possibilités de travail commun, ni une meilleure liaison entre médecine de ville et hôpital. Il s'agit ici d'afficher une volonté d'organiser le système, au nom de la responsabilisation, tout en autorisant son contournement dans la loi, au profit des assurances et des spécialistes.

SANTÉ. Le 1^{er} Juillet est intervenue la mise en place du parcours de soins instauré par la loi Douste-Blazy, que nous avons contestée.

Parcours de soins

Près de 20 millions d'assurés (environ la moitié) ont choisi leur médecin traitant, très majoritairement un généraliste ; ceux qui ne l'ont pas encore fait ne seront pas sanctionnés pour l'instant, mais devront le choisir dès leur prochaine consultation, et en tout état de cause avant le 1^{er} janvier 2006, date à laquelle interviendra la pénalisation financière. Car le système repose, non sur l'éducation à la santé et un travail d'explication auprès des populations, mais sur la culpabilisation et la mise à l'amende. Une consultation chez un médecin autre que le médecin traitant sera alors moins bien remboursée (sans doute 10 % de moins /2 euros). Rappelons toutefois que cela ne s'applique pas en cas de séjour dans un autre lieu par

exemple en vacances et bien sûr en cas d'urgence.

La convention signée cet hiver avec les principaux syndicats de médecins libéraux, aggrave encore la situation, car elle autorise les spécialistes à augmenter leurs tarifs pour ceux qui contourneront le système ! Les assurés pressés ou bien informés qui iront voir directement un spécialiste, paieront donc plus cher, et même très cher en secteur 2 (honoraires libres) et seront moins bien remboursés.

Les spécialistes quant à eux, auront tout intérêt à créer des files d'attente différentes puisqu'il sera plus lucratif pour eux d'accueillir rapidement les « pressés », que les « vertueux ». On comprend très vite que vont se créer des inégalités supplémentaires dans l'accès aux soins.

Contrats « responsables »

La loi prévoyait la mise en place de « contrats responsables », le projet de décret a été transmis à l'Unocam*. L'idée était de réserver les avantages fiscaux et sociaux aux organismes complémentaires respectant des règles de prise en charge favorisant le respect du parcours de soins, mais le décret ne semble pas suivre cette logique jusqu'au bout. Alors que la mutualité s'était beaucoup battue pour que le décret n'autorise aucune prise en charge par les complémentaires des dépassements tarifaires (elle a d'ailleurs annoncé son refus de les prendre en charge), le décret instaure certes une franchise de 7 euros, mais au-delà permet la prise en charge de dépassements tarifaires sans aucune limite supérieure, favorisant l'envolée des tarifs des spécialistes en secteur 2.

Les assurances pourront s'engouffrer dans cette brèche en offrant à leurs clients des contrats sur mesure, en fonction évidemment de leur capacité à financer leur protection sociale complémentaire. Signalons qu'au 1^{er} juillet entrent en application les hausses tarifaires de spécialistes (une trentaine) ! Nous avons dit l'an dernier, que la loi certes, ne « privatisait pas la Sécu » mais qu'elle ouvrait des possibilités grandissantes aux assurances privées, et qu'un démantèlement de l'assurance-maladie était à craindre dans les prochaines années. La mise en œuvre de la loi conforte hélas cette analyse. Organisations syndicales et mutualité doivent en prendre conscience et travailler ensemble à la construction d'alternatives. ■

Elizabeth Labaye

*Union nationale des caisses d'assurance maladie

QUELLE CIBLE ?

Réduire le chômage ou changer de modèle social

La presse rapporte que, depuis sa nomination, Thierry Breton rongeaient son frein, ne pouvant exprimer pleinement « ses convictions » du fait de la faiblesse du gouvernement Raffarin et de la campagne référendaire. Après que les électeurs aient clairement exprimé leur rejet des politiques libérales, le ministre des Finances a compris la nomination du gouvernement Villepin-Sarkozy comme une autorisation cynique à « révéler » à la Nation son programme libéral. Si on prend en compte que la fin de la campagne électorale a levé également les hésitations du juge à procéder à des perquisitions à Bercy, on peut mesurer le discrédit du politique auquel nos gouvernants contribuent dans une ambiance de fin d'Ancien régime. Donc la France vivrait « au-dessus de ses moyens ». L'importance du matelas de l'épargne en France ne donne pas cette impression, et l'idée d'un « modèle social financé à crédit »

est clairement une mise en cause du principe de la répartition des richesses doublée d'une culpabilisation de ceux qui n'ont qu'à « travailler plus ».

En déclarant que « l'impôt sur le revenu ne sert pas à financer des écoles ou des hôpitaux, mais à payer les intérêts de la dette », le ministre ne dit pas « toute la vérité aux Français » comme il le prétend. Si la dette publique est passée de 58 % à 68 % du PIB sous le gouvernement Raffarin, c'est en partie à cause de la politique de baisse de l'impôt sur le revenu (moins 43 milliards d'euros cumulés), d'exonération de cotisations sociales patronales (20 milliards par an), sans compter le coût très élevé de la politique dite d'incitation financière se traduisant par des crédits d'impôts dans de nombreux domaines, qui représentent 20 % des recettes nettes de l'Etat.

Or le premier ministre vient de s'engager à renoncer à la baisse de l'impôt dur le revenu, mais à

développer les deux autres ! L'accroissement de la dette publique s'explique également par le faible niveau de la croissance. Alors que la demande extérieure s'est affaiblie en raison de la conjoncture internationale (prix des matières premières, niveau de l'euro, stagnation de l'économie européenne), les recettes classiques pour relancer la demande interne sont délibérément négligées : ni relance des investissements publics, ni politique salariale.

Quant on examine les mesures Villepin, on peut douter que l'objectif soit de réduire le chômage ou d'aider les PME (il faudrait commencer par leur faciliter l'accès au crédit !). On voit surtout des « réformes structurelles » destinées à transformer durablement le marché du travail (préparer la fusion entre CDD et CDI, flexibilité des licenciements...), qui sont accompagnées par le Medef. En effet, le blocage actuel des négociations sur l'emploi des seniors et sur la pénibilité du tra-

vail traduit la volonté patronale de développer des « emplois vieux », cumulables avec une retraite, tout comme il y a des contrats jeunes précarisés.

Il faut prendre au sérieux le fait que les fameuses « élites au pouvoir » ont depuis une quinzaine d'années changé de modèle social : accroissement des inégalités, affaiblissement des solidarités, précarisation du travail et des vies, multiplication des emplois domestiques caractéristiques d'une société inégalitaire... La réforme des retraites de 2003 en était exemplaire : cette réforme n'avait pas pour objectif réel de résoudre le problème du financement des retraites, mais, en bloquant la solution d'accroissement des cotisations, de préparer l'avènement d'un régime de retraite fondé sur l'épargne.

Le projet est celui d'enraciner l'organisation libérale du social avec des réformes produisant des effets durables. ■

Daniel Rallet

Du 9 au 27 mai 2005, les adhérent(e)s du SNES ont, dans un vote individuel à bulletin secret, élu la nouvelle direction nationale du syndicat pour les 2 années à venir. Merci aux centaines de militant(e)s qui ont fait vivre la démocratie en organisant le scrutin dans leurs établissements.

Quatre listes étaient candidates : Unité et Action, École Émancipée, Pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant, Émancipation. Vous trouverez ci-contre les résultats tels qu'ils ont été validés par la CA nationale sortante du 29 juin 2005.

Par rapport à 2003, la participation est en hausse (+ 4 points) mais elle reste très inférieure à 50%. En accordant près de 78 % à la liste Unité et Action, les syndiqués ont très majoritairement confirmé leur confiance aux militant(e)s et à l'orientation Unité et Action, même si la liste Unité et Action enregistre un recul de 2,5 points. La liste École Émancipée obtient 15,5 % (+ 4,4 points). Les autres listes affichent un recul de leur audience « Pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant » (4,3 % soit -1,3 point), Émancipation (2,4 % soit -1,4 point).

La répartition des sièges à la commission administrative nationale du SNES (CA), ainsi qu'au Bureau national, s'effectue selon la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne (cf. tableaux). Le nombre de sièges à la CA nationale (75) est identique à celui de 2003. La CA nationale a décidé de porter le nombre de sièges au Bureau National de 21 à 25. Cette décision vise en particulier à renforcer le rôle délibératif du BN et à associer un plus grand nombre de militant(e)s académiques à ses travaux. La nouvelle CA, réunie le 29 juin 2003, a élu le Bureau National, le quatuor de secrétaires généraux, les trésoriers et le secrétaire administratif ainsi que le secrétariat national. Vous trouverez ci-après la composition des différentes instances.

Eugenio Bressan

Comment est élue la CA nationale ?

Tous les 2 ans les syndiqués sont appelés à élire la direction de leur syndicat, tant au niveau national, qu'académique et départemental.

Tous ces votes internes sont organisés sous la responsabilité de chaque section d'établissement (S1) qui a l'entière maîtrise du déroulement des opérations électorales et en organise le dépouillement. Près de 2 600 sections ont ainsi organisé cette élection 2005.

Les résultats établis par la commission de dépouillement du S1 sont transmis à la Section Académique (S3). La Commission académique de dépouillement vérifie la régularité des opérations électorales : liste d'émargement des votants, concordance entre la liste électorale et celle des adhérents à jour de leur cotisation dans la section, etc. Chaque Commission Académique de dépouillement, qui comprend en principe des représentants de chaque liste candidate, totalise les résultats transmis par les S1 après avoir procédé aux vérifications. Elle arrête le résultat dans l'académie pour la CA nationale (orientation et vote de catégorie). La CA nationale proclame le résultat national après que la Commission Nationale de dépouillement ait effectué les mêmes vérifications dans les mêmes conditions de pluralisme. Chaque liste désigne, pour deux ans, ses représentants à la CA nationale et au bureau national sur la base du nombre de voix qu'elle a obtenu. La CA nationale du SNES compte 75 membres et se réunit au moins cinq fois par an. La CA prend toute décision que requiert l'activité syndicale. L'US, adressée à chaque adhérent(e), rend compte de ses décisions.

Les résultats S1 par S1 transmis par les S3 sont publiés, ce qui offre une garantie supplémentaire de transparence. Chaque section peut ainsi vérifier la conformité entre le résultat qu'elle a transmis et celui pris en compte dans la totalisation nationale.

Résultats du vote des adhérents pour la CA nationale

	Vote d'orientation			
	2005		Rappel 2003	
	Voix	%	Voix	%
Inscrits	70 222		73 375	
Votants	28 882	41,1	27 208	37,1
Blancs - nuls	1 916		1 841	
Exprimés	26 966		25 367	
Liste Unité et Action	20 962	77,7	20 358	80,3
Liste École Émancipée	4 192	15,5	2 821	11,1
Liste Pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant	1 168	4,3	1 234	4,9
Liste Émancipation	644	2,4	954	3,8

Répartition des sièges	CA nationale	Bureau national
Liste Unité et Action	60 (-2)	20
Liste École Émancipée	11 (+3)	4
Liste Pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant	3 (=)	1
Liste Émancipation	1 (-1)	0

Vote de catégories	Voix obtenues par les candidats				
	Liste Unité et Action	Liste École Émancipée	Liste Pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant	Liste Émancipation	Exprimés
Agrégé(e)s	3 118	666	194	114	4 092
Certifié(e)s - AE - PEGC	12 484	2 701	786	423	16 394
Non-titulaires	233	56		14	303
CPE	523	156	18	18	715
Étudiants - surveillants	115	42			157
Personnels d'orientation	434	74		6	514
Retraités	2 903	168	92	47	3 210

Tou(te)s les candidat(e)s Unité et Action ayant recueilli la majorité absolue des suffrages, ont été déclaré(e)s élu(e)s.

C'est à la CA nationale sortante qu'il revient d'arrêter les résultats des élections et de permettre ainsi l'installation de la nouvelle CA et l'élection des différentes instances et des responsables nationaux. Les résultats publiés ci-dessus sont ceux qui ont été arrêtés par la CA nationale sortante du 29 juin 2005 (Pour : 61, Contre : 0, Abstentions : 3, Refus de vote : 11). Cette décision fait suite à de longs débats concernant la prise en compte des procès-verbaux de la Guyane et de la Réunion.

Pour la Guyane, la CA devait se prononcer sur la prise en compte d'un procès-verbal complet parvenu après la commission nationale de dépouillement, mais avant la réunion de la CA, en remplacement d'un 1^{er} procès verbal académique qui ne prenait en compte qu'une partie des résultats des S1 parvenus au S3.

Pour la Réunion, la CA devait se prononcer sur les résultats des votes nationaux d'orientation et de catégories établis par la CA académique le 22 juin, suite à la réunion le 18 juin de la commission académique de dépouillement où certaines irrégularités avaient été constatées et des votes contestés.

Les votes de la CA nationale ont été les suivants :

- Pour la prise en compte du PV de Guyane : pour 66, contre 8, abstentions 0, refus de vote 1.
- Pour la prise en compte du PV de la Réunion du 18 juin : pour 14, contre 59, abstentions 2, refus de vote 0.
- Pour la prise en compte des résultats à la CA nationale établis par la CA académique de La Réunion du 22 juin : pour 60, contre 13, abstentions 2, refus de vote 0. Cette décision s'accompagne

des décisions qui figurent ci-dessous. Le nouveau procès-verbal national alors établi comporte les remarques suivantes :

« Ces résultats sont établis sur la base des décisions de la CA de prendre en compte :

- le procès-verbal de la Guyane recensant les votes émis dans les S1 ainsi que les votes des isolés ;
- les résultats pour la CA nationale (orientation et votes de catégories) établis par la CA académique de La Réunion du 22 juin 2005.

La CA nationale demande au S3 de La Réunion de réorganiser dans les meilleurs délais les votes CA académique, orientation nationale et vote de catégorie pour les CPE syndiqués de La Réunion dont le vote a été dépouillé le 18 juin comme « isolé » par la commission électorale académique. Le corps électoral sera constitué de ces seuls CPE syndiqués. La CA demande que les conditions d'organisation de ce vote offrent toutes garanties de transparence et de régularité.

Ces propositions entendent contribuer à établir des conditions de fonctionnement permettant au SNES - Réunion de remplir tout son rôle pour les syndiqués et les personnels de l'académie.

Remarques de la liste École Émancipée

Pour les élections 2005, deux problèmes se sont posés, de nature différente :

- Le PV pris en compte pour le vote du S3 de Guyane n'est parvenu au S4 que le 27 juin, soit 4 jours après le dépouillement national où un PV antérieur avait été pris en compte. Sans

remettre en cause l'intégrité des camarades de ce S3, ni la régularité de ce scrutin, les principes élémentaires de la démocratie ne peuvent s'accommoder de cette prise en compte hors délais.

- Le PV pris en compte pour le vote du S3 de La Réunion a été adopté par une CA académique dont la légitimité a été contestée et n'est signé que par une des listes en présence. Il aurait été préférable de retenir les 1^{er} PV du 18 juin, signés de façon pluraliste, pour le vote académique et pour le vote national.

Pour éviter que de tels problèmes reviennent, l'EE demande qu'à l'avenir :

- aucun PV ne puisse être accepté après le dépouillement national ;
- chaque liste puisse avoir communication des éléments (PV, état des votes individuels) parvenus au S4 dans la période précédant le dépouillement national.

Remarques de la liste Émancipation

La multiplicité des dysfonctionnements sur les votes comme sur la convocation et le déroulement de la CA lors du scrutin de La Réunion conduisent à hésiter entre deux solutions :

- annulation totale de ces élections ;
- validation du premier PV de dépouillement daté du 18, signé par les deux composantes et n'ayant fait l'objet d'aucune remarque sur le PV.

Après consultation d'un membre de la liste Émancipation à La Réunion le choix d'Émancipation est de demander la validation du premier PV du 18.



Liste UNITÉ ET ACTION - UA (60 sièges)

Titulaires

BOISSEAU Bernard, JEAN Gisèle, MARTENS Claudie, ROLET Frédérique, DUNORD Marie-Claude, CARMES Michelle, GHIS Richard, ASCHIERI Gérard, ODENT Marie Damienne, SERGENT Nicole, FORGET Marie-Pierre, REQUIGNY Gérard, GIOVANAZZI Pierre-Fabrice, PIHOUE Didier, CLAVEL Annie, HIROUX Marie-Françoise, DRAGONI Josiane, KILLMANN Nicolas, BOURGEOIS Guy, REMERMIER Catherine, CAUSSÉ Vincent, AGNES Jacques, DUFFOURG Bernard, MEUNIER Pascal, LASALLE Cyril, DEVRED Michel, VOIRIN André, FÉRAY Anne, HUBERT Roland, PARRA-PONCE Monique, ROBIN Daniel, LACROIX Jacques, VIGUIER Jean-Louis, VIDALIN Michèle, MARTIN Michèle, GAY Jean-Pierre, FERRARI Roger, MULLER Luc, MORNETTAS Jean-Jacques, BARBILLAT Christophe, ANANOU Thierry, LAUDOU Philippe, CAPDEVIELLE-FIDEL Jean-Yves, VAUX Janine, HOMMET Stanislas, REYGADES Thierry, GIRARDIN Christophe, LABAYE Elizabeth, BERGUIN Francis, BRESSAN Eugenio, MILLOT Lionel, JOSEPH-HENRI Yvon, BISSAINT Alex, BRAVO Christiane, LANCERY Bruno, VALENTI Francis, MARAND Xavier, NONY Sylvie, CORDELIER Odile, RALLET Daniel.

Suppléants

DUMONT Claire, GUIGNONNET Maryvonne, LEBESGUE Guy, RODRIGUEZ Nathalie, CHAMPIRÉ Christian, BOUCRIS Marie-Odile, CAHOUE Marylène, TRAMONI Laurent, JOUVE Thierry, MICHELANGELI Eric, LABORIE Patricia, MORAND Stéphane, HUET Ingrid, CHARRIER Sandrine, BILLATE Alain, DUPUIS José, GAZEAU Roger, MARLIN Pascale, AGERT Marcel, LEIRITZ Matthieu, CHATELAIN Serge, ANDRIEU Patrick, BREIL-BOIN Isabelle, LAGAUCHE Maryline, ALENDA Stéphanie, GOURBIER Catherine, BRENGOU Jacqueline, CHATELET Jean-Marc, LOMBARD Vincent, LAÏNÉ Patrick, JUMEL HEYDON Margot, STAËLEN Erick, COHEN Jean-Hervé, BRETON Mireille, CLAVEAU Fabien, CORREZE Marianne, GIANNOTTI Dominique, LE FIBLEC Hervé, MAUGÉ Claudie, PASQUIER Jacqueline, KLAINGUER Martine, COTTON Liliane, BALDUCCI Dominique, DAVID Sylvain, MER Bruno, GROSMANN Françoise, OLIVAIN Michèle, TAUSSAT Carine, VERTALE Valérie, RÉGENT Frédéric, BRAVO Alain, VERDURAND Agnès, DURSAPT Florence, DUCROT Fabienne, BOULONNE Karine, GOSSART Sandrine, RAFALOWICZ Brigitte, GELY Brigitte, GREGOIRE Nadine, LOUSTALET-SENS Sandra.

Liste ÉCOLE ÉMANCIPÉE - EE (11 sièges)

Titulaires

COLLONGEON Bernard, PONVERT Véronique, CASSUTO Yves, DARROMAN Ingrid, MOULAIN Stéphane, DADI Valérie, GRANVAUD Raphaël, FRISO Edwige, SPRINGER Nicolas, BENNASSAR Laure, BLADANET Valérie

Suppléants

AZEMA Philippe, MIGNEAU Monique, BARBAZANGES Jean-Marie, HERVOUET Elisabeth, IMBERT Joëlle, BENIES Nicolas, THOUVENOT Lydie, BARATTO Marianne, HELOU Christophe, DE SAN MATEO Ghislaine, BOIRON Laurent.

Liste POUR LA RECONQUÊTE D'UN SYNDICALISME INDEPENDANT (3 sièges)

Titulaires

LEFEBVRE Jack, DANRY Edith, LEFEBVRE Michel.

Suppléants

MARC Audrey, MIGNOT Yacha, ROUX Olivier.

Liste ÉMANCIPATION (1 siège)

Titulaire : VINAY Olivier

Suppléante : MOLINES Dani

LES SECRÉTAIRES DE CATÉGORIE

Les candidats aux secrétariats de catégorie, présentés par Unité et Action, ayant recueilli la majorité des suffrages exprimés, ont été déclarés élus.

Agrégés : PIHOUE Didier (titulaire), LAGAUCHE Maryline (suppléante)

Certifiés, PEGC, AE : GIOVANAZZI Pierre-Fabrice (titulaire), BREIL-BOIN Isabelle (suppléante)

Non-titulaires : KILLMANN Nicolas (titulaire), LOMBARD Vincent (suppléant)

CPE : BOURGEOIS Guy (titulaire), GOURBIER Catherine (suppléant)

CO-Psy : REMERMIER Catherine (titulaire), CHATELET Jean Marc (suppléant)

Retraités : CLAVEL Annie (titulaire), BRENGOU Jacqueline (suppléante)

Étudiants - surveillants : CAUSSÉ Vincent (titulaire), ALENDA Stéphanie (suppléante)

LA C.A. NATIONALE DU 29 JUIN A ÉLU

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Bernard BOISSEAU : certifié, enseigne les sciences physiques en STS au lycée Maximilien Perret d'Alfortville (Val de Marne). Il est plus particulièrement chargé des relations avec les sections académiques et départementales du SNES et avec la FSU, il assure la coordination du secrétariat général, les contacts avec le ministre ; est le porte parole du SNES.

Gisèle JEAN : agrégée, enseigne les sciences économiques et sociales au lycée Jean Moulin de Montmorillon (Vienne). Elle est plus particulièrement chargée des grands dossiers éducatifs, projet éducatif (SNES / FSU) et assure le suivi des secteurs pédagogique, contenus, observatoires, hors de France, Europe, juridique et de la catégorie des CO-Psy.

Claudie MARTENS : certifiée, enseigne les sciences de la vie et de la terre au lycée Camille Claudel de Palaiseau (Essonne). Elle est

plus particulièrement chargée de coordonner la communication du SNES (publications, site internet, etc.) et assure le suivi des secteurs FTS, formation syndicale, droits et libertés et des catégories étudiants-surveillants.

Frédérique ROLET : agrégée, enseigne les lettres classiques au collège Lavoisier de Lambersart (Nord). Elle est plus particulièrement chargée des dossiers Fonction publique et assure le suivi des secteurs emploi, rémunérations, carrières, métier, formation des maîtres, des questions de recrutements et de titularisations, de la catégorie des CPE.

LES TRÉSORIER ET TRÉSORIER ADJOINT

Jean-Jacques MORNETTAS et Luc MULLER

LE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF

Luc MULLER

LE BUREAU NATIONAL 2005 - 2007

Liste UNITÉ ET ACTION - UA (20 sièges)

Titulaires :

BOISSEAU Bernard, JEAN Gisèle, MARTENS Claudie, ROLET Frédérique, AGNES Jacques, BARBILLAT Christophe, CAHOUE Marylène, CORDELIER Odile, DEVRED Michel, DRAGONI Josiane, FÉRAY Anne, FERRARI Roger, HUBERT Roland, LACROIX Jacques, MORAND Stéphane, MORNETTAS Jean-Jacques, PARRA-PONCE Monique, ROBIN Daniel, RÉQUIGNY Gérard, SERGENT Nicole

Suppléants :

BERGUIN Francis, BOURGEOIS Guy, BRESSAN Eugenio, CARMES Michelle, CAUSSE Vincent, CLAVEL Annie, COHEN Jean Hervé, DUFFOURG Bernard, GHIS Richard, GIOVANAZZI Pierre-Fabrice, KILLMANN Nicolas, LABAYE Elizabeth, LANCRY Bruno, LASALLE Cyril, MULLER Luc, PIHOUE Didier, RALLET Daniel, REMERMIER Catherine, REYGADES Thierry, VALENTI Francis

Liste ÉCOLE ÉMANCIPEE (4 sièges)

Titulaires : COLLONGEON Bernard, PONVERT Véronique, CASSUTO Yves, DARROMAN Ingrid

Suppléants : MOULAIN Stéphane, DADI Valérie, GRANVAUD Raphaël, BENASSAR Laure

Liste POUR LA RECONQUÊTE D'UN SYNDICALISME INDÉPENDANT (1 siège)

Titulaire : LEFEBVRE Jack

Suppléant : LEFEBVRE Michel

LE SECRÉTARIAT NATIONAL

La CA nationale a également procédé à l'élection du secrétariat national composé du secrétariat général, des responsables de secteurs et d'un représentant de l'École Émancipée.

LA COMPOSITION DU SECRÉTARIAT NATIONAL EST LA SUIVANTE :

BOISSEAU Bernard, JEAN Gisèle, MARTENS Claudie, ROLET Frédérique, BARBILLAT Christophe, BERGUIN Francis, BRESSAN Eugenio, CAHOUE Marylène, CLAVEL Annie, CORDELIER Odile, FÉRAY Anne, FERRARI Roger, HUBERT Roland, LABAYE Elizabeth, MORNETTAS Jean-Jacques, MULLER Luc, PARRA-PONCE Monique, REYGADES Thierry, ROBIN Daniel, SERGENT Nicole, VALENTI Francis, COLLONGEON Bernard.

Procès-verbal de dépouillement de la Commission Nationale de dépouillement

La Commission Nationale de dépouillement des votes pour le renouvellement de la C.A. Nationale et des secrétariats de catégories s'est réunie le jeudi 23 Juin 2005 au siège du SNES, 46 avenue d'Ivry, Paris 13^e.

La Commission était composée de :

- Frédérique Rolet (cosecrétaire générale), Eugenio Bressan (secrétaire national), Jean Claude Durdux (trésorier-adjoint) ;
- Roger Ferrari pour la liste « Unité et Action » ;
- Bernard Collongeon pour la liste « École Émancipée » ;
- Jack Lefebvre pour la liste « Pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant ».
- Olivier Vinay pour la liste « Émancipation ».

La Commission a constaté que les syndiqués et les sections syndicales ont assuré la régularité des opérations électorales et que les élections se sont déroulées conformément au règlement électoral.

La Commission a pris en compte l'ensemble des procès-verbaux transmis par les commissions de dépouillement des S3, tout en demandant des compléments d'information sur les résultats des votes à La Réunion.

La Commission a décidé à l'unanimité de valider les résultats enregistrés par la sous-commission de dépouillement pour les sections « Hors de France », des COM et les votes des isolés.

Pour la répartition des sièges à la CA Nationale et au Bureau National du SNES, il est fait application à la liste « Pour la recon-

quête d'un syndicalisme indépendant » de l'article 3 du règlement électoral relatif aux « sanctions pour liste non conforme au règlement électoral ».

La Commission rappelle que le Bureau National du 10 mai 2005 a constaté que « deux candidatures de la liste " Pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant " ne peuvent être validées :

- une pour défaut de paiement de cotisation pour l'année en cours ;
- une qui ne figure pas parmi les adhérents du SNES ni au titre de l'année en cours ni au titre de l'année antérieure.

(...) La Commission nationale de dépouillement et la CA nationale examineront tout éventuel nouvel élément. »

La Commission constate que la candidate concernée n'a pas répondu au courrier du 22 avril 2005 l'invitant à apporter au BN toute information utile. La Commission constate que cette collègue a acquitté sa cotisation syndicale 2004-2005 le 26 mai 2005, alors que pour être éligible il fallait l'avoir acquitté avant le 1^{er} mars 2005.

La Commission rappelle que :

- la partie du règlement électoral relative aux conditions requises pour être candidat(e) a été publiée dans dans L'US n° 614 du 29 janvier 2005. Le dépôt des listes était fixé au 13 avril 2005 ;
- chaque liste candidate avait la possibilité de faire vérifier le 21 mars au plus tard la validité de chaque candidature avant le dépôt des listes et que la liste « Pour la recon-

quête d'un syndicalisme indépendant » a utilisé cette facilité.

- La liste a été informée le 25 mars 2005 que cette collègue n'avait pas acquitté sa cotisation 2004-2005.

En application du règlement électoral adopté par la CA nationale du 12 janvier 2005, la non-validité de 2 candidatures sur 150 sur la liste « Pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant » entraîne un abattement de 2/150^{es} sur les voix qu'elle a recueillies, soit un abattement de 16 voix pour l'attribution des sièges à la CA nationale et au Bureau National.

Pour sa part, le représentant de la liste « Pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant » précise que la candidature d'une collègue concernée a été validée à l'élection à la CA de son académie et que la présence d'un autre candidat résulte d'une erreur informatique et que la proposition de le remplacer a été faite.

La majorité de la commission renvoie aux conditions générales d'éligibilité rappelées ci-dessus et précise que les responsables de cette liste ont déposé pour ce dernier candidat un acte de candidature daté et signé.

La majorité de la Commission Nationale de dépouillement propose à la CA Nationale d'approuver le présent procès-verbal et de valider les résultats des votes d'orientation et de catégories.

Fait à Paris, le 23 juin 2005

SMS. La rénovation de la série technologique sciences médico-sociales (SMS) doit être achevée.

L'ensemble des enseignants consultés

Le SNES réclame depuis plusieurs années la rénovation de la série SMS en même temps qu'il revendiquait un BTS, des classes préparatoires et une agrégation.

La rénovation de 1992, si elle était utile en son temps, ne répond plus aujourd'hui à l'évolution des exigences de formation dans le domaine sanitaire et social: contenus trop lourds, trop exhaustifs qui ne permettent pas aux élèves de développer des capacités d'analyse, de réflexion et une prise de recul, nécessaires à une poursuite d'études. La création d'un BTS spécifique SMS votée à la 20^e CPC en décembre 2004 a rendu désormais incontournable cette rénovation pour permettre d'envisager la formation dans sa globalité et lui donner réellement un sens.

Ainsi, on ne peut qu'adhérer aux objectifs fixés par l'Inspection générale :

- faire du baccalauréat SMS un diplôme de poursuite d'études, ouvrant sur des études supérieures plus diversifiées (formations paramédicales, sociales et technico-administratives);
- développer les savoirs en lien avec les spécificités des métiers des secteurs sanitaires et sociaux
- réaffirmer la démarche technologique;

- développer l'interdisciplinarité pour améliorer la compréhension des concepts et favoriser la prise de recul.

La rénovation doit rendre la filière SMS plus attractive et permettre d'accueillir un nouveau public d'élèves. Mais la nécessaire élévation de la qualification et les besoins en terme d'emplois dans le secteur nous obligent aussi à garantir le succès aux élèves inscrits actuellement en SMS car leur réussite reste l'enjeu majeur de l'enseignement technologique. Aussi, le SNES restera vigilant sur:

- le maintien des volumes horaires actuels avec une part importante donnée aux travaux dirigés et travaux pratiques (indispensables pour mettre en œuvre la démarche technologique);
- le maintien pour les élèves de leur confrontation avec le milieu professionnel par des relations institutionnalisées et encadrées avec les structures sanitaires et sociales locales;
- la nécessité de la création sur un plan réglementaire de classes préparatoires en un an pour l'accès aux concours sanitaires et socio-éducatifs; il serait d'ailleurs anormal que la série SMS ne bénéficie pas de classe de ce type alors qu'elles existent dans les autres

séries technologiques (CPGE),

- la nécessité d'une réflexion et mise à plat des contenus et du fonctionnement des classes de Seconde et de Première d'adaptation pour que l'articulation avec les classes de Première et Terminale ait réellement un sens,
- le cadrage de la réalisation des travaux interdisciplinaires car, s'ils sont jugés indispensables, nécessitent des moyens cohérents pour la coordination et la concertation et doivent être prévus dans les référentiels de chaque discipline;
- la nécessité d'une mise à niveau en informatique pour tous les élèves qui n'ont pas pu acquérir les compétences au préalable.

La rénovation de la série SMS doit être achevée car les personnels ne comprendraient pas qu'une fois de plus l'enseignement technologique et la série SMS fassent les frais d'un changement de gouvernement. La consultation⁽¹⁾ de



© DR/Lise Gagne

tous les professeurs enseignant dans la série SMS doit avoir lieu à la rentrée et dans de bonnes conditions pour que leurs avis soient pris en compte.

La direction nationale du SNES est déjà intervenue dans ce sens auprès du nouveau ministre et de son cabinet. ■

Mireille Schöhn, Dominique Balducci

(1) De son côté, le SNES fera sa propre consultation. Dans ce cadre, il organisera un stage national le vendredi 21 octobre 2005.

POURSUITE D'ÉTUDES

Les formations complémentaires d'initiatives locales (FCIL) préparant le bachelier(e)s SMS à l'entrée dans les écoles d'infirmières et du secteur sanitaire et social semblent être fermées massivement par les recteurs dans de nombreuses académies. Ce n'est certainement pas le meilleur moyen d'attirer les jeunes vers un secteur où le nombre de diplômés est dramatiquement insuffisant, et ce sont les jeunes de la voie technologique et particulièrement les jeunes filles qui font encore les frais de ces coupes sombres. Monsieur le ministre, vous avez dit social ?

LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES AU COLLÈGE

Deux logiques inconciliables

Le 7 juillet seront examinés au conseil supérieur de l'éducation, les programmes de collège après une consultation trop rapide des collègues cette année. L'objectif affiché est de prendre en compte le cadre européen commun de référence.

Ces programmes comprennent désormais un préambule commun. Cependant depuis la consultation, le préambule a été modifié. Un paragraphe intitulé « une approche actionnelle » a été ajouté. Cet ajout n'est compréhensible que si l'on connaît le CECR (cadre européen commun de référence) et sa visée professionnalisante. Il introduit une approche utilitaire

de la langue vivante. Bien que le ministère reconnaisse que les objectifs du CECR ne sont pas ceux de l'enseignement des langues vivantes à l'École, l'ajout de cette partie impose désormais cet objectif aux LV en collège. La langue n'est considérée que comme un outil, « un instrument » pour atteindre la réalisation de « tâches sociales » avant d'être le véhicule d'une pensée, d'une culture. Une langue n'est pas seulement une « compétence à » mais aussi un savoir contribuant à la construction des individus, un rapport de soi à sa pensée et de soi aux autres.

Les programmes font une part

importante à l'oral et à l'évaluation de cet oral. Il est clair que c'est une dimension importante de l'enseignement des langues vivantes mais là le balancier est ramené de trop d'écrit à un oral omniprésent. Il faudrait trouver un équilibre entre les activités de compréhension écrite et orale et d'expression écrite et orale. De plus les conditions d'enseignement en classe entière sont peu propices à une bonne pédagogie de l'oral. Il est par ailleurs nécessaire d'avoir des salles spécialisées et un vaste plan de formation des enseignants.

L'ensemble présenté manque de cohérence, deux logiques incon-

ciliables sont à l'œuvre. Car à l'ancien cadre des programmes précédents avec des objectifs linguistiques et culturels, qui ne posent pas de problème, vient s'ajouter le CECR qui décline des capacités correspondant aux certifications européennes.

Ces programmes nous semblent inadaptés aujourd'hui compte tenu de la réalité des classes. De plus, le ministère veut profiter de la lecture des programmes de collège pour imposer le CECR, les certifications et les groupes de compétences sans que l'information sur les enjeux réels ait été faite auprès des collègues. ■

Thérèse Jamet-Madec, Gisèle Jean

ça va bien, merci !

Globalement la session 2005 du baccalauréat général et technologique a montré la solidité et la place que cet examen tenait dans le système éducatif. Près de 330 000 candidats pour les séries générales (+2,23%) et 185 000 pour les séries technologiques (+0,39%) ont pu passer leurs épreuves au côté des 493 000 élèves de Première concernés par les épreuves anticipées.

À l'opposé des discours qui le remettaient en cause il y a quelques mois, on ne relève pas de dysfonctionnement majeur dans l'organisation et le déroulement des épreuves.

Tout n'est pas parfait, certes, et cette année encore on a pu noter

des sujets mal adaptés ou contestables à des degrés divers : histoire-géographie dans les séries générales, SES en série ES, français dans les séries technologiques, sciences sanitaires et sociales-économie en série SMS, mathématiques en série L... Dans tous ces cas, les commissions d'harmonisation et les jurys joueront tout leur rôle. Le SNES rappelle son exigence d'une plus grande attention dans la confection des sujets, et en particulier des sujets de remplacement utilisés en cas de « fuite » avant l'épreuve.

L'enquête réalisée par le SNES au printemps indiquait clairement combien les enseignants considéraient l'investissement en moyens



©DR

et en temps comme indispensable au regard des enjeux. C'est aussi cet attachement à la forme de cet examen unique en Europe qui les conduit à prendre en charge avec la plus grande conscience professionnelle les corrections, les interrogations et les délibérations malgré les conditions difficiles dans lesquelles l'administration les place pour des raisons d'économie budgétaire.

Le ministre ne doit pas oublier les exigences formulées par les élèves et les personnels sur le maintien de cet examen. Le SNES sera vigilant et combattra toutes les formes déguisées ou non de réintroduction au coup par coup des formes d'évaluation qui ont été rejetées ces derniers mois !

Roland Hubert

roland.hubert@snes.edu

ÉVALUATION DES CAPACITÉS EXPÉRIMENTALES DES SVT EN TS. Premier bilan à partir d'une enquête portant sur une cinquantaine de réponses significatives.

Bilan et perspectives

Le bilan

Il est contrasté !

L'ECE apparaît positive à plusieurs égards :

- Elle valorise les horaires et dédoublements de TP. Alors que les TP existent sous leur forme actuelle depuis des années sans être justifiés par une évaluation terminale, l'argumentation des IPR et IG sur le risque de disparition des horaires dédoublés fait toujours son effet...

- Elle valorise le travail fait en TP : les professeurs en font plus et les élèves les pratiquent de façon plus assidue.

- Elle valorise la réussite des élèves : c'est souvent 3 à 4 points qui sont gagnés (coefficient 6 ou 8).

Ces deux dernières remarques sont faites sur des constats effectifs. Mais même ceux qui « positivent » fortement l'ECE émettent des réserves sur un certain nombre de points.

L'ECE apparaît imparfaite, parfois négative, à beaucoup d'égards :

- C'est surtout l'inégalité des élèves devant les sujets et devant le contrôle local qui est fortement

décriée : elle entraîne trop d'injustice, ressentie par les élèves eux-mêmes.

- En second lieu, la charge de travail supplémentaire très importante reposant entièrement sur les épaules des collègues enseignants, sans aucune rémunération : elle entraîne un « ras-le-bol » et également un sentiment d'injustice.

- Cet alourdissement, pour quelques points (à tempérer avec les coefficients) apparaît contradictoire avec l'organisation du bac décriée par ailleurs.

- Mais c'est aussi sur le travail dans l'année par rapport à l'ECE qu'apparaissent des risques importants :
 - l'approche plus technicienne des TP aux dépens de la réflexion et de l'intérêt scientifique ;
 - la réduction du temps global d'acquisition des connaissances scientifiques aux dépens d'un bachotage des TP.

Perspectives

Dans l'hypothèse (débatte par plus d'un) de la poursuite de l'ECE, plusieurs évolutions devraient être entreprises :

- Revoir les sujets encore plus qu'ils ne l'ont été pour cette année,

afin de réduire le plus possible leur inégalité : plus de justice et d'équité sont demandées par les élèves et leurs professeurs.

- Mettre des moyens en plus :
 - pour que l'organisation administrative de l'ECE ne soit pas à la charge des professeurs ; qu'elle permette un véritable anonymat de l'évaluation ;

- pour que la charge, de toute façon supplémentaire, des professeurs et des personnels de laboratoire soit justement rétribuée ;
- pour que les établissements aient



©DR/Daniela Andreea Spyropoulos

les moyens financiers de proposer plus de sujets, dans des situations réelles.

- Permettre véritablement que l'ECE soit possible sans risque pour le travail dans l'année :

- augmenter l'horaire de TP d'une demi-heure par groupe ;

- modifier le programme obligatoire pour plus d'applications expérimentales. ■ Gisèle Jean

CONTRÔLE CONTINU : ET MAINTENANT EN STG

Toujours dans la précipitation le ministère de l'Éducation nationale nous a fait parvenir le projet de maquette pour les baccalauréats de la série STG, il doit être présenté au Conseil supérieur de l'éducation du 7 juillet 2005. Ce projet prévoit l'introduction du contrôle en cours de formation pour l'évaluation des langues vivantes et pour l'évaluation des activités. Le SNES reste opposé à ces orientations et porte la revendication d'évaluations finales pour l'ensemble des disciplines.

Le SNES a tout fait pour que ce projet ne soit pas présenté au CSE, il n'est pas acceptable qu'une telle orientation soit validée sans consultation des collègues...

Concernant les TPE, le ministère reste sur une proposition de « bricolage » des évaluations, quand aurons-nous réellement une réflexion sur le travail interdisciplinarité et sur les compétences documentaires ?

RENCONTRES AVEC LES INSPECTIONS GÉNÉRALES

Sciences économiques et sociales

Le SNES a rencontré le doyen de l'inspection générale SES vendredi 10 juin 2005. Trois sujets ont notamment été débattus :

- La question de la formation continue des enseignants : si l'on peut observer des inégalités importantes en matière d'offre de formation entre les différentes académies, force est de constater que les moyens ne sont pas à la hauteur et que la cohérence des plans de formation n'est pas toujours suffisante. Cela pèse sur la demande de formation et il serait nécessaire de mieux évaluer les besoins et que des moyens soient alloués à cette fin.

- Les seuls stages longs (deux mois) destinés aux professeurs de SES sont ceux qui sont organisés par l'Institut de l'Entreprise (officine proche du Medef) en partenariat exclusif avec le ministère de l'EN. Ces stages, très coûteux (l'EN doit assurer le remplacement des enseignants), sont prolongés tous les deux ans par des colloques.

Le SNES continue à dénoncer cette exclusivité tout en revendiquant la possibilité pour les enseignants de participer à des stages longs dans des grandes entreprises, des PME, des administrations déconcentrées ou

décentralisées... L'IG ne ferme pas la porte au principe d'une diversification des sources de formation mais refuse de se lancer dans une procédure d'appel d'offres pour obtenir de nouveaux partenaires comme le SNES le lui demande.

- Le doyen nous a enfin exposé le projet de l'IG concernant les options de Première ES et l'enseignement de spécialité de Terminale ES. En Première, son souhait est de renforcer les options de mathématiques et de SES (3 heures au lieu de 2). Ces changements seraient financés (nécessité de fonctionner à « coûts

constants ») par la disparition de l'enseignement de SVT en Première ES. L'option de SES de Première serait prolongée par un EDS en Terminale, avec des programmes en continuité portant sur science politique et droit public. Le SNES donnera bien entendu son point de vue sur ce projet.

Concernant les sujets de bac 2005 qui ont suscité beaucoup de débats au sein de la profession, le SNES se propose d'entamer une réflexion qui figurera dans une publication disciplinaire à la rentrée 2005. ■

Gisèle Jean, Georges Ortusi

Lettres

L'entrevue avait pour objectif essentiel un projet de modification du programme de Première. Évidemment nous avons commencé par évoquer l'EAF, la charge de travail des examinateurs... et les sujets. Effectivement il y a à dire et les collègues nombreux protestent notamment face au sujet proposé en S et ES, sujet intéressant à donner en cours d'année, mais peu abordable, peu représentatif d'une année de Première pour des candidats qui ont difficilement compris ces textes centrés sur l'art poétique. Les correcteurs font part de leur colère, de leur désarroi : le travail d'une année, nie l'impossibilité à évaluer ! (Deux tiers des élèves n'ont pas compris l'un des trois textes.) Critiques également face au sujet d'invention des bacs technologiques dont la logique d'adaptation à l'univers culturel des élèves est contestée.

À l'évidence, il faut revoir la conception de l'élaboration des sujets pour éviter de tels dérapages et que l'examen corresponde mieux au travail de l'année. Nous rappelons la nécessité de mieux prendre en compte l'avis des collègues.

Concernant les programmes de Première, il est envisagé de retirer un objet d'étude de la classe de Première et de mettre à la place un objet d'étude sur le roman, en

précisant. Une commission est chargée de faire des propositions. Elle est composée de 3 IG + 3 IPR + la doyenne + un professeur de CPGE + 3 professeurs + Alain Pages.

Elle s'est réunie une fois et se réunira de nouveau dès la rentrée. Pour le moment la proposition est de faire disparaître l'épistolaire et de mettre le biographique en facultatif. Pour les techno, on garderait les objets d'étude des classes générales S et ES, et on allègerait à l'intérieur des objets d'étude.

Il s'agit de ne pas trop ouvrir sur le XX^e siècle et sur la crise du récit. La commission est plutôt sur la question des personnages, de la peinture de soi...

Nous proposons un intitulé : peinture du monde, écriture de soi. Le XIX^e est directement concerné mais aussi les XVII^e et XVIII^e siècles. Si l'on tient compte du calendrier des consultations réglementaires : le nouveau programme sera fait en 2006/2007.

La doyenne attend les propositions du SNES sur le programme de Première. Les suggestions pour le programme de Terminale sont également les bienvenues.

Le SNES est bien sûr intervenu pour rappeler la difficulté du métier, les problèmes de notre enseignement au collège. ■

Marylène Cahouet

Philosophie

Le groupe philo du SNES (J-N. Gramling, J. Cueille), avec Roland Hubert, responsable du secteur lycées, a rencontré Christian Souchet. Sur la refonte du programme des séries technologiques, le doyen, qui fait lui-même partie du groupe d'experts, nous a confirmé que les questionnaires (peu nombreux, oscillant entre 15 et 60 %, nous a-t-il affirmé) émanant des professeurs contestaient essentiellement la lourdeur du projet initial (nombre de notions), le texte de présentation et la répartition en champs ou « notions capitales » ne semblant pas poser de difficultés. Nous avons fait part des réactions des collègues pour qui le programme en lui-même ne représentait pas l'obstacle principal à l'enseignement de la philosophie dans la voie technologique. Ce sont les conditions d'enseignement, le poids des effectifs, le volume horaire ainsi que les épreuves de baccalauréat qui constituent le véritable enjeu pour permettre un travail décent dans ces séries. Aussi avons-nous insisté pour que l'IG et les IPR pèsent auprès du ministère et des recteurs, notamment en ce qui concerne la nécessité pédagogique des dédoublements dans ces classes. En ce qui concerne les pratiques d'enseignement, le groupe philo se félicite de ce que le texte final du programme ait réintroduit,

une phrase concernant la nécessaire diversification des formes de travail avec les élèves dans ces séries, qui ne se réduisent évidemment pas « au seul cadre de la leçon ». Nous nous sommes étonnés enfin auprès du doyen que l'inquiétude, massive selon nos informations, concernant les épreuves du baccalauréat, ait été peu traitée dans les synthèses effectuées par les IPR.

Nous avons saisi Christian Souchet de l'épisode malencontreux concernant les différentes versions du projet de programme : un document de travail erroné a été en effet diffusé au mois de janvier sur le site Eduscol, suite à ce qui semble être une erreur de « manipulation ». Le SNES, très attaché au caractère démocratique de l'élaboration des programmes, est intervenu dès que le problème a été connu, afin que certains IPR, notamment à Rouen et à Paris, qui avaient transmis la version fautive, procèdent à une rectification, ce qu'ils n'ont fait que très tardivement. Le délai de consultation a donc été parfois nettement insuffisant, ce qui explique peut-être en partie la faible nombre de réponses (par ailleurs majoritairement négatives dans ces académies). L'IG s'est contenté sur ce point de prendre acte de nos remarques. ■

Julien Cueille

SOMMET DE GRADE

VERSEMENT EN JUILLET 2005

Indemnité sans lendemain

En décembre 2004, le ministre de la Fonction publique refusant de répondre aux revendications salariales annonçait la création d'une indemnité sans lendemain. Il reconnaissait implicitement que la feuille de paye « moyenne » intégrant le GVT (glissement, vieillesse, technicité) et les mesures catégorielles ne peut pas s'appliquer aux collègues qui n'ont pas eu de promotion, ni à ceux qui ont atteint le sommet de leur grade.

Le décret instituant cette « indemnité exceptionnelle de sommet de grade » est paru au JO du 29 avril 2005. Le montant correspond à 1,2 % du traitement indiciaire brut annuel (proratisé en cas de temps partiel) au 31 décembre 2004.

Elle est due aux collègues qui au 31 décembre 2004 se trouvaient au dernier échelon de leur grade depuis au moins 3 ans.

Aucune proratisation ne doit être effectuée pour les collègues en congé maladie à demi-traitement dans la mesure où les congés

Catégorie	Indice de traitement INM	Indemnité de sommet de grade : valeur en euro
Certifié; CO-Psy; CPE 11 ^e échelon, PEGC HC 6 ^e	657	415,93
Certifié; D-CIO; CPE Hors classe 7 ^e échelon, PEGC Classe exceptionnelle 5 ^e	782	495,06
Certifié bi-admissible 11 ^e	687	434,92
AE, PEGC 11 ^e échelon	539	341,22
Agrégé 11 ^e échelon	820	519,12
Agrégé HC 6 ou chaire sup	Chevron A3	609,01

maladie correspondent juridiquement à un temps plein.

Négation de la carrière

L'indemnité censée compenser le retard du point d'indice sur l'inflation pour 2004 ne saurait être comparée à une mesure de rattrapage: elle n'emporte aucune conséquence pour les évolutions ultérieures du traitement. Elle n'est versée qu'à un petit nombre de collègues. Les personnels ne sont pas dupes, ils l'ont montré massivement les 20 janvier, 5 février et 10 mars. Cette indemnité n'entre pas en compte dans le

calcul de la pension fonction publique mais subit en revanche le prélèvement du régime additionnel de retraite par capitalisation.

Rappelons-le, l'évolution du pouvoir d'achat ne peut être mesurée qu'à partir du point d'indice et c'est sa valeur qui doit augmenter en fonction de l'inflation. Si le gouvernement a revu sa copie pour 2005 (0,5 % en février; 0,5 % en juillet et 0,8 % en novembre), aucune discussion avant l'automne n'est prévue pour 2006.

Le contentieux salarial demeure et nous continuons de revendiquer, avec les fédérations de fonctionnaires, une mesure immédiate de rattrapage du pouvoir d'achat des salaires et des pensions au regard de la hausse du coût de la vie depuis le 1^{er} janvier 2000, alors que sur cette période le pouvoir d'achat de la valeur du point a perdu près de 5 %, et la reconstruction de la grille de rémunération. ■

Erick Staëlen
remunera@snes.edu



© Nicole Joye

SECONDE CARRIÈRE Parole... et parole

Le gouvernement a fait grand bruit des dispositions particulières de détachement pour les enseignants inscrites dans la loi de réforme des retraites de 2003. Il a annoncé 1 000 possibilités annuelles, 500 à la rentrée 2005. Promesse non tenue: l'article 77 de la loi Fillon n'a toujours reçu aucun décret d'application.

Faute d'avoir collecté les emplois d'accueil nécessaires, le ministère ne cesse de retarder la mise

en œuvre. Tout juste annonce-t-il aujourd'hui que peut-être les premiers détachements seraient possibles au 1^{er} janvier 2006.

Il y a certes quelques difficultés à décaler de tels emplois quand dans le même temps, on réduit le nombre de postes des administrations d'accueil qui ont besoin aussi de supports budgétaires pour la promotion de leurs agents et cherchent des recrutements externes de jeunes

diplômés. Mais l'engagement gouvernemental pris, ces difficultés auraient pu être surmontées si la volonté politique avait été là.

Comment ne pas penser aussi à la misère de la formation continue, au petit nombre de congés formation et à l'absence de tout congé mobilité. Le SNES interpelle le nouveau ministre. ■

Anne Féray
anne.feray@snes.edu

Congé parental, congé maternité

Respecter les textes, ouvrir de nouveaux droits

Nous sommes régulièrement questionnés par les collègues sur leurs droits.

Ce qui revient le plus souvent : **« Quand peut-on commencer un congé parental ? »**

Des rectorats répondent aux collègues que le congé parental doit suivre obligatoirement le congé de maternité, ce qui est faux. L'article 19 du décret 2002-684 du 30 avril 2002 précise explicitement que le congé parental peut être pris à tout moment par le fonctionnaire dans la limite des 3 ans de l'enfant. Par contre, un(e) collègue qui a pris un congé, puis a repris le travail, ne peut en obtenir un deuxième pour le même enfant.

« Peut-on reporter une partie du congé prénatal sur le congé postnatal lorsque ce congé débute dans une période de vacances ? » Dans ce cas, la circulaire fonction publique, qui ne prend pas en compte les particularités des fonctions enseignantes, précise que le report n'est possible que si l'agent est en position d'exercer ses fonctions à la date du début du congé. De ce fait les collègues peuvent se voir refuser le report. Les mères enseignantes n'ayant pas la possibilité de choisir leurs dates de congé, se voient donc privées d'un droit. Nous contestons cette interprétation. D'autres questions reviennent également, liées à l'évolution de la parentalité, à l'exercice de la garde alternée, aux familles recomposées, au Pacs. Ces nouvelles situations nécessitent une réflexion pour faire évoluer les textes.

Le SNES s'est adressé au ministère pour obtenir des réponses sur l'ensemble de ces questions et a demandé la réunion d'un groupe de travail.

Élizabeth Labaye

Indemnité de changement de résidence

Qui est concerné ?

Cette indemnité concerne les collègues mutés ou, dans certains cas, les collègues réintégré dans une résidence administrative différente de celle où ils étaient précédemment nommés.

Quelles conditions d'attribution ? Il faut avoir effectivement déménagé et, dans le cas général, justifier d'au moins 5 années de services dans le poste précédent. Cette deuxième condition n'est pas exigée pour les mutations ayant pour effet de rapprocher un fonctionnaire de son conjoint⁽¹⁾ et la durée de services est ramenée à 3 ans en cas de première mutation dans le corps.

Combien ?

L'indemnité est forfaitaire, son montant dépend de la distance séparant l'ancien poste du nouveau et du volume de mobilier autorisé pour l'agent et les personnes comptées à charge (conjoint, partenaire Pacs, concubin, enfants ou ascendants à charge). Voir tableau 1.

Comment ?

Dans le cas général (changement de résidence en métropole), le droit à indemnité est établi par le rectorat d'accueil. Dès réception de l'arrêté y ouvrant droit, vous devez constituer un dossier de prise en charge (à demander au chef d'établissement d'accueil). Attention, le délai de forclusion est de 12 mois à compter du changement de résidence. En cas de problème voir avec la section académique du SNES.

Et dans mon cas ?

• **Stagiaire IUFM dans l'académie de Nantes, je viens d'obtenir une affectation dans l'académie de Créteil.**

Il ne s'agit pas d'une mutation mais d'une première affectation, vous ne pouvez donc pas prétendre à l'indemnité de changement de résidence.

• **Ancien MA, je viens d'obtenir mon premier poste de certifié dans l'académie de Versailles.**

Il s'agit aussi d'une première affectation mais dans votre cas il peut y avoir prise en charge. Il faut cependant justifier d'au moins 5 années de services anté-

rieurs à la titularisation (stage + années effectuées en qualité de non-titulaire⁽²⁾) et le versement de l'indemnité de changement de résidence vous fera perdre le droit à la prime spéciale d'installation.

• **Titulaire depuis septembre 2001, j'ai d'abord été affecté**

indemnité sera calculée sur la base du trajet Dijon - Avignon.

• **En mutation simultanée, pouvons-nous bénéficier de l'indemnité ?**

Oui mais chacun de vous deux doit alors remplir la condition de services requise pour pouvoir y

de 20 % en cas de mutation sur demande.

• **En réintégration, je viens d'obtenir un poste à Grenoble. Mon ancien poste était situé en région parisienne.**

S'il s'agit d'une réintégration après congé de longue maladie, congé de longue durée, congé parental, disponibilité pour suivre le conjoint ou élever un enfant, vous pouvez prétendre à indemnisation. Mais, sauf exceptions, vous devrez remplir les conditions de durée habituellement exigées et le montant de votre indemnité subira l'abattement de 20 %.

• **Je viens d'obtenir une affectation à titre provisoire dans l'académie de Toulouse pour suivre mon conjoint.**

Vous ne pourrez prétendre à l'indemnité qu'ultérieurement, lors de votre affectation définitive.

Et pour les DOM ?

• **J'étais en poste dans l'académie de Montpellier, je suis muté en Martinique.**

Les mutations entre territoire métropolitain et DOM obéissent à des règles différentes. Notamment, la durée de services exigée est de 4 ans et il n'y a aucun allègement pour première mutation dans le corps ou rapprochement de conjoints. À noter cependant : il s'agit de 4 ans en France métropolitaine (ou, en sens inverse, dans le DOM que vous quittez) mais vous pouvez y avoir changé de poste du moment que ce(s) changement(s) n'a(ont) pas donné lieu à indemnisation.

Attention aussi aux réintégrations (liste plus limitative des cas ouvrant droit à prise en charge) ainsi qu'aux affectations à titre provisoire : celles-ci n'ouvrent jamais droit à indemnisation. Autres différences : le mode de calcul de l'indemnité (voir tableau 2) et les modalités de constitution du dossier. C'est en effet le rectorat de l'académie de départ qui établit le droit à indemnité. C'est donc auprès de ses services et dès à présent que vous devez réclamer votre prise en charge.

• **Je suis muté en Guyane à la rentrée prochaine, est-il possible d'obtenir tout de suite les**



dans l'académie d'Amiens où je suis resté 2 ans avant mutation à Dijon. Je viens d'obtenir ma mutation pour Avignon.

Vous remplissez la condition des 3 ans exigée pour une première mutation dans le corps. En effet il est « fait masse » des services accomplis dans les différentes résidences que vous avez quittées sans être indemnisé. Votre

prétendre car il ne s'agit pas dans votre cas d'un rapprochement de conjoint au sens strict.

• **Titulaire d'un poste depuis 8 ans, je viens d'obtenir ma mutation pour Bordeaux.**

Vous remplissez largement les conditions de durée. N'oubliez pas cependant que l'indemnité n'est versée que si vous déménagez et que son montant est réduit

CHANGEMENT DE RÉSIDENCE EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

• **Prise en charge des frais de transport du mobilier**

$I = 568,94 + (0,18 \times VD)$ si $VD \leq 5000$

ou

$I = 1137,88 + (0,07 \times VD)$ si $VD > 5000$

Avec

$I =$ montant de l'indemnité exprimé en euros

$V =$ volume du mobilier autorisé (14 m³ pour l'agent, 22 m³ pour le conjoint, partenaire Pacs ou le concubin*, 3,5 m³ par enfant ou ascendant à charge)

$D =$ distance kilométrique séparant les deux résidences administratives, d'après l'itinéraire le plus court par la route

• **Prise en charge des frais de transport des personnes**

Sur la base du tarif SNCF 2^e classe ou selon taux des indemnités kilométriques si utilisation du véhicule

Attention : l'indemnité est réduite de 20 % en cas de mutation sur demande.

Il est prévu des majorations en cas de changement de résidence avec la Corse et les îles non reliées au continent.

* Sous réserve que les ressources personnelles du conjoint, du partenaire Pacs ou du concubin n'excèdent pas le traitement brut afférent à l'indice nouveau majoré 261 (13 838 euros/an à compter du 1/2/2005) ou que les ressources du couple ne dépassent pas 3,5 fois ce montant.

TABLEAU 1

sommes dues au titre de l'indemnité de changement de résidence ?

Vous pouvez bénéficier d'une avance. Au plus égale à la partie

destinée à indemniser les frais de transport du mobilier, celle-ci n'est cependant accordée que dans la limite des crédits disponibles.

Il faut la demander au rectorat de votre académie actuelle.

• **Je viens d'obtenir une affectation à La Réunion, c'est mon premier poste mais j'ai été MA**

TABLEAU 2

CHANGEMENT DE RÉSIDENCE ENTRE DOM, ENTRE FRANCE MÉTROPOLITAINE ET DOM

• Prise en charge des frais de transport du mobilier

$I = 568,18 + (0,37 \times DP)$ si $DP \leq 4\,000$

ou

$I = 953,57 + (0,28 \times DP)$ si $4\,000 < DP \leq 60\,000$

ou

$I = 17\,470,66$ si $DP > 60\,000$

Avec

$I =$ montant de l'indemnité exprimé en euros

$D =$ distance à parcourir, fixée selon table ci-après

$P =$ Poids des bagages exprimé en tonne (1,6 tonne pour l'agent, 2 tonnes pour le conjoint, partenaire Pacs ou le concubin*, 0,4 tonne par enfant ou ascendant à charge).

• Prise en charge des frais de transport des personnes

PRIX DES BILLETS D'AVION

Attention : l'indemnité est réduite de 20 % en cas de mutation sur demande.

Table des distances

a) entre Paris et les chefs-lieux

des départements d'outre-mer

Guadeloupe (Basse-Terre) : 6 793 km

Guyane (Cayenne) : 7 074 km

Martinique (Fort de France) : 6 859 km

La Réunion (Saint-Denis) : 9 345 km

b) entre les départements d'outre-mer

Guadeloupe (Basse-Terre) - Martinique (Fort-de-France) : 169 km

Guadeloupe (Basse-Terre) - Guyane (Cayenne) : 1597 km

Guadeloupe (Basse-Terre) - La Réunion (Saint-Denis) : 13 414 km

Martinique (Fort de France) - Guyane (Cayenne) : 1435 km

Martinique (Fort de France) - La Réunion (Saint-Denis) : 13 305 km

Guyane (Cayenne) - La Réunion (Saint-Denis) : 12 060 km

* Sous réserve que les ressources personnelles du conjoint n'excèdent pas le traitement brut afférent à l'indice nouveau majoré 309 (16 383 euros/an à compter du 01/02/05) ou que les ressources du couple ne dépassent pas 3,5 fois ce montant.

pendant 3 ans avant de réussir le CAPES.

La réglementation a été modifiée fin 2003. Dorénavant si vous pouvez justifier de 4 années de services antérieurs vous pourrez bénéficier d'une prise en charge dès votre 1^{re} affectation en qualité de titulaire.

• Je vis en union libre, mon partenaire pourra-t-il bénéficier d'une prise en charge ?

Sur ce point aussi la réglementation a été modifiée : partenaire Pacs et concubin sont désormais pris en charge, au même titre que le conjoint. ■

(1) Conjoint au sens large (y compris partenaire Pacs et/ou concubin) et à condition que ce dernier soit lui-même fonctionnaire ou agent de l'État, de la fonction publique territoriale ou hospitalière et que l'affectation soit située dans le même département ou dans un département limitrophe.

(2) Attention certains services sont exclus du décompte : par exemple les services effectués en qualité de vacataire.

Indemnités et primes liées à la nouvelle affectation

Prime spéciale d'installation

Bénéficiaires : tous les fonctionnaires dont l'indice afférent au 1^{er} échelon de leur catégorie n'excède pas l'indice majoré 365, s'ils sont affectés lors de leur première nomination en tant que titulaires dans une commune de la région Ile-de-France ou de la communauté urbaine de Lille.

Montant : traitement mensuel correspondant à l'indice majoré 430, indemnité de résidence comprise. Zone 1 (IR 3 %) : 1 956,86 euros; zone 2 (IR 1 %) : 1 918,86 euros; zone 3 (IR 0 %) : 1 899,86 euros. Si elle n'est pas versée fin novembre, la réclamer aux services payeurs.

Prime spécifique d'installation

Bénéficiaires : les fonctionnaires, antérieurement affectés dans un DOM, à l'occasion de leur première affectation en métropole, à condition d'y accomplir au moins 4 années de service.

Montant : globalement l'équivalent de 12 mois de traitement brut, versée en trois fractions égales (à l'installation, au début de la troisième année, après la 4^e année). Cette prime fait l'objet de majorations familiales (+ 10 % pour le conjoint, partenaire Pacs, concubin, + 5 % par enfant à charge) mais, dans le cas d'un couple de fonctionnaires il n'est versé qu'une seule prime.

Cette prime n'est pas cumulable avec la prime spéciale d'installation ni avec l'indemnité particulière de sujétion et d'installation et doit être restituée en cas de non-respect de la durée minimale de services exigée pour son attribution intégrale

Indemnité particulière de sujétion et d'installation

Bénéficiaires : les fonctionnaires titulaires ou stagiaires affectés en Guyane ou dans les îles de Saint-Barthélemy ou de Saint-Martin (académie de la Guadeloupe), à condition de justifier d'au moins



© Nicole Joye

deux ans de service dans la précédente résidence administrative (celle-ci devant être située hors des zones visées par l'indemnité), ou de ne pas être affecté sur place à l'entrée en fonction.

Montant : globalement l'équivalent de 16 mois de traitement brut (+ majorations familiales le cas échéant, mais une seule prime pour un couple de fonctionnaires) à condition d'accomplir sur place au moins 4 ans de service. Cette

indemnité est versée en trois fractions (6 mois de traitement brut à l'installation, puis deux fractions équivalentes à 5 mois de traitement brut, versées respectivement au début de la troisième année et après 4 ans).

L'indemnité fait l'objet d'une reprise en cas de non-respect de la durée minimale de services exigée et son versement interdit ensuite de pouvoir bénéficier de la prime spécifique d'installation. ■

DEPUIS LA TENTATIVE DE DÉCENTRALISATION les métiers non enseignants sont sur la sellette. Bien loin d'être une lubie occasionnelle, cette volonté de faire disparaître les professionnels de l'équipe éducative correspond à une convergence de logiques gestionnaires, structurelles et idéologiques qui visent à remettre en cause les missions et les statuts. S'agissant des CO-Psy, il importe, semble-t-il, de passer d'un vrai « métier » à une simple « fonction ».

CO-Psy, un métier en danger !

Une logique gestionnaire

La réduction massive de l'offre de formation (suppression d'options, fermetures de spécialités professionnelles ou technologiques) conduit nombre d'enseignants à une reconversion forcée. Le ministère est donc à la recherche de nouvelles « fonctions » qui pourraient être occupées par les enseignants dont les services se réduisent.

L'entrée dans la LOLF ne peut qu'accentuer ce mouvement puisque l'objectif est la recherche d'une souplesse maximum pour que les services soient rendus à moindre coût.

Des réformes structurelles

Dans le même temps, la réforme de l'État et des cadres statutaires qui se prépare, pousse dans le même sens. Il est en effet prévu de créer six grandes filières : administration, formation et culture, administration financière, santé-social, technique et sécurité. Les enseignants seraient regroupés dans la filière « formation et culture ». Le projet prévoit que les personnels pourraient, en fonction des besoins, fixés par l'administration, être affectés sur n'importe quel emploi, dans la même filière. Dans ce cadre bien évidemment, le statut de psychologue gêne ! Il répond en effet à des conditions rigoureuses, fixées par la loi sur le titre de psychologue du 25/7/85 et basées sur des exigences de formation (3^e cycle en psychologie après cursus complet dans la discipline), pour tous les psychologues exerçant dans les différents champs : santé, travail, éducation, justice, protection de l'enfance. Supprimer la qualification de psychologue des CO-Psy,



donnerait une plus grande souplesse et permettrait l'interchangeabilité des personnels prévue par la réforme.

Une vision libérale du métier

La volonté d'harmonisation européenne pèse très largement sur la conception des missions des CO-Psy. Résolument située dans la perspective d'une « orientation tout au long de la vie » qui nie toute spécificité de la période de l'adolescence pour les questions d'avenir, les recommandations de l'OCDE visent à tout focaliser sur l'accès à l'information, et à faire de l'employabilité et de la gestion de la carrière, le seul impératif. Alors que le réseau des CIO est un atout pour le service public d'éducation, en tant que lieux d'accueil, de conseils sur la scolarité et l'orientation, en tant qu'observatoires du dis-

trict, on en supprime dans plusieurs académies au profit de « maisons de l'emploi » regroupant toutes les structures s'occupant d'information et d'insertion.

Dans cette optique, l'élève n'est plus un être en devenir qui doit pouvoir élargir toute la palette de ses goûts, de ses connaissances et de ses capacités grâce à l'école, mais un individu potentiellement employable qu'il faut aider à « se placer » sur le marché du travail en fonction de ses talents, forme plus politiquement correcte du concept d'aptitude « naturelle ».

Cette évolution attendue n'a évidemment rien à voir avec les missions actuelles des conseillers d'orientation-psychologues.

Alors on multiplie force rapports, études, enquêtes, pour réussir à démontrer que le métier doit changer, que le statut et les missions sont à revoir ! Entre 2003 et 2005, il y aura eu pas moins de quatre productions du ministère ou de l'Inspection générale sur le thème : avis du HCEE, consultation interne et externe sur les services, grand débat sur l'école et prochainement rapport de plusieurs Inspecteurs généraux sur le fonctionnement des services. Les trois premiers avaient surtout mis en évidence la convergence des attentes des élèves, des parents et des enseignants avec nos revendications : ancrage fort dans l'Éducation nationale, demande de conseils individualisés, collaboration plus étroite sur les cas et sur les difficultés scolaires, et insuffisance du nombre de postes. Rien de très solide, donc, pour asseoir une remise en cause du statut. Certains espèrent bien pouvoir tirer de ce nouveau rapport une justification pour revenir sur les missions et le titre de psychologue.

CONSEILLERS D'ORIENTATION-PSYCHOLOGUES : QUI SONT ILS ?

Une enquête récente menée par l'ACOP.F⁽¹⁾ sur le parcours et la formation initiale des deux dernières promotions de CO-Psy actuellement en formation apporte des éléments qui contredisent largement les déclarations ministérielles :

- 83 % des stagiaires en formation ont déjà une expérience professionnelle. Une grande majorité a occupé un emploi de CO-Psy contractuel et a travaillé antérieurement hors de l'Éducation nationale dans le secteur social, tertiaire ou la formation.
- À l'entrée en formation, tous ont une formation en psychologie mais avec des dominantes variées (maîtrise ou DESS de psychologie clinique, travail, social, enfance et adolescence...).
- Cette formation est associée dans 26 % des cas à d'autres diplômes, dans d'autres secteurs professionnels (CAPES, DE d'assistant de service social, DESS administration des entreprises, DE d'éducateur, BT exécution de travaux, BTS du secteur tertiaire).

La représentation de CO-Psy directement issus de l'Université et uniquement formés en psychopathologie est à revoir. En tout cas l'urgence d'une diversification vise manifestement d'autres fins !

(1) ACOP.F Association des Conseillers d'Orientation-Psychologues de France.

Mais finalement, pourquoi des psychologues, pour s'occuper de l'orientation ?

La profession de psychologue n'échappe pas plus que les autres, aux stéréotypes. La représentation dominante est celle du thérapeute attaché au champ de la santé. Mais on oublie qu'il existe aussi des psychologues dans le champ du travail, de la justice, de l'Éducation qui ne font pas de thérapie mais interviennent en tant que psychologues. C'est grâce à cette approche que les CO-Psy peuvent lier réflexion sur les projets d'avenir, rapport aux savoirs et développement de la personnalité. En France, depuis l'origine la profession de conseiller d'orientation-psychologue, appartient à la psychologie. Depuis la loi de 85, les exigences en matière de formation s'étant harmonisées et précisées, les CO-Psy reçoivent une formation en psychologie à bac + 5 mais également ouverte sur d'autres disciplines (Économie, sociologie de l'éducation et du travail, histoire et fon-

ctionnement des systèmes éducatifs et de l'orientation, etc.).

Le ministère conteste aujourd'hui ce statut arraché de haute lutte par la profession en prétextant que les tâches effectuées ne relèveraient pas toutes de la psychologie. Mais l'évolution vers en ensemble d'activités plus composite est une caractéristique dans tous les métiers aujourd'hui. Met-on en doute la professionnalité de l'infirmière, en tant que soignante parce qu'elle effectue des tâches administratives ?

En outre, la France n'est pas si isolée qu'on veut bien nous le dire quant à cette conception. Le Luxembourg, la Belgique, le Portugal emploient des psychologues avec des missions similaires à celles des CO-Psy français : contribution à la réussite, conseils aux parents, travail avec les équipes, guidance des enfants de l'enseignement spécial, aide à l'élaboration des projets d'orientation...

L'objet même de l'intervention des CO-Psy est bien centré sur le développement de la

personne prise dans sa globalité et sa singularité, son accès à l'autonomie.

D'ailleurs, le secteur marchand l'a bien compris puisque les cabinets privés de conseils sur l'orientation font du recrutement de psychologues, formés au niveau DESS, un argument de sérieux dans leur campagne publicitaire ! Pourquoi faudrait-il, dès lors qu'on se centre sur la personnalité en devenir, faire abstraction de l'inscription sociale des sujets et des approches qui permettent de comprendre la place que prennent les études et les projets d'avenir dans les familles, les groupes de pairs, les catégories sociales ?

Mais peut-être est ce surtout cela qui dérange aujourd'hui. L'élévation du niveau de formation et de qualification de tous les jeunes n'est plus une priorité, l'apport de psychologues de l'éducation, non plus. Dans la logique de notre opposition à la loi sur l'école, il faut tout faire pour s'opposer à la casse de ce métier. C'est notre affaire à tous ! ■

Catherine Remermier

Où va le service public d'information ?

L'existence d'un office national d'information sur les enseignements et les professions est une originalité en Europe. Sa création en 1970 répondait à une forte demande sociale des familles qui voyaient s'ouvrir d'autres possibilités d'études pour leurs enfants mais étaient peu familières de l'organisation des parcours scolaires.

Mais depuis 2003 l'évolution de l'Onisep s'avère préoccupante. Soucieuse de rentabiliser ce qu'elle désigne aujourd'hui sous le nom de « produits » la direction a entrepris une politique de commercialisation musclée dont les conséquences ne sont pas négligeables sur l'information des jeunes :

- Pour la première fois depuis la création de l'office, 12 postes de conseillers d'orientation-psychologues et Directeurs de CIO ont été supprimés ; ce qui montre bien le changement de cap quant à la nature du travail attendu.
- L'Onisep a choisi pour rendre ses « produits » plus attractifs de les réaliser avec

l'aide de sponsors du secteur privé, Disneyland par exemple, et y compris des concurrents directs du service public.

- Dans le même temps le nombre de publications accessibles aux élèves de collège a considérablement diminué. Seule une série de brochures subsiste sur « la voie pro ». On ne peut plus mettre à disposition des élèves des fiches « diplômés » réactualisées. Comment dans ces conditions soutenir que l'orientation doit se situer dans une démarche éducative et continue ? Ou peut-être s'agit-il de dégager la voie pour d'autres ?

- Les brochures régionales gratuites ne sont parfois même plus imprimées faute de crédits, comme c'est le cas à Lille. Les établissements peuvent les télécharger mais le tirage leur incombe !

- Le système auto-documentaire, implanté dans les établissements doit être profondément transformé. Pour la modique somme de 8000 euros les collèges et les lycées sont invités à acquérir le nouveau système « kiosque » comprenant l'ensemble des « produits ». Les CIO qui sont pourtant les premiers concernés ne sont pas prévus dans la cible. Il est vrai que la pauvreté de leur budget ne leur permet même plus d'acheter les documents de l'Onisep en nombre suffisant.

- Enfin, dernier dérapage en date dans le numéro n° 214 d'« Info-sup » destiné aux étudiants et consacré au choix du master, on peut lire à la page 7 le conseil suivant : « Si décidément vous n'y arrivez pas vous pouvez faire appel aux services de SMBG. Créé en 1994, SMBG est un cabinet privé dédié à l'orientation. Pour 179 euros, il vous aide à repérer les masters qui correspondent à vos ambitions, à rédiger la lettre de motivation,

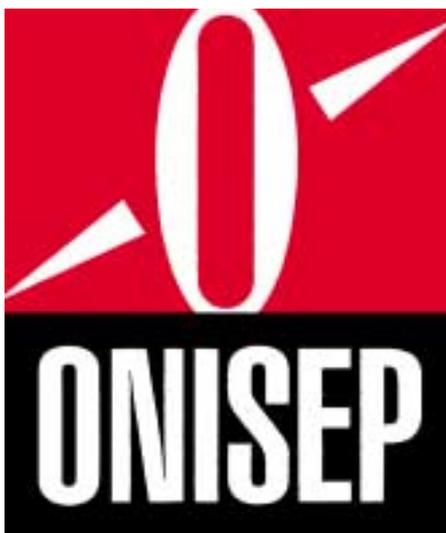
CIO : SITUATION PRÉOCCUPANTE !

L'enquête lancée par le SNES en mai 2005 a rencontré un grand succès. Les résultats montrent une dégradation des conditions de fonctionnement des centres. Consultez les résultats sur le site. Utilisez-les pour exiger les moyens dont le service public d'orientation a besoin.

à mettre en avant vos centres d'intérêts, vos stages ». Si l'étudiant choisit la préparation à un entretien, les tarifs peuvent grimper jusqu'à 1 190 euros ! Manifestement les partenariats exigent des retours d'ascenseurs ! Le marché semble effectivement porteur puisque dans la dernière période plusieurs articles sont parus dans la presse sur le « coaching » des étudiants. Ils offrent une aide pour l'orientation et aident les jeunes à faire le point. Bref tout ce que propose gratuitement le service public ! Certes les conseillers d'orientation-psychologues ne peuvent pas voir tout le monde. 18000 étudiants par CO-Psy, c'est beaucoup ! Mais pas encore assez pour le ministère qui a réduit les recrutements de moitié sous couvert de baisse démographique ! Au moins, maintenant, tout le monde sait à qui profite le crime !

La particularité du service public tient à son indépendance par rapport au secteur privé marchand, aux organismes professionnels, qui n'ont parfois pas les mêmes critères en matière de déontologie. La qualité, la fiabilité et l'objectivité de l'information qu'on veut désormais diffuser aux élèves et à leur famille sont en question ! Notre volonté de démocratisation des études passe aussi par là. ■

C. R.



C'EST À BARCELONE que s'est déroulée, du 16 au 18 juin, la première session du Forum social euroméditerranéen regroupant 3 000 délégués venus de tous les pays du pourtour méditerranéen.

Forum social euroméditerranéen : en demi-teinte

Les échanges ont porté sur des problématiques aussi brûlantes que la souveraineté alimentaire, l'eau, l'immigration, les femmes, le conflit israélo-palestinien ou la situation du Sahara occidental. Les conclusions des débats ont mis en relief l'exigence d'une coopération entre les peuples de la Méditerranée contre les logiques néolibérales servies par des régimes autoritaires, et pour la paix, la justice sociale et la reconnaissance des droits humains. Toutefois ne s'est pas encore dessinée une véritable problématique euroméditerranéenne, chacun venant plutôt faire état de la situation de son pays dans différents domaines.

Les réserves face à un travail en commun entre organisations diversifiées ont été quelque peu levées. Le non français et hollandais à la Constitution européenne a pesé sur les débats : il s'est avéré nécessaire d'expliquer aux différents syndicats amis d'Europe quelle avait été la dynamique majoritaire : non pas un non xénophobe, de repli sur soi, mais un non à

l'Europe néolibérale et un oui à une autre Europe de justice sociale, de solidarité et de paix. La CGIL, principale confédération italienne, qui s'était positionnée pour le oui, a, depuis, adopté une démarche d'écoute et d'ouverture au débat, prenant l'initiative d'une réunion pour faire converger toutes les forces luttant pour une Europe sociale. À propos des femmes, on a pu remarquer une avancée par rapport au FSE de Londres : très peu de femmes voilées, une revendication assez soutenue de la laïcité et une condamnation quasi unanime des fondamentalismes religieux, ce qui est remarquable quand on connaît le poids du patriarcat dans la zone euroméditerranéenne. Enfin, lors de l'assemblée des mouvements sociaux le dimanche 19, différentes motions ont été proposées au consensus, dont le soutien du FSMed au non à la Constitution, une condamnation de l'usage de l'eau comme facteur de contrôle du peuple palestinien, et une condamnation des décisions judiciaires turques interdisant le syndicat EGITIM SEN pour avoir osé revendiquer la laïcité et l'apprentissage des langues maternelles, dont la langue kurde, à côté de la langue turque.

Les conclusions des débats ont mis en relief l'exigence d'une coopération entre les peuples de la Méditerranée contre les logiques néolibérales

Ce premier forum, peu fréquenté par les habitants de Barcelone, ignoré des médias, au public restreint, est néanmoins la première pierre possible d'une coopération bien nécessaire entre peuples de la Méditerranée. Il faudra certes améliorer le processus de préparation : le réseau No Vox a, à juste titre, dénoncé la confiscation de l'organisation et des décisions au profit d'un petit comité qui a travaillé dans l'opacité, à l'encontre de la Charte de Porto Alegre.

Mais on ne peut pas se contenter de concevoir le partenariat euroméditerranéen comme une simple zone de libre-échange aggravant la dépendance des pays du Sud par rapport à l'Europe. Les avancées sociales ne se feront que si progressent la démocratie, la reconnaissance des partenaires sociaux et la paix : le Forum euroméditerranéen doit servir à

instaurer ce nouveau partenariat.

Femmes

Quatre séminaires ont dénoncé en Méditerranée le poids particulier du patriarcat qui, joint aux conflits militaires et à la recrudescence

des mouvements religieux extrémistes, fait de cette zone un espace où les droits des femmes sont particulièrement mis à mal.

Le libéralisme n'a pas chassé le modèle patriarcal : les femmes sont une main-d'œuvre bon marché, précarisée, ce qui favorise les profits en comprimant les coûts de production.

Violences faites aux femmes dans les pays en guerre, marchandage des corps, migrations (66,8 % sont des femmes), codes de la famille (appelé code de l'infamie par les Algériennes) : autant de facteurs exigeant un combat déterminé sur le plan juridique en faveur des droits des femmes, et des campagnes méditerranéennes communes.

Culture

La langue, vecteur d'identification nationale, est souvent utilisée comme une arme de certains nationalismes. La subjectivité des médias de masse a été dénoncée, alors que l'accès aux médias porteurs de culture et de changements sociaux reste élitiste. Comment résoudre cette contradiction ?

Questions sociales en Méditerranée

Le constat est négatif sur de nombreux plans : • résolution des conflits (Proche-Orient, Sahara occidental) ;



• développement économique et social (égalité hommes/femmes, accès au savoir, reconnaissance des libertés).

La reconnaissance des syndicats et les pratiques démocratiques, la baisse du chômage, de la précarité, le développement de la fonction publique, la réduction de la dépendance des pays du Sud par rapport à l'Europe, sont autant de défis qui ne pourront être relevés que par un véritable partenariat euroméditerranéen que les forums sociaux doivent aider à développer.

Éducation

Les syndicats représentatifs tels que la CGIL Scuola, la FENPROF, les FECCOO, OLME (grec), le SNE-CDT marocain, EGITIM SEN (turc), la FERC-CGT et le SNES avec la FSU étaient présents.

Revendication de la laïcité par l'intervenante d'Egitim Sen (Turquie), de l'apprentissage des langues maternelles à côté des langues nationales par l'intervenant Kurde, condamnation de la privatisation de l'École et de la compétitivité entre établissements par le STES Catalan, lutte contre les réformes qui visent à accroître les inégalités (Fillon en France, Moratti en Italie) : tels ont été les thèmes abordés lors d'un séminaire sur le droit à l'éducation. La Méditerranée comme rencontre des cultures, les luttes pour les droits des élèves « sans papier » (SNES) et les pratiques scolaires favorisant l'« interculturel » (FECCOO et CGIL Scuola) ont été également évoqués lors d'un deuxième séminaire. Au final, on peut regretter le peu d'espace consacré à l'éducation malgré un début de dialogue entre différentes organisations en présence. Le Forum euroméditerranéen peut et doit mieux faire. Un forum ibérique de l'Éducation est prévu. ■

Dominique Giannotti

LA CONFÉRENCE DES MINISTRES EUROPÉENS en charge de l'enseignement supérieur s'est tenue à Bergen les 19 et 20 mai derniers, dans le cadre du suivi du processus de Bologne. Elle a souligné le rôle moteur des étudiants et des personnels dans la mise en place des réformes nationales, au sujet de laquelle les étudiants de l'ESIB (union européenne des syndicats étudiants) ont publié un livre noir très critique.

Espace européen de l'enseignement supérieur

L'Internationale de l'éducation dans sa structure paneuropéenne, dont le SNES fait partie, est désormais officiellement membre consultatif du processus de Bologne, au même titre que l'ESIB qui avait été admise en 2001. La nécessité d'assurer et de contrôler la qualité des formations dans les différents pays européens est réaffirmée, reposant sur des évaluations et des expertises nationales, des coopérations européennes et une réflexion sur les contenus de formation. L'implantation des cycles licence et master progresse dans chaque pays. La conférence souligne cependant la nécessité du dialogue avec les partenaires sociaux, autant pour limiter les restrictions à la poursuite d'études que pour augmenter les débouchés reconnus sur le marché du travail au niveau licence. Pour l'avenir, la conférence souhaite travailler sur le cycle doctorat, afin d'augmenter la compétitivité de l'Europe dans le domaine de la recherche. La conférence encourage les pays à développer les aides sociales pour favoriser l'accès des jeunes à l'enseignement supérieur et à diminuer les obstacles à la mobilité entre pays (visas, permis de travail, etc.). Le SNES avait interpellé le ministre français afin qu'il plaide pour une reconnais-

sance officielle des représentants des personnels, c'est chose faite. Cela ne vaut pas approbation de tous les aspects du processus de Bologne, sur lequel nous avons émis des critiques, aussi bien au CNESER que dans notre action au sein de l'Internationale de l'éducation. On lira à ce sujet un rapport édifiant de l'ESIB, le livre noir du processus de Bologne, disponible en ligne. Il souligne les disparités qui existent entre pays sur la mise en place des réformes nationales (crédits ECTS, sélection franche ou larvée, etc.), l'absence de concertation dans certains pays, et

beaucoup d'autres difficultés, que le communiqué enthousiaste des ministres ne saurait masquer. En France, la disparition du cadrage national sur les dénominations et le contenu des formations a produit un système peu lisible, dans lequel les formations à bac + 2 (BTS, DUT) ont été fragilisées. Enfin, la dimension sociale du processus de Bologne, véritable défi pour la jeunesse européenne, est bien souvent négligée, décalage énorme entre les déclarations des ministres et la réalité dans la plupart des pays. ■

Jean-Hervé Cohen, postbac@snes.edu

Sites à consulter :

<http://www.esib.org/documents/blackbook.pdf>
<http://www.bologna-bergen2005.no/>



© DR/John Christen Lomtingdal

GRÈCE. Depuis trois semaines, les profs de langue multiplient les rassemblements et les motions.

Mobilisation des profs de langues

Depuis trois semaines, les profs de langue multiplient les rassemblements et les motions pour essayer de faire revenir le ministre de l'Éducation (et des cultes...) grecque sur une mesure adoptée bien sûr sans concertation avec les enseignants concernés : à la prochaine rentrée scolaire, attribuer en collègue une heure de plus en grec ancien (de 4 à 5 heures !) et retirer une heure en LV2, c'est-à-dire faire passer les deux seules LV2 enseignées, le français et l'allemand, de 3 à 2 heures. Autant dire, saborder davantage un enseignement des langues vivantes autres que l'anglais, puisque en outre, l'une des promesses de la ministre, à savoir refaire assurer l'enseignement de la

LV2 au lycée (supprimé il y a une dizaine d'années), ne se réalisera pas à la prochaine rentrée. Lors d'un rassemblement des enseignants le vendredi 24 juin, les associations de profs de langues accompagnées du président d'OLME, le syndicat des enseignants du second degré, ont rencontré les représentants du ministère, mais ceux-ci campent sur leurs positions.

Cette mesure est interprétée par beaucoup d'enseignants comme la volonté de faire assurer par le service public le « service minimum » : l'anglais est LV1 obligatoire, et pour les autres langues, si les jeunes veulent un diplôme, ils iront s'inscrire dans les petites boîtes de langue privées qui préparent

exclusivement à des certifications de type « langues de service ». On est bien en plein dans la marchandisation de l'enseignement... Quel paradoxe pour l'enseignement du français, alors que la Grèce est entrée (comme membre associé) en automne dans l'Organisation de la Francophonie ! ■

Motions de soutien à :

OLME : olme@otenet.gr (mention du message : kathigites.glosson)
Association des Professeurs de Français (APF) : apfgr@apf.gr (consulter leur site : www.apf.gr/)
Correspondant Grèce

A LIRE

Revue des revues

PRATIQUES

N° 29, trimestriel avril 2005.

www.smg-pratiques.info



Outre les rubriques habituelles (actualité politico-médicale, médicaments, santé mentale, lectures...), un dossier très complet (60 pages), pour les usagers comme pour les

professionnels de santé, sur les conséquences de la loi « réformant » l'assurance-maladie et de la convention médicale de janvier, pour l'accès aux soins et la santé publique. Un « guide pour résister à un dispositif ultra-libéral » et agir pour des alternatives, appelant à un observatoire citoyen. **P. L.**

INTERNATIONALE DE L'IMAGINAIRE

N° 19, Babel/Actes Sud

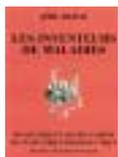


Un essai sur l'Europe de la culture. Anne-Marie Autissier, fait le point sur l'histoire, les histoires de l'Europe disant, au passage, que la laïcité fait partie intégrante de ses racines... Pour aborder un long

annuaire/répertoire des associations, institutions créées ou financées par l'UE ou par le Conseil de l'Europe. Pour conclure sur les formes de la coopération européenne et ouvrir ainsi le débat, comment la culture européenne peut-elle exister alors qu'elle est un facteur de dissensus ?

Notre sélection

► QUI EST MALADE ?



Un livre choc. Une dénonciation argumentée des falsifications de l'industrie pharmaceutique pour faire vendre ses produits. Comme souvent, la production cherche, crée son marché. En jouant sur nos peurs, sur les à peu près de la médecine qui ne sait pas toujours mettre un nom sur nos maladies, cette industrie construit l'augmentation de ses profits.

• *Les inventaires de maladies, manœuvres et manipulations de l'industrie pharmaceutique*, Jörg Blech, traduit de l'allemand par Isabelle Liber, 283 p., Acte Sud, 20 €.

► RÉFORME DE L'ÉTAT ET DÉMOCRATIE

Une enquête à l'anglo-saxonne sur les transformations de la forme de l'État dans les grandes nations occidentales, avec une incidente vers les pays de l'Europe de l'Est. Le constat est angoissant. Sous prétexte de lutte contre la bureaucratie, tous les gouvernements ont remis en cause les libertés démocratiques et la forme de l'État qui s'était construite durant les trente glorieuses (1944-74). Ezra Suleiman le dresse, en se servant de toutes les études disponibles. Pour employer les termes de l'auteur, l'État doit privilégier le point de vue de la société dans son ensemble contre l'économie. La revue du MAUSS (n° 25, 1^{er} semestre 2005) traite de

HISTOIRES DU XX^E SIÈCLE

L'Art au quotidien

Comment représenter l'épure de la vitesse dans les objets que nous cotoyons quotidiennement. L'aérodynamique s'est étendue à tous les produits pour donner la sensation d'aller plus vite que notre vent, que notre temps. Les États-Uniens parlent de « streamline ». Des matériaux nouveaux sont aussi utilisés pour transformer notre réalité. La bakélite, l'aluminium et l'acier inoxydable en font partie.

C'est une véritable révolution. Pour rendre compte de cette histoire du siècle dernier, cet ouvrage – catalogue d'une exposition itinérante – présente 180 pièces de la collection Eric Brill et complétées par la collection Stewart. David A. Hanks et Anne Hoy ont uni leurs connaissances pour nous intro-



duire dans les vies comme dans les réalisations de ces concepteurs de notre environnement. Ils font partie de notre patrimoine. **■ Nicolas Bénies**

• *Un design américain, le streamline de 1930 à nos jours*, David A. Hanks et Anne Hoy, 312 p., Flammarion, 75 €.

Religions et cultures

Un lexique qui s'impose en nos temps troublés. Il passe en revue une grande partie de nos préjugés qui trouve leurs sources dans les interdits des religions et dans les coutumes qu'elles ont imposées. Il conduit à penser que l'être humain est un animal symbolique.

Pendant longtemps, jusqu'au XIX^e siècle, il n'y eut pas de coupure entre religion et culture. Il permet à la fois de faire l'histoire de ces symboles et de rendre compte de l'origine de nos peurs et de nos angoisses. Une véritable leçon de sociologie. **■ N. B.**

• *Signes et symboles religieux*, Patrick Banon, 120 pages, Flammarion/ABCédaire, 9,95 €.

la même interrogation, le malaise dans la démocratie. Réforme de l'État, décentralisation, déconcentration conduisent à un affaiblissement des pouvoirs, pourtant faibles, du citoyen. • *Le démantèlement de l'État démocratique*, Ezra Suleiman, Seuil/L'Histoire Immédiate, 403p.; *Malaise dans la démocratie, le Spectre du totalitarisme*, revue du MAUSS, La Découverte.

► OÙ EST LE « MAL » ?

Jean-Pierre Dupuy nous invite – à l'aide de Voltaire et de Rousseau – à nous interroger sur le sens du monde. Le « mal » représenté par les tsunamis provient directement de notre manière de (mal)traiter la nature. Nous en sommes responsables. Peut-on impunément, mêler cette catastrophe avec Auschwitz ? Et celle-ci avec d'autres ? C'est le pari qu'il fait. Il pose des questions dérangeantes qui devraient faire réagir. • *Petite métaphysique des tsunamis*, J.-P. Dupuy, 109 p., Seuil, 9 euros.

► 60^E ANNIVERSAIRE (SUITE)

Un recueil de témoignages classés dans l'ordre chronologique de la répression. L'arrestation d'abord en France, par des policiers français, la prison où les morts sont légion, le train, le camp, puis la libération et le retour, difficile parce que personne ne veut croire à cette barbarie. Les survivants sont considérés comme des coupables. Il faudra attendre le milieu des années 90 pour qu'ils puissent se faire entendre.

• *Le grand livre des témoins*, sous la direction de J.-P. Vitorri avec la collaboration d'Irène Michine, 367 p., éd. de l'Atelier, 24 €.

► LES TRADERS ONT-ILS UN CŒUR ?



Cette enquête publiée en 2001 permet d'appréhender les réactions d'un groupe d'individus, de sociétés financières dont le seul objectif est de gagner encore plus d'argent à partir de l'argent. Résultat de la déréglementation sur les modes de raisonnement conduisant ces entités à être des « monstres froids », inconscients des conséquences de leurs opérations spéculatives. Elle n'a pas vieilli. **N. B.**

• *Les traders*, Olivier Godechot, La Découverte/Poche.

► ACTUALITÉ DE LA LOI DE SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

Jean-Paul Scot revient sur les origines de la loi, sur les débats préalables, et montre qu'elle a été acceptée par tous les protagonistes. La politique a permis de réaliser un consensus. Les arguments avancés de part et d'autre deviennent paradoxalement actuels. Il note que l'enseignement privé aurait pu s'intégrer dans le service public laïque, si Clemenceau ne l'avait pas refusé sous prétexte de liberté de choix. Une fois encore la responsabilité des gouvernants est engagée. Une thèse bien présentée, intéressante qui complète l'ouvrage publié par Syllepse.

• *L'État chez lui, l'Église chez elle, comprendre la loi de 1905*, J.-P. Scot, Points Histoire/Seuil.

► L'EUROPE, L'EUROPE !

Trois enquêtes successives permettent de comparer les valeurs des jeunes dans 35 pays de l'Europe de l'Ouest et de l'Est, en 1981, 1990, 1999. De quoi se rendre compte d'un retour du sentiment religieux, d'une désaffection vis-à-vis de la politique, d'un renouveau de la démocratie (que l'on pourrait appeler participative) et d'une montée de l'individualisme qui, quelque fois, ne refuse pas l'altruisme. Un panorama permettant de comprendre les réactions actuelles. Un livre à lire pour envisager les changements nécessaires de la construction européenne.

• *Les jeunes européens et leurs valeurs, Europe occidentale, Europe centrale et orientale*, sous la direction d'Olivier Galland et Bernard Roudet, 329 p., INJEP, La Découverte, collection Recherches.

► UNE EUROPE ÉLARGIE ?

Le débat rebondit sur l'adhésion de la Turquie à l'UE. Raison de plus pour lire ce livre, à l'iconographie recherchée. Il veut faire comprendre comment la Turquie s'est transformée dès la fin du 18^e siècle et a adopté à la fois les technologies de l'Occident mais aussi sa philosophie, celles des « Lumières ». Après la Première guerre mondiale, Atatürk mènera une guerre de libération nationale et proclamera la République laïque à partir de 1923... De quoi bousculer quelques idées reçues... **N. B.**

• *La Turquie, de l'empire ottoman à la République d'Atatürk*, Thierry Zarcone, 128 p., Découvertes/Gallimard.

Notre sélection

► UN ART DU XX^e SIÈCLE

Un premier volume de cette collection, *L'image révélée, l'invention de la photographie* traitait de ses 40 premières années. Des pionniers intéressés par l'art du portrait.



L'époque moderne se veut analyse de l'accession de cette nouveauté au rang de culture et d'œuvre d'art. Elle est liée à l'urbanisation de nos sociétés. Un art de masse comme le jazz ou le polar, devenu langage universel. Sa place est souvent contestée. Quentin Bajac s'efforce de démontrer l'inanité d'une telle assertion. Elle fait partie désormais des mouvements d'avant-garde.

• *La photographie, l'époque moderne 1880-1960*, Découvertes/Gallimard.

Polars

► BORIS AKOUNINE

Pour tous les amateur(s) de polars, ce nom désormais fait partie des références, avec son conseiller d'État Fandorine. Il a décidé de construire un nouveau personnage. Une sœur, Pélagie, fait office de détective privé. Elle est myope, maladroite mais fait marcher sa tête en n'acceptant aucun pré-supposé. Nous sommes de « l'autre côté de la Volga », vers les monts de l'Oural pour situer l'ambiance, le contexte géographique. Un nobliau gouverne avec l'appui de l'évêque, sans trop de problème. Saint-Petersbourg est loin. Les ennuis commencent lorsque, de la Capitale, arrive un émissaire chargé de rétablir un ordre qui n'en a pas besoin. Et tout se dégrade.

Des bouledogues blancs meurent, et c'est le début de l'enquête... L'auteur fait appel à tous les prosateurs de cette fin du 19^e siècle, à commencer par Tourgueniev. Mais pas seulement. On peut reconnaître les styles et se laisser entraîner par cette histoire comme toute très moderne. Une histoire de racisme et d'exclusion. C'est le premier opus d'une série de trois.

• *Pélagie et le bouledogue blanc*, B. Akounine, Traduit du russe par Alexandre Karkovski et Odette Chevalot, Presses de la Cité, 347 p.

► UN MAIGRET NOUVEAU

Cette anthologie veut présenter un visage inhabituel du personnage clé de Simenon. Le commissaire enquête dans un environnement qui n'est pas le sien. Ces romans s'échelonnent de 1931 - *Le charretier* -, les débuts, à 1967-68 - *Maigret à Vichy* - sans donner les dates, sans présentation didactique permettant de comprendre l'évolution de l'auteur. Les fans la liront pour l'inquiétante familiarité.

N.B.

• *Maigret à la campagne*, G. Simenon, Omnibus.



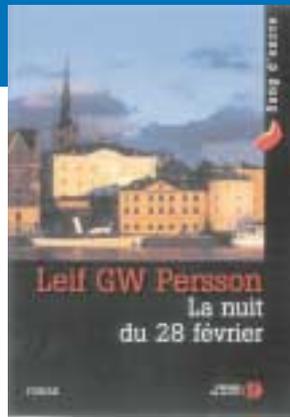
LE POLAR SUÉDOIS

De l'assassinat

La nuit du 28 février 1986 ? Cette date est une de celles que l'on connaît par cœur en Suède. Cette nuit-là, Olof Palme, Premier ministre fut assassiné en même temps que son épouse Lisbet. Quelles sont les raisons de ce meurtre ? Pourquoi n'a-t-on pas retrouvé l'assassin ? Quel est le rôle des services secrets ? De la guerre des polices ? C'est à toutes ces questions non résolues que s'est attaqué le grand auteur Leif GW Persson, aussi connu dans son pays que son homologue Mankell. Il est aussi criminologue et l'enseigne aux forces de police. Autant dire qu'il connaît bien le fonctionnement de cette institution, et des services secrets en particulier. Il a commencé à publier en 1978, avec comme figure de proue l'inspecteur Lars M. Johansson, le seul flic honnête. Il construit son intrigue, à l'instar de James Ellroy, en éclatant le temps par des retours en arrière qui n'expliquent rien sur le moment mais prennent tout leur sens à la fin et en mêlant toutes les trajectoires des personnages. Le ton du début fait penser à une farce, le livre refermé laisse la trace de remise en cause profonde de la démocratie. Son explication apparaît plus vraie que vraie. ■

Nicolas Bénies

• *La nuit du 28 février*, Leif GW Persson, 528 pages, Presses de la Cité/Sang d'encre, 22 €.



Le polar et son guide

En ce moment, chez votre librairie, Folio/policier vous offre une sorte de cartographie du roman policier et du polar, un guide de voyage à l'intérieur de cette collection qui s'impose comme une référence avec, bientôt, 400 ouvrages numérotés.

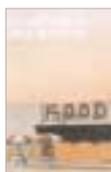
Toutes les facettes de ce genre qui colle au 20^e siècle sont ici représentées. Un des derniers en date vous laissera sans voix. Boston Teran - c'est son pseudo, il se refuse à donner d'autres indications sinon qu'il est né dans le Bronx et vit en Californie - écrit une sorte de « nouveau » polar où le diable est présent à chaque ligne mais pas Dieu. Il a disparu de notre paysage, le Dieu de miséricorde, ne reste que le mal. Pas seulement Cyrus qui en est l'incarnation et habite des paysages désertiques du Nouveau Mexique, mais dans le comportement et le cœur de nos amis, de nos proches, de ceux et celles qui font semblant de nous aimer tout en obéissant, le doigt sur la couture du pantalon, à ce maître sanguinaire, le profit, la fortune et le pouvoir. Trois faces d'un même dollar. Parce que personne n'oublie la tranche... ■

N. B.

• *Le polar sort de l'ombre, le guide du polar 2005*, avec une nouvelle, drôle et ironique de Tonino Benacquista
• *Satan dans le désert*, Boston Duran, en VO, *God is a bullet*, c'est plus parlant, traduit par Eric Holweck revu par Caroline Souillot, 1^{re} parution au Masque.

► POULPE ET POULPE

Gabriel Lecouvreur est un personnage encombrant. Il se balade d'auteur en auteur tout en essayant de rester lui-même. Ici, sous la plume d'Hubert Michel, il perd toute consistance. Il est devenu double pour doubler l'auteur qui se voit « de l'extérieur », un regard flou sur une fiction. L'auteur lui-même n'est-il pas en train de rêver qu'il est Le Poulpe ou bien est-ce le Poulpe qui rêve qu'il est l'auteur ? Une drôle d'histoire. Seuls les paysages semblent réels. Le reste se perd un peu dans les



limbes de l'écriture. Le style n'est pas assez soutenu pour que le lecteur ne se sente pas un peu floué... ■

N. B.

• *Poulpe fiction* Hubert Michel, Éditions Baleine, 153 p. ; 5,95 euros.

BD. Un conte fantastique pour les petits comme les plus grands pour aborder les relations parents-enfants. On sait que les incompréhensions sont réciproques. Mais Mr. Deeds est là. Premier volume de ses aventures et de la petite fille qui l'a découvert.

• *Mr. Deeds*, Cinna et Fléchar, Emmanuel Proust édition.



NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► QUADRATURE DU CERCLE...

Histoire de la quadrature du cercle, « tragi-comédie de l'impossible » dont les personnages forment la « formidable armée des quadrateurs ». Un petit livre sans prétention, mais bien agréable à lire. Une richesse historique, des éléments de démonstration clairs et un mode narratif très plaisant permettront à chacun de trouver son compte, les « matheux » autant que ceux pour qui les mathématiques restent parfois obscures.

Sylvie Haton

• *La quadrature du cercle et le nombre pi*, André Krop, ellipses, 126 p.



► RAJASTHAN

Cinquième édition entièrement réécrite de ce guide sur le Rajasthan. L'auteur, titulaire d'un DEA en Civilisation indienne, va chaque année depuis 20 ans dans ce pays. D'un format commode, il contient à la fois une foule d'indications pratiques et des renseignements très documentés et actualisés sur tous les aspects de cet État. Elle propose aussi des visites insolites, découvertes au fil de ses propres pérégrinations, « des citadelles du désert à la douceur du Mewar ». Un pays fascinant, profondément humain et éblouissant d'harmonie.

• *Rajasthan*, par Annie Sorrel, Guides Ollivier/Aventure, Genève, 544 p.



CENTENAIRE ET CENTENAIRE

Cette année 2005 est l'année mondiale de la physique, pour commémorer la parution, en 1905, des premiers travaux de Einstein. Le centre d'Orsay en profite pour présenter ses 100 plus belles découvertes depuis un demi-siècle. Une façon de s'introduire dans ces mondes bizarres pour le profane.

Le 21 juin 1905 naissait J.-P. Sartre. Cet anniversaire a été fêté partout dans le monde, surtout aux États-Unis. La France ne sait pas reconnaître l'apport de ce penseur inclassable, en révolte contre la manière de faire de la philosophie. Annie Cohen-Solal s'essaye à lui redonner toute sa place.

1905 résonne à nos oreilles comme l'annonce de grands changements. Prolégomènes de la révolution russe, loi de séparation de l'Église et de l'État en France. L'actualité de cette loi est une des grandes ironies de notre histoire. C'est aussi la bataille de Tsushima. Qui a laissé moins de trace dans notre mémoire collective. Et pourtant le choc fut rude. Le Japon faisait une entrée remarquée dans les grandes puissances en remportant une victoire écrasante contre la flotte russe. Le « péril jaune » commençait là. À juste raison, Alain Quella-Villéger et Dany Savelli ont voulu présenter le dossier à travers les écrivains, et non des moindres : Jack London, Tolstoï, Gaston Leroux, Sôseki..., des politiques, Lénine, Jaurès, des reporters... Un ouvrage nécessaire pour relire notre histoire.

N. B.

• *1905-2005, les 100 plus belles découvertes d'Orsay*, Vuibert.
• *Sartre, penseur du xxi^e siècle*, Annie Cohen-Solal, Découvertes/Gallimard.
• *1905, autour de Tsushima*, Omnibus, 1012 p.



POUR LA RECONNAISSANCE DES DROITS DU PEUPLE PALESTINIEN

CINÉMA

Voyages en Palestine... en DVD

Sortent en DVD les deux derniers films du réalisateur Samir Abdallah, né à Copenhague de mère danoise et de père égyptien, installé en France depuis l'âge de 6 ans, où il a fondé l'association *L'Yeux Ouverts* qui produit et distribue des films documentaires posant un regard critique sur le monde contemporain. *Le siège*, sorti en 2003 (55'), est un témoignage sur le siège de Ramallah par l'armée israélienne. Filmé pendant 860 heures aux côtés d'Arafat et des « missions civiles de protection du peuple palestinien » venues de tous les coins du monde, qui se sont succédées dans les territoires assiégés puis réoccupés par Israël depuis le printemps 2001 pour exprimer leur solidarité et témoigner devant la communauté internationale. Plus connu est le film *Ecrivains des frontières*, co-réalisé avec José Reynès (2004, 80'), né d'une proposition d'Elias Sambar d'accompagner une délégation

du Parlement international des Écrivains pour la paix en Palestine. Événement historique sans précédent que

ce voyage de huit écrivains parmi les plus prestigieux de la planète. Le film ne l'est pas moins. Regards sur l'extrême difficulté de la vie quotidienne en Palestine, récits croisés des acteurs de cet acte de solidarité avec le grand poète Mahmoud Darwish – dont les poésies sont considérées comme un des lieux abstraits d'existence d'un état palestinien – et le peuple palestinien. Ils réclament notamment une force de protection internationale... ■ **Philippe Laville**

• Pour commander : L'Yeux Ouverts, BP 624 – 92006 Nanterre cedex, 01 49 29 71 48, frontieres@hotmail.com (25 € par titre ou 45 € les deux, port inclus, chèque à l'ordre de L'Yeux Ouverts, éditions DVD).



Le mur de l'apartheid

DOO WOP, un kit de survie
Voilà un film qu'il ne faudrait pas laisser passer à la trappe, sort souvent réservé aux petites productions sans tête d'affiche qui connaissent une sortie discrète au début de l'été.

Sur le thème pourtant pas très neuf des déambulations d'un trentenaire dans l'air du temps, zap-

peur professionnel et sentimental, David Lanzmann, nous donne à voir un film juste, précis, sans concessions et d'un optimisme pathétique.

Au-delà de son apparente légèreté « Doo Wop » pourrait être une œuvre de référence sur le « bricolage de survie » auquel sont réduits dans la société de ce début de siècle ceux qui n'ont pas franchi le pas d'un choix professionnel. Mikaël Fitoussi est formidable en looser au grand cœur. On pense parfois à Ken Loach... **Francis Dubois**

• *Doo Wop*, David Lanzmann, sortie le 29 juin à Paris mais aussi dans une dizaine de villes dont Grenoble, Marseille, Montpellier, Nantes...

C'EST LA FÊTE, LE JAZZ FAIT CE QU'IL LUI PLAÎT !

270 est le gagnant. Un « loto » étrange. Celui du nombre de festivals de jazz recensés par notre confrère, « Jazzman ». Mon expérience m'indique qu'il doit y avoir beaucoup plus. Un arbre qui peut cacher la forêt de l'absence d'une politique culturelle. Ils permettent aux collectivités territoriales de se faire ou refaire une image. Le plus souvent, malgré cette limitation, des équipes de bénévoles, des associations les prennent en charge et en font un lieu de rencontres. Il en est qui deviennent de véritables institutions. C'est le cas pour Vienne, 25 ans au compteur. Il s'est ouvert le 29 juin avec un hommage à un label de jazz, Dreyfus-jazz. Même si ce n'est pas celui qui en a le plus besoin, sa production permet d'entendre des jazzmen qui comptent. À commencer par Birelli Lagrène, l'un des grands guitaristes de notre temps capable à la fois de continuer à faire vivre la tradition dite manouche et de s'orienter vers la guitare électrique pour faire entendre des sonorités de notre temps. Ou Jean-Michel Pilc, ou la chanteuse américaine Sara Lazarus – elle sera aussi à Marciac et ailleurs – qui aura attendu 20 ans de présence en France – qu'en pense Sarko ? – pour produire son album « Give me the simple life ». Il faut fêter comme il se doit le retour de McCoy Tyner obligé de s'absenter pour des raisons de santé du festival du Mans. Il sera aussi à Antibes le 19 juillet, à Beaune... Pat Metheny, Elisabeth Caumont – dont ce sera le retour –, du gospel, du blues, le Brésil, Martial Solal, Aldo Romano, l'électro jazz, Cuba, Oscar Peterson et un « Hommage à Charlie Parker », le 5 juillet, avec un Stéfano Di Battista – on pourra aussi l'entendre à Marciac – qui ferait mieux de s'orienter vers ses propres horizons, mais qui permettra de retrouver Charles McPherson, altiste par trop laissé de côté et Greg Abate, un de ces saxos capables de tout jouer et d'être à l'aise dans n'importe quel contexte. René Urtreger, le plus powellien des pianistes français, couronné roi

René par ses pairs, a décidé aussi de rendre vie au Bird avec de jeunes musiciens, le saxo Hervé Meschinot et le trompettiste Nicolas Folmer, le 12 juillet à Porquerolles (83). Paris sera aussi un des grands lieux où le jazz régnera en maître. Des concerts gratuits sont prévus.

Il est d'autres projets pour faire aimer à la fois le jazz et découvrir un pays. C'est le cas de Junas, un petit village du Gard proche de Sommières, connu pour ses carrières dessinant une scène résultante de la nature et des organisateurs. Un lieu

poussièreux et magique. Des pierres pour marquer notre temporalité. Elles se souviennent de tout, imprégnées des musiques qui se sont rencontrées les 11 années précédentes. Ce festival est parti d'une réunion de jeunes gens et jeunes filles – qui ont vieilli avec ces pierres –, « Les copains d'abord » pour faire vivre leur village. Aujourd'hui « Jazz à Junas » est une association qui réunit autour d'elle fidèles et bénévoles pour organiser la venue de ces musiciens d'ailleurs. Cette année il a été demandé à Bojan Z, pianiste original mêlant la musique de ses origines – il est serbo-croate – avec le jazz et ses mondes pour construire une planète spécifique, d'en être le parrain. Une rencontre donc avec les Balkans. Un détour nécessaire sur la route de vos vacances. En prime, Didier Lockwood rendra hommage à Stéphane Grappelli, Isabelle Olivier essaiera de montrer que la harpe est aussi un instrument du jazz et, comme d'habitude, le concert des stagiaires de l'ARIAM. Le trompettiste sardes Paolo Fresu semble avoir pris là ses quartiers d'été, il dialoguera avec le Kocani Orchestra – entendu dans « Le temps des gitans » de Kusturica – avec son compère Antonio Sallis.

Le mois d'août est celui de jazz in Marciac, JIM pour ses amis, organisé par le principal du collège, Jean-Louis Guilhaumon qui a créé une classe de jazz avec comme parrain Wynton Marsalis (voir *US Mag* octobre 2003). Comme partout, le Brésil sera de la fête comme Cuba ou Charlie Parker (« Legacy Band » dirigé par Jon Faddis avec Phil Woods...). Pour le reste, tout ce que le jazz d'aujourd'hui compte d'important – John Zorn, Wayne Shorter, Abdullah Ibrahim, Kenny Barron en duo avec Mulgrew Miller, Marcus Miller, Michel Portal avec Louis Scavis... sera présent. En concurrence face à ce mastodonte, le petit festival de Crest (Drôme), spécialisé dans le jazz vocal. Un concours y est même organisé, de même que des conférences-rencontres sur le jazz. Il en est d'autres pouvant se situer ailleurs que dans ces deux configurations. N'hésitez pas. Allez voir. C'est nécessaire pour rencontrer la musique de sa vie. Plus, si affinités ! **Nicolas Bénies**

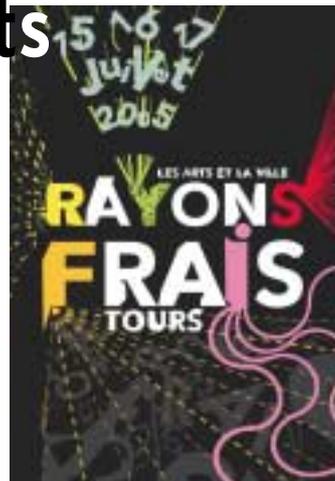
• Rens. Junas, 20-23/7/05 www.jazzajunas.asso.fr, tél. 04 66 80 30 27 • Marciac, 1^{er}-15/8/05, www.jazzinmarciac.com, tél. 0892 390 100 • Crest, 31/7-6/8, www.crestjazz.com, tél. 04 75 76 76 38.

« **LE THÉÂTRE**, ce n'est pas un bâtiment, c'est une pratique » (Bruno Schnebelin).

Quand la rue se fait Arts

Le théâtre de rue (plus tard, Arts de la rue quand se sont greffées d'autres formes artistiques) a longtemps gardé la connotation « 1968 » liée à sa démarche militante et à un esprit festif. Gratuit, livré à tous, et sans lieu défini il était considéré comme le cousin pauvre du « théâtre sur scène ». Il échappe au carcan d'un texte écrit, à la présence d'un metteur en scène et invente la création collective. En 1968, le Living Theater fait l'événement. Il attire un public nombreux. D'autres troupes suivront qui, s'inspirant de la tradition foraine, jouent la lutte ouvrière, les difficultés économiques locales, la guerre au Vietnam ou la lutte du peuple chilien... Des compagnies sortent du lot : Le Théâtre de l'Unité, le Théâtre à bretelles ou le Grand Magic Circus. Leurs spectacles s'inspirent du mime, du cirque, du cabaret, de la BD, forcent souvent le trait et donnent dans la provocation. Bateleurs, jongleurs, marionnettistes, cracheurs de feu se font porteurs de messages dans les rues, les gares, sur les ponts, les places, les parkings, les parvis... De cet esprit de liberté, de ce tâtonnement créatif ressortent bientôt de nouvelles tendances. Le « Cirque Aligre » et Pierre Bidon d'« Archaos » ouvrent la voie à un renouvellement du genre et font bientôt de nombreux émules. C'est au début des années soixante-dix qu'apparaissent « Le Bread and Puppet theater », « La fanfare Blaguebolle », « Ritacalfoul » et ses boudins gonflables... Ils bousculent les valeurs ancrées et révèlent de nouvelles possibilités scénographiques.

En 1980, le Théâtre de rue s'officialise quand Michel Crespin du « Théâtracide » crée l'événement en réunissant pour la « Falaise des Fous » des artistes de toutes sortes et origines. Un peu plus tard apparaissent les premiers festivals : Aurillac qui a atteint une renommée internationale, et de nouvelles troupes comme « Royal de Luxe » ou « Generic Vapeur » concevant des scénographies géantes avec machineries monumentales comme la célèbre girafe ou les géants... Du grand spectacle qui reconduit deux points forts de la tradition : la gratuité et la contestation. Mais aussi des spectacles plus intimistes et militants comme chez « Kumulus » cet *itinéraire sans fond(s)* qui met en scène des réfugiés racontant chacun son histoire à partir des objets que contient son seul bagage, une boîte à chaussures... Les festivals se multiplient. Châlons-sur-Saône, Sotteville-les-Rouen, Angers, Cognac, la Flèche ou ces « Envies Rhône-ment » qui posent un regard artistique sur les problèmes environnementaux du Parc de Camargue. Aujourd'hui, les Arts de la rue sont à ce point reconnus que nombreuses sont les villes (voire les entreprises) qui les réclament, intéressées par la dimension « animatoire » de leur démarche au risque d'imposer un formatage risquant de porter atteinte à la base de cet art : la liberté. En février 2005, le ministère de la Culture lance : « le temps des Arts de la rue » et ajoute deux millions d'euros supplémentaires aux six millions déjà alloués. C'est de cela peut-être que Bruno Schnebelin de La Compagnie Ilotopie



s'inquiète quand il dit : « Mais cet espace de liberté s'est étioilé petit à petit. Beaucoup de compagnies sont obligées d'accepter le formatage. L'enjeu politique du début du théâtre de rue s'est perdu en route... ». Autre atteinte à la liberté de la création, le nouveau régime des intermittents du spectacle. Une création est montée mais très vite les participants sont amenés à se disperser à cause de la course aux cachets. Ce qui existe pour le théâtre de salle se ressent de plus en plus pour le théâtre de rue. Fait aggravant, la subvention globale allouée aux Arts de la rue équivalait à peu près à celle attribuée à un seul théâtre national. Au moment où les Arts de la rue trouvent une reconnaissance auprès des municipalités, des hautes instances culturelles et du public, où festivals et manifestations se multiplient, il ne faudrait pas que le champ d'expérimentation et d'enrichissement créatif qu'ils représentent se retrouve « bridé » par des exigences et des considérations de rentabilité. ■ **Francis Dubois**

- Une liste non exhaustive des festivals « Arts de la rue » en juillet-août en France à consulter sur le site.

Avant d'aller voir un spectacle, n'hésitez pas à consulter la base Réduc'snes sur le site du SNES (www.snes.edu/snesactu/sommaire.php3) pour savoir si c'est un lieu partenaire offrant un tarif réduit aux syndiqués du SNES, et, à défaut de le solliciter en lui montrant *L'US-Magazine*. En juillet, un nouveau Théâtre propose un tarif préférentiel pour *Le corps des rivières* de Yan Allegret, mis en scène par Clyde Chabot et la compagnie « La Communauté inavouable ». Confrontation et interrogation des liens entre cultures africaines et occidentales à travers un projet proposant aux spectateurs d'intervenir à l'intérieur du dispositif scénique, dans le processus de l'écriture en réagissant aux diverses impulsions, en particulier le jeu d'une actrice burkinabé (Denise Dakiswendé Nikiéma), le travail de l'auteur, écrivant en direct sur un ordinateur vidéoprojeté, et les interventions sonores et musicales d'un musicien français (Michaël Grebil). Des détails sur cette création et le travail expérimental sont accessibles sur le site de la compagnie : www.inavouable.net.

- Théâtre du Colombier à Bagnolet (20, rue Marie-Anne-Colombier, M° Gallieni, du 3 au 13 juillet sauf le jeudi, réservation indispensable au 01 43 60 72 81).

« **Les Physiciens** » en Avignon

Dans le cadre de l'année Mondiale de la Physique (100 ans après l'expression par Einstein des bases de la physique moderne), l'Atelier du Courant d'Air, compagnie de théâtre qui compte dans ses rangs plusieurs professeurs de sciences physiques et chimiques de l'académie d'Aix-Marseille, a co-produit *Les Physiciens* du grand romancier et dramaturge suisse de langue allemande Friedrich Dürrenmatt (1921-1990). Après avoir effectué une tournée en région PACA depuis janvier 2005, cette pièce qui associe treize comédiens (dont 3 professeurs de physique, un professeur de mathématiques, un professeur d'EPS, un professeur des écoles, un professeur de français, une collégienne de Cinquième) sera présentée du 8 au 18/07 au festival Off d'Avignon (*). Cette pièce, pleine d'humour, offre un moment de détente tout en suscitant la réflexion sur la science et la société. Elle est tout public. Et a été choisie avec l'objectif de faire parler de physique en dehors de l'école et des laboratoires. **P. L.**

(* Pour plus d'informations ou envisager une programmation en fin d'année 2005, prendre contact avec notre collègue Evelynne Lamarche, professeure de physique qui assure le pilotage de cette initiative dans le cadre du projet Théâtre-Sciences de la région PACA et qui est aussi une comédienne de la troupe : mamarche@wanadoo.fr

Les représentations auront lieu chaque jour à 14 h 30 au théâtre Collège de la Salle (Tarif réduit « réduc'snes » = 13 € au lieu de 16 ; tarif de groupe (10 personnes) et pour les 12-18 ans à 11 €, 8 € pour les moins de 12 ans). Le 10/07, la représentation sera suivie d'une conférence avec Arkan Simaan, physicien et historien des sciences.



LA FIN D'UNE AVENTURE ÉDITORIALE

Daniel Nevers a vu la fin de son aventure avec Django Reinhardt. Le 20^e et dernier volume des œuvres complètes du génie manouche est désormais disponible. On y trouve ses enregistrements de 1953 dans lesquels il renouvelle son art de la guitare en regardant vers le be-bop et en trouvant sur son chemin les jeunes tures du jazz de l'époque, les frères Fol et Martial Solal en particulier. À écouter avec passion. Ils sont restés longtemps méconnus. En prime, l'historien qu'est Daniel Nevers nous régale d'un texte de livret ne répondant, comme pour les dix-neuf autres, à rien de connu. Il livre aussi quelques compléments. **N. Bénies**

- *Intégrale Django Reinhardt*, 20 volumes de 2 CD chacun + un livret, Frémeaux et associés distribué par Night & Day.

Actualité culturelle sur Internet

Et toujours sur le site du SNES, avec une mise à jour hebdomadaire, à l'adresse www.snes.edu/snesactu/sommaire.php3 rubrique culture, de nombreux compléments aux pages culture de *L'US-Magazine* : actualité théâtrale, cinématographique, musicale, chorégraphique, expositions, actions, débats et conférences, festivals, voyages... et, accessible en permanence pour les syndiqués (mot de passe de la carte nécessaire), la base « Réduc'snes » qui s'enrichit chaque mois de nouvelles références de lieux partenaires acceptant de faire bénéficier les syndiqués d'un tarif réduit... **Philippe.Laville@snes.edu**

QUELLE PEUT ÊTRE L'UTILITÉ D'INTERNET POUR L'ENSEIGNEMENT, en particulier celui de la philosophie ? D'abord, et cela commence à devenir une évidence, il sert à chercher et trouver des informations pour préparer ses cours ou simplement se documenter et s'informer. Internet est une immense banque de données de sites personnels et institutionnels, pages d'informations, bibliothèques, presse, livres, articles, etc. Un petit tour sur les sites de ressources pédagogiques académiques (*cf. encart*) permettra de se laisser convaincre de leur richesse et de leur diversité.

Il n'est donc pas question ici de *diffusion*, c'est-à-dire qu'un seul émetteur diffuse de l'information à un ensemble de récepteurs comme par exemple avec la presse écrite, la radio ou la télévision, ou même lorsqu'on écrit un livre. Il s'agit plutôt de s'informer activement comme cela se passe dans une recherche documentaire au CDI ou dans les médiathèques. La seule différence c'est que toute cette richesse peut être accessible de chez soi. Mais...

Quand la philosophie s'intéresse à Internet

Philosopher sur Internet

Mais... il y a d'autres façons de chercher et trouver des informations sur Internet pour préparer ses cours : **les listes de discussion**. Il s'agit non pas de « surfer » sur des sites mais de « coopérer » avec ses collègues ou d'autres personnes. Ces listes utilisent le mail et ont une interface web par laquelle on peut consulter ou non, ça dépend du paramétrage, les archives, la liste des membres, des fichiers et un agenda partagés... Elles peuvent aussi être paramétrées pour fonctionner de différentes façons. Elles peuvent d'abord être libres d'accès ou à adhésion restreinte, le créateur ou un modérateur acceptant ou refusant les demandes d'inscriptions et pouvant exclure les abonnés qui ne respectent pas la charte. Il ne s'agit pas dans ce cas d'une pure **liste de diffusion** où seul l'émetteur peut poster, mais d'une liste de discussion où tous les abonnés sont à la fois émetteurs et récepteurs. Les listes de discussion peuvent être modérées *a priori*, tous les messages étant lus et acceptés par le ou les modérateurs, ou modérées *a posteriori*, l'émetteur et le ou les modérateurs pouvant effacer un message inacceptable (Ceci ne peut se faire que sur l'interface web, il n'est évidemment pas possible d'effacer le courrier qu'un particulier a reçu par mail.) Ce qui fait que toutes les relations réelles, information, communication verticale et horizontale, débat... y sont présentes. L'intérêt de telles listes de discussion n'est pas seulement de s'informer mais de communiquer en vis-à-vis à plusieurs, c'est-à-

dire de pouvoir faire un véritable débat collectif sous forme de véritable dialogue⁽¹⁾ comme dans certains cafés-philos. Car, nous pensons premièrement que ce dialogue ne peut apparaître que dans des groupes démocratiques et égalitaires⁽²⁾ et donc n'est pas possible avec l'information. Et deuxièmement, chacun des participants se considérant à la fois comme émetteur et récepteur, l'échange est vraiment à plusieurs et non pas successivement à deux. C'est, nous pensons, la spécificité des débats de cafés-philos : construire ensemble, à 20, 50 ou plus, dans un groupe où personne ne domine les autres, des dialogues collectifs. C'est cela pour nous proprement philosopher : penser par soi-même et avec les autres⁽³⁾.

L'intérêt de telles listes de discussion serait donc bien non pas seulement de s'informer pour préparer son cours mais de véritablement philosopher.

Articles de J.-F. Chazerans et Jean-Pierre Seulin.

(1) *Philosophe-t-on vraiment dans un café-philos ?* www.cafephiloweb.net/cpwt/contrib/debat10.htm. Article paru dans *Comprendre le phénomène café-philos - Les raisons d'un succès mondial en 30 questions*, ouvrage collectif sous la direction de Yanniss Youlountas, préface d'Edgar Morin, éd. La Gouttière, 2002.

(2) *À quoi peut bien servir un animateur dans un café-philos ?* Diotime / l'Agora, n°19, septembre 2003 : <http://www.ac-montpellier.fr/ressources/agora/D019002A.HTML>.

(3) *Tout le monde peut-il philosopher ?* www.cafephiloweb.net/cpwt/contrib/debat09.htm. Article paru dans *Comprendre le phénomène café-philos...* (2002, ouvrage cité ci-dessus).

DÉFINITIONS UTILES

D'autres outils pour échanger

- « Les **News** sont des forums fédérés par thème, où, pendant une durée de temps donnée, tous les courriers envoyés sont conservés. Ainsi sur un forum traitant d'un sujet donné, les questions des uns sont envoyées sous forme de message et quelques heures plus tard les réponses des autres trouvent leur place. Les News sont de formidables réservoirs d'informations vivantes sur un sujet » (présentation extraite du guide de Gilles Maire, <http://guide.ungi.net/news.htm>).
- L'**IRC (Internet Chat Relay)**, ou « chat », se rapproche de la communication par téléphone mais, contrairement à lui, se déroule par écrit. Cela ressemble quand même bien plus à une réunion téléphonique étant donné qu'il peut aussi y avoir plusieurs récepteurs. Par contre, si dans une réunion téléphonique on peut seulement commencer à parler en même temps, dans un chat on peut tout à fait écrire en même temps, ce qui rend l'échange très difficile et discontinu, surtout lorsqu'on est nombreux. Il y a des sites web spécialisés dans les chats, particulièrement Caramail, www.caramail.com. Les adolescents de nos classes connaissent bien !

Listes pour la philosophie

Listes de discussion en philosophie

- **Philoliste** : <http://fr.groups.yahoo.com/group/philoliste/>, échanges et discussions entre professeurs de philosophie francophones.
- **Café-philoliste** : <http://fr.groups.yahoo.com/group/cafe-philoliste/>, échanges et discussions entre participants de cafés-philos.
- **Pratiques philosophiques** : <http://fr.groups.yahoo.com/group/pratiques-philosophiques/>. Échanger sur les nouvelles pratiques philosophiques dans l'enseignement et dans la cité, en s'appuyant surtout sur les pratiques effectives.

Liste de diffusion en philosophie

- **Informations philosophiques** : <http://fr.groups.yahoo.com/group/informations-philosophiques/>. Cette liste est celle du site académique de philosophie de Toulouse. <http://www.ac-toulouse.fr/>

[philosophie/index.html](http://www.ac-toulouse.fr/philosophie/index.html) Vous y trouverez toutes les informations institutionnelles nécessaires (enseignement et formation), mais aussi l'actualité des publications philosophiques (livres et revues philosophiques, francophones ou non, et revues « généralistes »), des appels à textes, des textes de philosophes, des répertoires de liens, les informations concernant la formation continue à Toulouse, des informations philosophiques diverses, des annonces de colloques, séminaires et conférences, bref des « événements » philosophiques de diverse nature.



TROUVER LES BONNES ADRESSES

Vous pourrez trouver l'adresse de tous les sites académiques disciplinaires de philosophie sur :

• <http://pedagogie.ac-toulouse.fr/philosophie/formation.htm#liensacademiques>

Les plus complets ou intéressants étant :

- <http://www.ac-nantes.fr:8080/peda/disc/philo/index.htm>
- <http://pedagogie.ac-toulouse.fr/philosophie/>
- <http://www.ac-amiens.fr/pedagogie/philosophie/>

L'exemple de Pratiques-philosophiques

A la fin du colloque « Faire de la philosophie à l'école, nouveaux publics, nouvelles pratiques !? » qui a eu lieu les 25 et 26 avril 2001 à Paris⁽¹⁾, j'ai proposé de créer un espace collaboratif composé d'un site de publication (www.pratiques-philosophiques.net) et d'une liste de discussion (<http://fr.groups.yahoo.com/group/pratiques-philosophiques/>). Il a été très vite convenu qu'il aurait pour but d'échanger et de débattre sur l'enseignement, la formation et la recherche concernant toutes les pratiques philosophiques nouvelles qui se développent dans les systèmes de formation : écoles primaires et maternelles, collèges, enseignement spécialisé, lycées professionnels, Instituts Universitaires de Formation des Maîtres, formation pour adultes, animation socio-culturelle, etc. Cet espace collaboratif a bien fonctionné durant ces trois années. Il me semble que c'est surtout grâce à la liste de discussion. En ce moment à peu près 210 personnes sont interconnectées. Les participants sont assez divers. Il y a beaucoup de professeurs des écoles, quelques professeurs de philosophie et d'autres disciplines de lycée et de collège, des Conseillers Principaux d'Éducation mais aussi des professeurs d'IUFM (Instituts Universitaires de Formation des Maîtres), des

chercheurs et professeurs d'université. Et puis des professeurs des écoles stagiaires, des étudiants en philosophie ou en sciences de l'éducation, des militants associatifs et des participants de cafés-philos. Et même un chef d'établissement et un directeur de CRDP (Centre Régional de Documentation Pédagogique). Outre des relations plus personnelles, la liste de discussion nous a permis de nous confronter à d'autres (d'autres façons de voir les choses, d'autres façons de pratiquer la philosophie) et de chercher à comprendre ensemble le phénomène nouveau de l'extension de l'enseignement de la philosophie qui se déploie sous nos yeux et dont nous sommes les acteurs. Ces outils nous ont donc permis de mettre en place une véritable communauté de recherche virtuelle en continu et en temps réel. En cela, ils nous font mettre en pratique ce que nous proposons d'étudier. Car le dénominateur commun de toutes ces nouvelles pratiques de la philosophie en classe, dans les cafés et sur Internet est, non pas le discours suivi, mais le débat ou le dialogue. Et sur Internet nous débattons et dialoguons en continu et en temps réel.

(1) Au sujet de ce colloque qui se tient annuellement et qui est devenu européen cette année voir www.europhilo.net

DES NOUVELLES DU MONDE DES CÉDÉROMS

- Adapt a testé pour vous *Sethi et la tribu de Néandertal*, de Marie-Laure Faussier et Florent Silloray (éd. Montparnasse, diffusion Mindscape). Ce CD est un outil de découverte de la préhistoire intéressant et ludique. Il plonge l'enfant, de 10 à 12 ans, dans une histoire dont il est le héros et auquel il s'identifie. En chemin, il doit apprendre beaucoup de choses : tailler un silex, faire du feu, peindre, découper ses habits... Sa richesse documentaire en fait un excellent support pour l'apprentissage des us et coutumes de nos ancêtres préhistoriques (Cro-Magnon et Néandertal), rien n'est oublié. La qualité scientifique est bonne (pour l'âge visé). Néandertal et Cro-Magnon (= sapiens) sont présentés comme deux espèces différentes mais capables d'échanges culturels, thèse actuellement généralement retenue. Le CD ne laisse pas s'installer l'impression qu'on sait tout même si la connaissance des démarches et débats scientifiques n'est pas l'objectif de ce cédérom.
- Plus sur ce cédérom et 400 autres tests effectués par des collègues : <http://www.adapt.snes.edu>
- Chaque cédérom est examiné par trois collègues. N'hésitez pas à rejoindre notre équipe de bénévoles, en prenant contact avec nous : adapt@snes.edu ou 01 40 63 27 71.

Sur le Web

Pour suivre l'actualité des TICE

Sur le site de l'EPI, deux pages de liens à connaître, <http://www.epi.asso.fr/blocnote/> pour les nouveautés et <http://www.epi.asso.fr/revue/lusom.htm> pour des textes à lire sur le Web.

À suivre

Adapt construit une rubrique Education Relative à l'Environnement et au Développement Durable. Vous la trouverez à l'adresse suivante : http://www.adapt.snes.edu/rubrique.php3?id_rubrique=77. Aidez nous à l'enrichir.

Quel gâchis !

Les sites du Scéren-CNDP sont (étaient ?) une ressource essen-

tielle pour beaucoup d'enseignants. Si vous n'avez pas bien suivi l'actualité de la délocalisation du CNDP (vers Chasseneuil-du-Poitou ! Tiens-tiens !), vous serez peut-être surpris qu'il n'y ait plus rien (ou presque). Le directeur général du CNDP a en effet tenté, de nuit, de faire procéder au déménagement de la plate-forme numérique et les personnels ont neutralisé ce transfert. Les personnels sont depuis privés de leur outil de travail et nous, usagers, du service qui nous est dû. Consultez le site du collectif de refus de la délocalisation, <http://www.nodeloc.net/> d'où vous pourrez rejoindre par exemple le texte de la pétition sur le site du SNES.

DES NOUVELLES DES LOGICIELS ALTERNATIFS

Vente forcée de logiciels et de Windows (de Microsoft)

Une bonne nouvelle !

Il vous plaît bien ce PC que vous venez de voir en magasin. Et en plus il n'est pas cher car il bénéficie d'une superbe promotion.

Oui, mais voilà, ... il est vendu pré-équipé de logiciels dont vous ne voulez pas. En effet, vous n'aurez peut-être pas envie de payer *MS Office* si vous utilisez *Openoffice.org*, si vous avez déjà une licence de *MS Office* ou ... si vous ne faites pas de bureautique. Vous n'aurez pas non plus envie de payer *Windows* si vous utilisez *Linux* ou si vous avez déjà une licence de *Windows*.

... Et vous vous dites que le PC sans logiciels doit coûter encore moins cher. Oui, mais voilà, ... le commerçant n'accepte de vous le vendre qu'avec les logiciels en vous répondant que : « il s'agit d'un ensemble complet et quand on achète une voiture, on achète les pneus qui vont avec ». Ce à quoi on peut répondre que quand on achète un appartement, on n'est pas tenu d'acheter les meubles... que le logiciel n'est pas du matériel, d'ailleurs on n'achète pas le logiciel, mais seulement la licence d'utilisation... Le vendeur vous rappelle qu'il est possible d'acheter un PC sans logiciel chez un assembleur et tous vos arguments sur l'interdiction de la vente liée sont sans effet.

Or, en réponse à deux questions posées par des parlementaires, le ministre chargé des questions de consommation vient de confirmer que l'article L.122-1 du code de la consommation sur la vente subordonnée s'applique à ce cas. On pourra donc utilement invoquer cette réponse ministérielle devant un revendeur réticent et éventuellement faire appel aux services de la répression des fraudes. On trouvera la question et la réponse ministérielle à cette adresse : <http://questions.assemblee-nationale.fr/>, en recherchant la question n° 57099. Questions et réponse ont été publiées au JO le 08-02-2005 et le 08-03-2005.

• Articles et liens du thème principal : Jean-François Chazerans, professeur de philosophie, mission aux TICE de l'académie de Poitiers, créateur du café-philos du *Gil bar*, président de l'*association Philosophie par Tous*

• Rubrique « Logiciels Alternatifs » : Claude Micouin (logiciels.alternatifs@adapt.snes.edu)

• Pages réalisées par Julie Cueille, secteur contenu du SNES et Alain Prevot (alain.prevot@adapt.snes.edu)

pour ADAPT-SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris cedex 13, 01 40 63 27 70

Ces articles sont soumis à la licence libre Creative commons, la reproduction exacte intégrale sont permises sur n'importe quel support, à autant d'exemplaires que vous le désirez, pourvu que cette notice et les mentions de copyright soient préservées.

Tous les articles multimédias parus dans *L'US Magazine*, des centaines de tests de cédéroms, de nombreux liens, le catalogue des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur <http://www.adapt.snes.edu>

“Des spectacles d’aujourd’hui sur le monde d’aujourd’hui”

L'US : Hortense Archambault, vous avez été nommée, avec Vincent Baudriller, en septembre 2003, à la tête du Festival d'Avignon créé par Jean Vilar en 1947. Qu'en est-il de son idéal d'un théâtre à la fois exigeant et populaire ?

Hortense Archambault : C'est en effet, avec Vincent Baudriller, notre deuxième Festival cette année en tant que directeurs. L'héritage de Vilar, c'est l'idéal d'un festival de théâtre qui sache allier la création et l'avant-garde, d'une part, et le caractère populaire, l'ouverture au public le plus large, d'autre part. C'est pourquoi nous sommes particulièrement attachés à renouveler en permanence le public théâtral, ce qui suppose d'encourager les jeunes à découvrir une forme d'art qu'ils ne connaissent pas nécessairement. Notre public est d'ailleurs étudié par une équipe de sociologues de l'université d'Avignon, à la suite d'une commande du ministère de la Culture. Ce qui ressort de ces études, c'est le caractère très diversifié du public du Festival d'Avignon. En comparaison avec le public des théâtres de Paris ou en régions, c'est un public qui compte à la fois plus de jeunes et plus de personnes très âgées et qui continuent, en dépit de leur grand âge, de fréquenter chaque année le Festival. Il y a donc à la fois transmission vers les plus jeunes, qui renouvelle notre public, et fidélité de spectateurs qui ont connu les spectacles devenus mythiques du Festival de l'époque de Jean Vilar. D'ailleurs, tout cela se ressent aisément quand on parcourt Avignon au moment du Festival. Au contraire de ce qui se passe avec d'autres festivals, les spectateurs du Festival se trouvent vraiment pris dans une ambiance particulière et se débarrassent facilement de leurs contraintes familiales ou professionnelles. Ici, vous allez de spectacle en spectacle et si vous vous installez à une terrasse de café, quel que soit votre âge, vous parlerez de ce que vous avez vu la veille avec ceux qui vous entourent. Cette transmission générationnelle est très importante : ce sont la vie et la mémoire du théâtre qui se jouent dans ces échanges.



© Marc Chaumel/Festival d'Avignon

une expérience de ce type avec des élèves de l'académie de Bourgogne. De notre côté, nous sommes bien sûr en contact avec les élèves des collèges et des lycées de la ville d'Avignon. Il y a une extraordinaire bonne volonté des uns et des autres dans ces initiatives qui demandent beaucoup d'énergie et beaucoup de temps, notamment pour les enseignants qui les mènent en dehors de leurs heures de cours et qui prennent même sur leurs vacances. Depuis cette année, nous essayons de faire partager au public, et spécialement aux jeunes, le Festival en train de se faire. Chaque mois, nous organisons une rencontre autour d'un spectacle et d'un artiste, rencontre qui peut prendre des formes variées, film, lecture, etc. Les Avignonnais y sont naturellement conviés et nous faisons également une intervention dans une classe afin de faire découvrir nos spectacles. C'est un travail essentiel : contrairement à d'autres formes artistiques, je suis convaincu qu'on va au théâtre parce qu'on y a d'abord été emmené par quelqu'un. Il y a donc quelque chose de très touchant dans tous ces investissements autour du Festival.

Loin de nous l'idée de dire au public : « l'art, c'est ça » ou « le théâtre, c'est ça » ! S'il y a une nécessité de l'art aujourd'hui, c'est bien parce qu'il interroge et non parce qu'il prétendrait apporter des solutions ou des modèles.

L'US : Avez-vous également développé des activités pédagogiques vers les jeunes, notamment des élèves des collèges et des lycées, et vers leurs enseignants ?

H. A. : C'est une chose relativement récente pour le Festival. Depuis l'année dernière, certaines régions se sont montrées particulièrement dynamiques dans le domaine culturel. Ainsi, la région Haute Normandie a été la coproductrice d'un spectacle présenté dans la Cour d'honneur du Palais des Papes, ce qui a conduit à engager un travail avec les élèves de plusieurs classes à option théâtre de la Région. Une partie de ces élèves sont venus à Avignon, ils ont pu assister à des répétitions, visiter les principaux lieux dans lesquels les spectacles sont mis en scène. Et bien que cette région ne soit plus coproductrice pour le Festival 2005, c'est une expérience que nous avons renouvelée cette année et dont nous sommes très heureux. L'Éducation nationale a également mené

L'US : Depuis votre nomination à la tête du Festival, vous avez institué un principe nouveau, celui d'un « artiste associé » pour chaque festival. L'année dernière, il s'agissait du metteur en scène allemand Thomas Ostermeier, cette année de l'artiste anversois Jan Fabre, qui est d'abord connu comme chorégraphe...

H. A. : En réalité, c'est en France que Jan Fabre est avant tout considéré comme un chorégraphe ; à l'étranger, on le voit plutôt comme un metteur en scène ! La vérité, c'est que Jan Fabre est un artiste complexe et qui utilise de nombreuses formes très différentes pour traduire ses visions intérieures. Il a réussi à être connu aussi bien sur les plateaux de spectacle, en France et dans le reste de l'Europe, et pour ses créations dans les arts plastiques, ce qui est très rare. Le Musée d'Art contemporain de Lyon lui a d'ailleurs consacré une exposition importante qui mêle dessins et films. C'est un artiste en perpétuelle



© Ilka Kremer

création, c'est ce qui nous intéresse particulièrement chez lui. Sa création passe d'abord par le dessin et par l'écriture. Ses spectacles sont tous issus de textes et de dessins que l'on retrouve ensuite sur scène. D'ailleurs, cet autre aspect de Jan Fabre, moins connu en France, sera également présent cet été, à côté des spectacles qu'il met en scène, par le biais de l'exposition « For intérieur », une rétrospective d'une soixantaine de ses œuvres, présentée à la Maison Jean Vilar. Le public aura ainsi l'occasion d'avoir une vision générale de son œuvre. Il verra aussi bien ses sculptures, films et dessins. Il verra aussi que si le corps a une grande importance pour Jan Fabre, lui-même refuse l'idée reçue selon laquelle il serait un provocateur. Pour lui, le corps est un laboratoire.

L'US : Pourquoi avoir opté pour la formule de « l'artiste associé » ?

H. A. : L'important pour nous est de répondre à la grande disponibilité des spectateurs. Chaque année, il faut rendre à nouveau le Festival intéressant pour le public. La formule de « l'artiste associé » doit permettre de pénétrer plus profondément dans l'univers d'un artiste. Présenter quatre ou cinq spectacles d'un même créateur permet d'aller plus loin dans sa compréhension et de jouer sur la dramaturgie et l'attitude des spectateurs. Bien sûr, c'est l'inventivité d'un artiste que nous voulons faire découvrir. Loin de nous l'idée de dire ainsi au public : « l'art, c'est ça » ou « le théâtre, c'est ça » ! S'il y a une nécessité de l'art aujourd'hui, c'est bien parce qu'il interroge et non parce qu'il prétendrait apporter des solutions ou des modèles. Puisque nous avons été nommés, Vincent Baudriller et moi, pour une période de quatre ans, nous avons donc choisi quatre artistes très différents. Il est vrai que cette formule apporte à chaque festival une cohérence supplémentaire, qui est celle de l'artiste lui-même et qui provient du long travail de conversation que nous menons avec lui.

L'US : Au sujet d'Avignon, on a coutume d'opposer le festival « In » et le festival « Off »...

H. A. : C'est vrai mais je me porte en faux contre l'appellation même de « festival In » et de « festival Off » ! En fait, on compare et même on oppose trop souvent deux phénomènes qui sont

foncièrement différents. D'un côté, un projet artistique qui repose sur une programmation, qui est donc dirigé et qui invite un certain nombre de créateurs. De l'autre, ce qu'on appelle le « Off » s'est développé librement, d'une manière non concertée, à côté du Festival, comme un projet culturel. On y trouve donc à la fois des troupes et des artistes qui n'ont été invités par personne et sont venus par eux-mêmes présenter leurs spectacles, et des lieux tels que celui acheté par la communauté francophone de Belgique ou d'autres dans lesquels des régions font venir les artistes qu'elles souhaitent inviter. Cette opposition entre « In » et « Off » repose donc sur un quiproquo car le « Off » n'est pas un festival au sens strict. Depuis quelque temps, « Avignon Public Off » regroupe toutes ces créations pour que le public puisse s'y retrouver mais on parle là de 650 à 700 compagnies et non d'un tout cohérent. Le « Off » a d'ailleurs connu des déchirements terribles au moment du mouvement des intermittents de 2003 : certains voulaient continuer, d'autres voulaient arrêter... En tout cas, opposer les riches d'un côté et les gueux de l'autre n'a aucun sens. Des artistes comme Clémentine Célerié ou Philippe Caubère, qui a déjà fait partie du « In », se produisent dans le « Off » cette année... Ce qui fait la richesse du « Off », c'est bien sa diversité et sa grande liberté. Ce qui est certain, en revanche, c'est que c'est très difficile pour toutes ces compagnies et pour ces artistes du « Off », qui doivent s'autoproduire, sans compter des conduites scandaleuses d'exploitation immobilière du « Off ».

L'US : Vous avez évoqué le conflit des intermittents, qui avait conduit à l'annulation du Festival à l'été 2003. Où en est-on aujourd'hui ?

H. A. : Cette annulation a été un traumatisme pour Avignon : c'était la première fois depuis sa création que le Festival était annulé ! Le conflit des intermittents a été l'occasion d'une grave crise de la profession. La crise proprement dite

paraît terminée mais les causes de la crise ne sont pas réglées pour autant : le protocole en cause est toujours en vigueur, même s'il a été infléchi dans ses effets les plus néfastes par des mesures transitoires. Rien n'est donc vraiment résolu mais les partenaires sociaux se revoient actuellement et nous allons vers un nouveau protocole. De notre point de vue, si la question est vitale, c'est tout simplement que le Festival ne pourrait en aucun cas fonctionner sans l'intermittence : sur le Festival travaillent 250 techniciens intermittents et seulement cinq permanents... Tous ceux qui installent les spectacles et les jouent sont des intermittents. Il n'y a donc jamais eu de conflit entre les intermittents et le Festival : les intermittents *sont* le Festival ! Le dialogue est donc très important car nous sommes concernés au premier chef par cette question : nous avons besoin de ces compétences deux ou trois mois par an et non toute l'année.

L'US : Par-delà la crise des intermittents, quel regard portez-vous sur la situation actuelle du théâtre en France ?

H. A. : Je pense que le théâtre se porte plutôt bien en France. On dit même qu'il y aurait trop de théâtre ! Mais au fond c'est plutôt bon signe : il y en a beaucoup et c'est bien. Cela n'empêche pas que la vraie problématique pour le théâtre soit celle des subventions : le théâtre ne peut tout simplement pas fonctionner sans elles. Les pays qui ne subventionnent pas leur théâtre en apportent d'ailleurs la preuve par l'absurde. En France, le théâtre est donc un secteur vivace mais qui n'en connaît pas moins des difficultés de financement. Je ne crois pas qu'on puisse pour autant parler de désengagement : mais c'est le dynamisme même des initiatives dans le secteur théâtral qui a créé des besoins de financements plus importants.

L'US : A ce propos, d'où vient le financement du Festival ?

H. A. : Le Festival est financé à hauteur de 25 à 30 % par la billetterie, ce qui est un pourcentage élevé, et pour 10 % par des partenariats et du mécénat. Les 60 % restants sont des subventions qui proviennent de l'État à 60 %, de la Ville d'Avignon pour 20 %, du département du Vaucluse pour 11 % et enfin de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour 9 %.

L'US : Au vu de la programmation de 2005, ce qui frappe le plus, c'est la volonté de présenter des spectacles qui parlent du monde contemporain.

H. A. : Oui, absolument. Le spectacle vivant, c'est ça : l'ici et maintenant. Par une réflexion sur notre monde, ce sont nos contemporains qu'il s'agit de toucher. Le théâtre a le pouvoir particulier de créer, au présent, cette urgence et cet esprit communautaire. Et le Festival d'Avignon, même quand il s'agit d'une nouvelle lecture du *Hamlet* de Shakespeare, a toujours eu la volonté de présenter des spectacles d'aujourd'hui sur le monde d'aujourd'hui. ■

Propos recueillis par Alexis Chabot



Je suis sang, spectacle de Jan Fabre, présenté dans la Cour d'honneur en 2001.

© Philippe Delacroix/Festival d'Avignon